L'État des FORÊTS au Canada 2002-2003

Regard sur L'AVENIR

Ressources naturelles Canada
Natural Resources Canada

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2003
Numéro de catalogue Fo1-6/2003F
ISBN 0-662-89292-5

La Bibliothèque nationale du Canada a catalogué cette publication
de la façon suivante :

L'État des forêts au Canada ...

Annuel.
Description d'après 1991-
Publ. aussi en anglais sous le titre : The State of Canada's Forests.
Variantes dans l'adresse bibliographique : 1993- Service canadien des forêts.
Publ. aussi sur l'Internet.
Le sous-titre varie.
ISSN 1183-3548

1. Forêts -- Canada -- Périodiques.
2. Politique forestière -- Canada -- Périodiques.
I. Canada. Forêts Canada.
II. Service canadien des forêts.

SD13.S72
634.9'0871'05

Exemplaires disponibles gratuitement auprès de :
Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
580, rue Booth
Ottawa ON K1A 0E4
Téléphone : (613) 947-7341
Télécopieur : (613) 947-7396
Courriel : cfs-scf@nrcan.gc.ca

Site internet : http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/sof/

Pages intérieures imprimées sur papier recyclé.

Credits photographiques :
Couverture et pages 4, 6, 9, 14, 15, 17, 30, 37, 41, 44, 45, 46, 47, 49, 53, 54, 70, 73, 77, 82, 87 : Roberta Gal
Pages 8, 11, 13, 16, 38, 40, 48, 51, 65, 81, 89 : J. David Andrews
Pages 10, 35, 36, 52, 74, 84 : David Barbour
Pages 12, 39, 40, 57, 90 : Lenard Sanders
Page 42 : Janice Lang
Page 44 : gracieusement fourni par IISD/Franz Dejon
Page 63 : gracieusement fourni par le Centre de foresterie du Pacifique
Page 66 : Greg Teckles
Page 78 : Sandra Abi-Aad

MESSAGE DU MINISTRE

Le Canada est un chef de file mondial de l'aménagement durable des forêts. Notre Stratégie nationale sur les forêts, notre Programme de forêts modèles et la recherche de classe mondiale que nous effectuons sur la lutte aux incendies de forêt sont quelques-uns des exemples de notre expertise et de notre vision qu'embrassent le secteur forestier au Canada et ailleurs dans le monde.

Nos programmes et nos politiques procèdent d'abord d'une vision dynamique de ce que la population canadienne attend de ses forêts, aux points de vue environnemental, social et économique. Cette vision, par un éclairage des grands enjeux associés à l'aménagement durable des forêts, guide les principaux intervenants du secteur forestier lorsqu'ils participent à la recherche consensuelle de solutions. Cette approche a porté fruits jusqu'à maintenant et elle continuera de modeler nos programmes d'action nationaux et internationaux en matière de politiques et de recherches forestières pendant encore un bon moment.

Ce treizième rapport annuel sur l'état des forêts canadiennes se démarque considérablement des précédents. S'il fournit une rétrospective de nos principales réalisations en matière d'aménagement forestier durable, y compris les dernières statistiques nationales, l'article vedette de cette année donne aussi au lecteur un aperçu de ce que pourrait être le secteur forestier canadien de l'avenir.

Cette vision repose sur les valeurs non ligneuses de la forêt, l'industrie forestière, la science et l'innovation, la coopération internationale, la gestion des terres boisées, l'éducation en foresterie et les dernières tendances observées dans la participation du public.

Le rapport présente aussi les points de vue de spécialistes des forêts et de jeunes Canadiens au sujet de l'avenir des forêts du Canada.

Je suis fier de contribuer à faire de cette vision des forêts du Canada une réalité. Notre travail en foresterie traduit concrètement l'engagement du Canada à l'égard du développement durable de nos ressources naturelles. Il contribue à préserver l'importance économique du secteur et à créer une société et des collectivités fortes. Grâce au savoir, à l'innovation, à la technologie et à l'exercice d'un leadership international, nous pourrons préserver notre qualité de vie et bâtir le Canada que nous voulons, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Herb Dhaliwal

L'honorable Herb Dhaliwal
Ministre des Ressources naturelles du Canada

TABLE DES MATIÈRES

MATIÈRES PREMIÈRES

Aperçu des forêts au Canada 6
Survol de l'année 2002-2003 8
Profils à l'échelle du pays 18
Statistiques forestières 26

ARTICLE DE FOND

Coup d'œil sur l'avenir 32

ARTICLES SPÉCIAUX

Écosystèmes forestiers de montagne, une diversité biologique à conserver 56
La Loi sur les espèces en péril — Protégeons nos espèces sauvages 58
Changement climatique — Changements dans les forêts du Canada 60
L'Initiative de lutte contre le dendroctone du pin — À bas l'infestation! 62
Le Processus de Montréal fait état des Critères et Indicateurs 64
La nouvelle Stratégie nationale sur les forêts 66
L'exportation des produits du bois — Un programme canadien solide 68

POINTS DE VUE

Quelle est votre vision du secteur forestier au Canada et un peu partout dans le monde?

Les plantations deviendront-elles une source importante de bois au Canada? 72

GLOSSAIRE 92

OÙ S'ADRESSER 94

Matières PREMIÈRES

APERÇU DES FORÊTS AU CANADA

L'avenir de nos forêts constitue un enjeu pour tous les Canadiens. Après tout, elles couvrent presque la moitié du pays et constituent un important élément de notre économie, de notre culture, de nos traditions et de notre histoire. La gestion de nos forêts à long terme et l'usage que nous en faisons résultent désormais de facteurs divers : intérêt croissant du public à l'égard des pratiques forestières, demande mondiale pour le bois, intérêt face aux avantages que procurent les produits non ligneux, pressions du marché, certification forestière, préservation de la biodiversité et changement climatique. Le thème du rapport de cette année porte sur certains de ces facteurs et sur leurs conséquences sur les paysages forestiers du futur.

Le Canada compte 417,6 millions d'hectares de terrains forestiers. Des forêts claires — tourbières, terrains rocheux, toundras et marais —, des forêts à croissance lente et des forêts clairsemées en constituent à peu près 37 pour 100; presque 56 pour 100 sont considérés comme des forêts commerciales, c'est-à-dire capables de produire du bois et d'autres produits non ligneux. Environ 119 millions d'hectares (28 pour 100) sont gérés pour la production de bois; enfin, 0,4 pour 100 de la superficie totale est récoltée chaque année.

La plupart (94 pour 100) des forêts du pays sont de propriété publique, plus de 425 000 propriétaires se partageant la fraction privée. La gestion des forêts est de compétence provinciale et territoriale. Chaque province et chaque territoire possèdent donc ses propres lois, règlements et politiques de gestion forestière. Les processus décisionnels et la planification résultent souvent des consultations d'une large gamme d'utilisateurs (public, industries forestières, groupes autochtones, organisations environnementales) pour s'assurer de bien y intégrer les valeurs récréationnelles, culturelles, fauniques et économiques. Le gouvernement fédéral quant à lui, assume son rôle en ce qui a trait, entre autres, à la recherche, au commerce, aux affaires internationales, à l'environnement, à la réglementation des pesticides, à la formation et aux affaires autochtones.

La forêt exerce un rôle clé dans la régulation du climat et des réseaux hydrographiques, dans la prévention de l'érosion et dans la réduction de la pollution atmosphérique. Elle constitue de plus l'habitat d'espèces fauniques multiples et le lieu d'activités récréatives pour les concitoyens du Canada et les visiteurs qui viennent des quatre coins du monde.

La recherche constante d'un équilibre entre les usages multiples de la forêt a été la clé de la réussite que le Canada a réussi à garder jusqu'à présent. Le maintien de cet équilibre est ce qui permettra d'en garantir la gestion durable, à l'avenir.

LA FORÊT CANADIENNE
EN BREF

Le Canada : environ 10 pour 100 des FORÊTS DE LA PLANÈTE, notamment 30 POUR 100 DES FORÊTS BORÉALES, et 20 POUR 100 DE TOUTE L'EAU DOUCE

Le Canada possède 417,6 millions d'hectares de TERRAINS FORESTIERS

183,1 millions d'hectares de FORÊTS NON COMMERCIALES, en grande partie des ÉTENDUES SAUVAGES

234,5 millions d'hectares de FORÊTS COMMERCIALES

2,8 millions d'hectares ont été affectés par des FEUX DE FORÊT (2002)

18,6 millions d'hectares ont été affectés par des INSECTES DÉFOLIATEURS (2001)

1,03 million d'hectares ont été RÉCOLTÉS (2000)

On estime qu'environ les DEUX TIERS des 140 000 espèces végétales et animales (micro-organismes compris) du Canada SE TROUVENT EN FORÊT

Le Canada compte 180 ESPÈCES D'ARBRES indigènes

Il y a 15 ÉCOZONES TERRESTRES au Canada; les types de forêts forment une gamme allant de la forêt pluviale côtière aux forêts clairsemées et à lente croissance, le long de la limite des arbres, dans l'Arctique

La valeur de nos EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS : presque 43 milliards de dollars (2002)

Les produits forestiers ont contribué pour 32,6 milliards de dollars à la BALANCE COMMERCIALE POSITIVE du pays (2002)

Nos forêts ALIMENTENT UNE INDUSTRIE d'environ 74 milliards de dollars

361 400 EMPLOIS DIRECTS (2002)

L'INDUSTRIE TOURISTIQUE des forêts vaut aussi plusieurs milliards de dollars chaque année

SURVOL DE L'ANNÉE 2002-2003

Tel qu'il a été prévu, l'année 2002-2003 a été intense en activités forestières partout au Canada. Les provinces et les territoires ont continué d'ajuster leurs lois et règlements à l'intendance tout en s'assurant que l'industrie forestière puisse continuer de fournir des bénéfices économiques aux Canadiens. Des statuts ont aussi été amendés en faveur de la culture aborigène, le savoir et la participation. Les amendements concernaient aussi l'identification et la protection des espèces menacées et l'étendue des territoires à protéger. Par ailleurs, de grands pas ont été accomplis dans l'application à la foresterie d'innovations et de technologies, notamment dans le domaine de la cartographie et du commerce électronique. Mais en dépit de ces avancées scientifiques, le pays a continué de connaître des problèmes reliés aux feux, aux maladies et aux épidémies d'insectes.

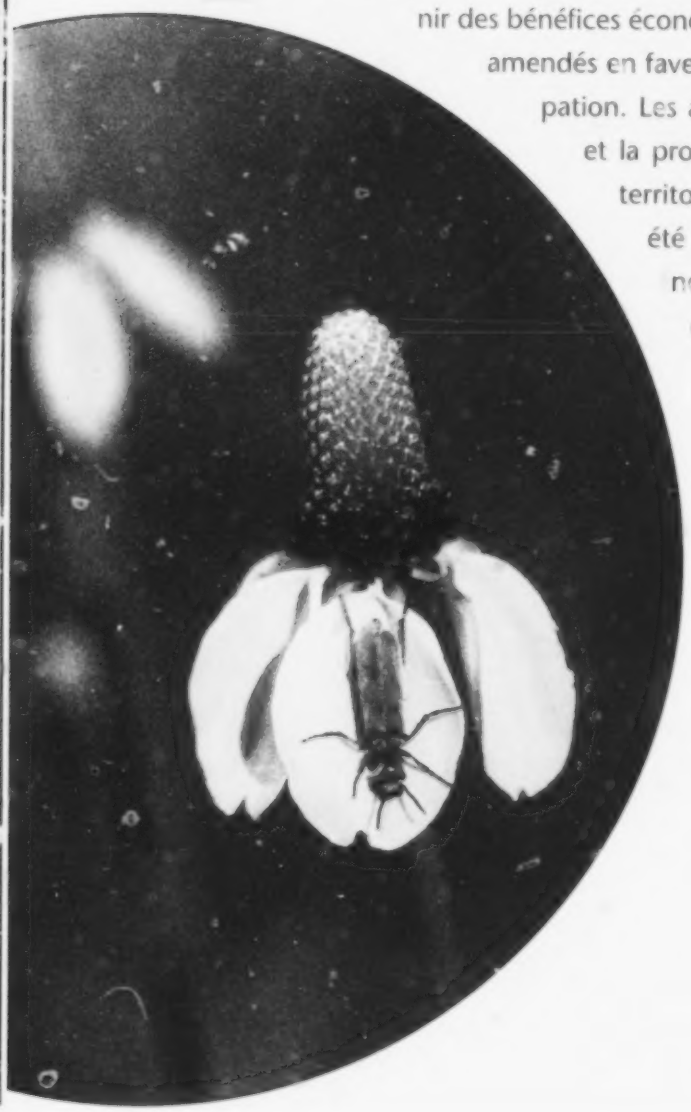

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

Tel qu'il était prévu dans l'Entente sur le transfert des responsabilités, le 1er avril 2003, le gouvernement du **Yukon** a assumé sa responsabilité d'administrateur et d'aménagiste des forêts publiques. Son ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a mandaté une nouvelle Direction de l'aménagement forestier pour superviser l'exécution des fonctions connexes et pour qu'elle commence à élaborer une loi forestière bien yukonnaise.

À la suite d'un long processus de consultation, le gouvernement du **Nunavut** a déposé la *Nunavut Wildlife Act* devant l'assemblée législative le 28 mars 2003; la seconde lecture a eu lieu la même journée. La loi proposée, qui devrait entrer en vigueur cette année, est une loi qui tient compte des traditions et des valeurs

103-07208/

des Inuits et qui respecte les dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Elle devrait contribuer à maintenir la faune et à assurer sa protection dans le respect de la culture nunavoise.

En mars 2003, le gouvernement de la **Colombie-Britannique** a lancé un vaste plan de revitalisation de la foresterie. La politique forestière sera davantage axée sur le marché, et l'industrie augmentera sa compétitivité malgré ses obligations de respecter des normes environnementales rigoureuses. En effet, le plan prévoit l'élimination de politiques restrictives, notamment à l'égard de la coupe minimale, de l'obligation, pour les usines, de transformer les produits à l'interne ou par l'intermédiaire d'autres usines de transformer locales, des pénalités pour la fermeture d'une scierie et des restrictions sur le transfert et la subdivision des tenures.

Par le dépôt de la *Forest and Range Practices Act*, le gouvernement de la Colombie-Britannique entame sa transition vers un code utile de pratiques forestières, axé sur les résultats et assorti de lourdes pénalités si l'on ne s'y conforme pas. Par cette nouvelle loi, les formalités administratives seront réduites, l'innovation chez les professionnels des ressources sera encouragée et l'industrie sera tenue responsable de ses résultats, malgré ses obligations de respecter les normes environnementales rigoureuses.

Toujours en Colombie-Britannique, une nouvelle *College of Applied Biology Act* est censée améliorer l'aménagement forestier grâce à l'accréditation des biologistes, qu'elle rend aussi responsables de leur travail. Il est dit dans la loi que le collège sera une nouvelle institution qui aura pour mandat général de veiller au professionnalisme des biologistes. La loi obligera les biologistes à se soumettre à un processus disciplinaire qui comprend des règles strictes de comportement. Leur travail sera soumis aux vérifications et aux inspections professionnelles. Des programmes d'éducation seront également établis. La province a aussi présenté des modifications connexes de la *Foresters Act* et de la *Agrologists Act* de façon à permettre le recours à ces professionnels.

En mars 2002, le gouvernement du **Manitoba** a publié, dans le document *Next Steps: Priorities for Sustaining Manitoba's Forests*, les façons dont l'industrie, les Premières nations et lui peuvent aider à protéger la vitalité des forêts manitobaines; cumulation de connaissances scientifiques et traditionnelles, amélioration de l'intendance et accroissement des possibilités économiques des collectivités autochtones, promotion d'une économie forestière durable, et actualisation et amélioration des lois.

L'**Ontario** a fait paraître, en mai 2003, des rapports sur sa politique des forêts anciennes et sur les définitions connexes. Ces documents contiennent les orientations pour conserver les caractéristiques et valeurs des forêts anciennes pour les principales essences forestières et communautés forestières des terres de la Couronne provinciale. De plus, les rapports ont été préparés afin de se conformer aux conditions de la décision rendue par la Commission des évaluations environnementales de l'Ontario sur l'Évaluation environnementale de portée générale sur la gestion du bois d'œuvre sur les terres de la Couronne de l'Ontario (1994).

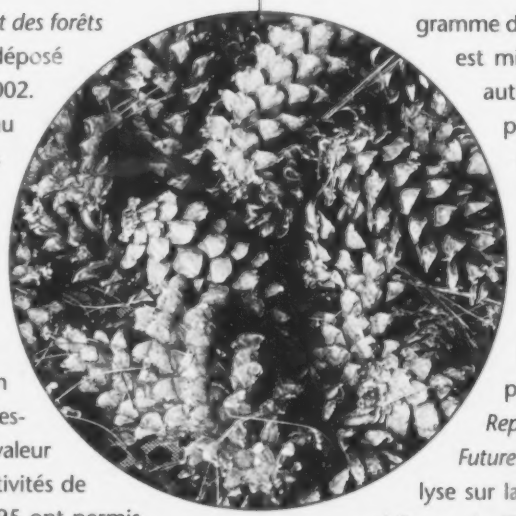

Au **Québec**, le *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999* a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 2002. Il présente l'évolution du réseau forestier québécois, précisant les changements du couvert forestier, les activités d'aménagement forestier et l'ampleur des perturbations naturelles dans les forêts privées et publiques.

Le Québec a aussi dévoilé un plan d'action qui vise à renforcer la gestion et le contrôle de la mise en valeur de ses forêts de feuillus. Les activités de surveillance menées depuis 1995 ont permis de déceler des lacunes dans le système de classification des tiges, ce qui a entraîné des manquements occasionnels aux règles du ministère des Ressources naturelles. Ce dernier compte donc corriger la situation en prenant des mesures qui viseront à régler toutes les facettes du problème : gestion, contrôle, aménagement, formation en marquage d'arbres et traitement du bois.

En décembre 2002, le **Nouveau-Brunswick** a publié le rapport d'un consultant indépendant sur l'industrie forestière provinciale. Le rapport révèle que l'intendance et l'aménagement des forêts publiques de l'industrie provinciale seraient de qualité supérieure par rapport à la qualité de ces deux variables observées dans d'autres régions du monde qui produisent du bois. Les auteurs du rapport décrivent aussi comment la récolte annuelle d'arbres sur les terres de la Couronne provinciale pourrait être doublée au cours des 40 ou 50 prochaines années. On a déjà commencé à sonder l'opinion publique sur les conclusions du rapport.

En octobre 2002, l'**Île-du-Prince-Édouard** a lancé un programme pour inciter les propriétaires de boisés à produire un plan de gestion forestière. Dans ce programme d'amélioration des forêts, l'accent est mis sur les modes d'exploitation autres que la coupe à blanc, qui permettent de maintenir ou même d'améliorer les habitats et la biodiversité tout en rehaussant la qualité du bois et en accroissant la possibilité d'activités non forestières.

L'Île-du-Prince-Édouard a aussi publié *The State of the Forest Report, 1990-2000: Planning for the Future* en mai 2003. Il s'agit d'une analyse sur la situation des forêts privées et publiques de l'île. Les auteurs décrivent comment ces forêts ont évolué depuis 10 ans et tracent différents scénarios des effets possibles à long terme de cette évolution sur l'économie et l'environnement de la province. Enfin ils recommandent des mesures pour composer avec la situation à venir.

Le gouvernement fédéral a renouvelé le **Programme de forêts modèles du Canada** pour cinq autres années. Depuis dix ans, le réseau de forêts modèles a contribué pour beaucoup à l'implantation de pratiques de gestion forestière durable au Canada grâce à des partenariats avec l'industrie, des groupes de recherche, des groupes environnementaux, des organisations non gouvernementales, autochtones et communautaires ainsi que d'autres gouvernements. Au cours des cinq prochaines années, on mettra l'accent sur l'élaboration de nouveaux partenariats, l'expansion des activités des forêts modèles à l'extérieur de celles-ci (deux sites pilotes ont été établis pour étudier la comptabilité du carbone) et sur le renforcement des activités collectives du réseau (p. ex. une initiative stratégique sur les boisés privés qui vise à accroître la participation des propriétaires de boisés privés).

EXPANSION ET AMÉLIORATION DES ZONES PROTÉGÉES

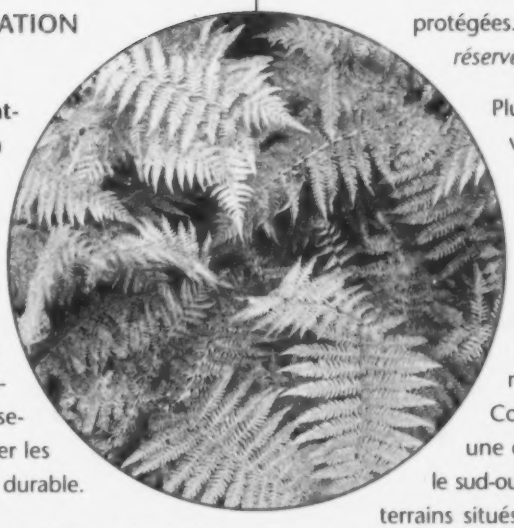

Le gouvernement de la **Saskatchewan** a proposé un plan d'action pour conserver la biodiversité de sa province. Ce plan mise sur la Stratégie canadienne de la biodiversité et sur les efforts de l'industrie et des particuliers. On y met l'accent sur les mesures que le gouvernement peut prendre pour préserver la biodiversité et pour utiliser les ressources biologiques de façon durable.

En 2002, les Nations Unies ont désigné la région ontarienne des Mille-Îles-arche de Frontenac comme **réserve de la biosphère**. Ces réserves sont des parties d'écosystèmes terrestres et côtiers soumises à l'application de solutions au défi que pose la préservation de la biodiversité dans un contexte d'exploitation durable. Elles sont aussi reconnues par le Programme sur l'homme et la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En mars 2003, il existait 425 réserves de la biosphère dans 95 pays, dont douze se trouvent au Canada.

L'an dernier, le **Québec** a désigné vingt-sept nouvelles zones de protection, qui totalisent quatre millions d'hectares. Ainsi, en moins de douze mois, la superficie protégée est passée de 2,90 pour 100 à 5,31 pour 100 du territoire québécois. Représentatives de la biodiversité de leurs régions, ces zones protègent aussi des bassins fluviaux remarquables.

En avril 2003, la *Loi sur les zones naturelles protégées* du **Nouveau-Brunswick** est entrée en vigueur. De plus grande envergure, elle permet de gérer et d'administrer tout le réseau provincial des zones naturelles protégées. En même temps, la *Loi sur les réserves écologiques* a été abrogée.

Plus de 1 500 hectares où se trouvent des espèces menacées, des plantes rares et des forêts de 135 ans s'ajouteront aux zones sauvages protégées de la **Nouvelle-Écosse**. En février 2003, la Société canadienne pour la conservation de la nature, la Bowater Mersey Paper Co. Ltd. et la province ont conclu une entente visant à protéger, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, quatre terrains situés dans des zones qui font déjà l'objet de la *Wilderness Areas Protection Act*. La Bowater a donné deux des terrains et vendu les deux autres.

Le gouvernement de l'**Île-du-Prince-Édouard** a annoncé qu'il interdirait la coupe commerciale sur certaines terres forestières provinciales de la fin mai à la fin juillet pour assurer aux oiseaux une certaine sécurité durant la période de nidification. Cette nouvelle politique a été appliquée aux 18 300 hectares de terres forestières publiques gérées par le ministère provincial de l'Agriculture et de la Foresterie.

En octobre 2002, le gouvernement du Canada a annoncé un plan d'action visant à créer, sur cinq ans, dix nouveaux **parcs nationaux** et cinq nouvelles aires marines de conservation; trois parcs nationaux seraient aussi agrandis. La superficie totale des parcs nationaux pourrait ainsi augmenter de 50 pour 100, s'approchant de celle de Terre-Neuve-et-Labrador. Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et les territoires, les collectivités autochtones et rurales, l'industrie et les groupes environnementaux afin de compléter les réseaux des parcs nationaux et des aires marines de conservation, dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes.

IDENTIFICATION ET PROTECTION DES ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION

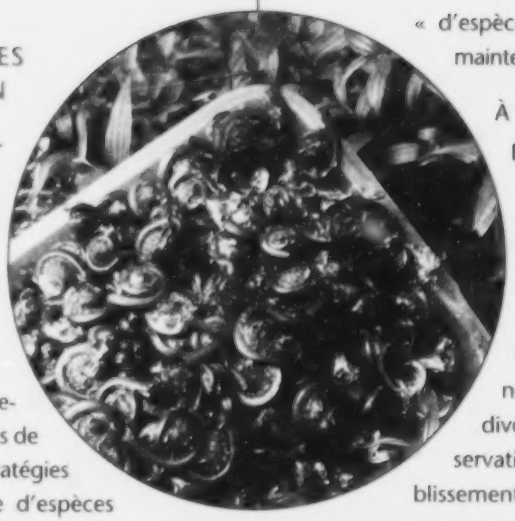

Depuis mai 2002, la **Colombie-Britannique** a légalement créé plus de 75 zones d'habitat faunique pour protéger les habitats d'espèces en péril. Presque 200 ont été instituées depuis juin 2000.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a chargé des équipes de rétablissement de dresser des stratégies de conservation pour nombre d'espèces qui dépendent des forêts, notamment le caribou des forêts, le guillemot marbré et la chouette tachetée. Dans ce dernier cas, il existerait moins de 25 couples reproducteurs dans le sud-ouest de la province selon de récentes données. Cette situation a donné lieu à la création d'une équipe qui devrait émettre d'ici un an et demi des recommandations sur la protection et la restauration de la population de la chouette tachetée et de son habitat.

Dans le cadre de ses engagements sur *l'Accord pancanadien pour la protection des espèces en péril*, la **Nouvelle-Écosse** a publié des renseignements sur plus de 1 600 espèces végétales sauvages qui s'y trouvent. En effet, depuis quatre ans, une équipe de scientifiques et d'experts du gouvernement provincial, d'universités et d'organismes de conservation ont évalué la situation générale de toutes les espèces végétales connues en Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a aussi ajouté quatre espèces à la liste des espèces protégées dans le cadre de sa *Endangered Species Act*, dont entre autres la grive de Bicknell, un oiseau forestier qui fait l'objet « d'espèce préoccupante ». La loi régit maintenant la protection de 20 espèces.

À l'**Île-du-Prince-Édouard**, un premier Conseil consultatif sur les espèces en péril a été chargé de déterminer les espèces qui ont besoin de protection. Il aura également la charge de prodiguer des conseils sur les besoins en habitats et d'amener le public à participer selon diverses façons aux efforts de conservation, de protection et de rétablissement des espèces en péril.

LES RAVAGEURS

En dépit de la lutte généralisée contre le dendroctone du pin, un hiver doux a permis à l'épidémie, qui a déjà dévasté des millions d'hectares de forêt dans le centre et le nord de la **Colombie-Britannique**, de poursuivre son expansion. La possibilité annuelle de coupe a été augmentée une fois de plus pour permettre une récolte plus intensive des tiges touchées, de façon à réduire le rythme de progression du dévastateur. En octobre 2002, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il aiderait la province à minimiser l'impact économique de l'infestation dans le cadre d'un programme de financement d'une durée de cinq ans. (Voir l'article spécial à la page 62.) L'industrie forestière de l'**Alberta** pourrait aussi être gravement menacée, sur les versants est; la surveillance se poursuit.

Un insecte exotique originaire d'Asie orientale, l'agrile du frêne, menace de tuer des milliers de frênes en **Ontario** et au Michigan, dans les régions de Windsor et Detroit. D'après une évaluation des risques menée

par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'agrile du frêne présente un risque appréciable pour l'économie et l'environnement, tant pour les régions urbaines que forestières d'une bonne partie de l'Est du Canada et des États-Unis.

En 2002, sous la pression des scientifiques et du grand public, le ministère des Ressources naturelles du **Nouveau-Brunswick** n'a pas pulvérisé de pesticides pour lutter contre l'infestation de la spongieuse. On espérait qu'un hiver brutal et d'autres facteurs naturels réprimeraient ce ravageur d'arbres. Malheureusement, des tests de masses d'œufs ont révélé que la plupart d'entre eux avaient survécu à l'hiver.

GESTION DES INCENDIES

L'an dernier, l'**Alberta** a connu une de ses pires saisons en ce qui concerne les feux de forêt. En tout, 1 447 incendies ont consumé plus de 496 000 hectares. L'incendie de House River, qui s'est déclaré en mai 2002, a duré huit mois et a brûlé plus de 238 000 hectares de forêt. En raison de la sécheresse de l'année dernière, le ministère du Développement durable des ressources de la province a déclaré la saison des incendies en mars, un mois plus tôt que d'habitude.

À la suite de longues consultations publiques, la **Saskatchewan** s'est dotée d'une nouvelle politique-cadre de gestion des incendies sauvages et des infestations et maladies forestières. Dans cette nouvelle politique, les propriétaires et les collectivités sont encouragés à réduire le risque d'incendie. La province procédera à l'intégration de mesures de lutte contre les insectes et les maladies des forêts dans les plans d'aménagement du territoire et des ressources par le truchement de cette politique-cadre.

En 2002, une vaste superficie de forêts du **Québec** a été incendiée : un peu plus de 232 000 hectares dans la zone de protection intensive ont été endommagés. À titre de comparaison, la moyenne annuelle des dix dernières années est légèrement supérieure à 58 000 hectares. On a adopté un plan en vue de récupérer 2 500 000 mètres cubes de bois.

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES

Au **Yukon**, le territoire forestier le plus important et le plus productif se trouve dans le sud-est. Cependant, la mise en valeur des forêts y a été freinée par les revendications territoriales et par la faiblesse des marchés du bois. En 2002-2003, le gouvernement du Yukon et la Première nation Kaska ont convenu d'établir le Conseil Kaska d'intendance des ressources forestières, lui donnant le mandat de développer l'activité forestière dans le sud-est.

Toujours au Yukon, la planification forestière régionale a débuté sur les territoires traditionnels de la Première nation Tlingit de Teslin et de la Première nation Champagne-Aishihik, dont les revendications territoriales ont été réglées. Les documents de planification stratégique devraient être prêts en 2003.

La **Colombie-Britannique** a lancé une initiative qui vise à accroître la participation des Premières nations au secteur forestier et à accélérer le processus des traités. Au moyen d' accords de mesures provisoires , le gouvernement mettra annuellement à la disposition

des Premières nations jusqu'à 5,5 millions de mètres cubes de bois, et jusqu'à 50 millions de dollars de recettes tirées des droits de coupe. Le bois proviendra de la remise à la Couronne de 20 pour 100 des grandes tenures remplaçables, aux termes du plan de revitalisation des forêts. La province s'attend à ce que ces accords aident à satisfaire les intérêts fonciers des Premières nations et à accroître la stabilité de son secteur forestier.

Annoncé en septembre 2002 par les gouvernements fédéral et provincial, le ***Alberta** Aboriginal Apprenticeship Project* devrait encourager au cours des cinq prochaines années au moins 180 Autochtones à faire carrière dans les métiers, y compris les métiers forestiers. Ce projet innovateur fait donc le lien entre employeurs possibles et apprentis autochtones. D'autres sortes d'aide sont aussi offertes en faveur de la réussite des relations d'apprentissage et de travail.

Le gouvernement de **Terre-Neuve-et-Labrador** et la Nation des Métis du Labrador (NML) ont signé un protocole d'entente qui facilitera la participation des Métis à la planification de l'aménagement forestier au Labrador. Annoncé en octobre 2002, cet accord reconnaît officiellement le rôle de la NML dans l'aménagement de l'écosystème forestier et aidera à assurer l'exploitation durable et prudente des ressources forestières, dans l'intérêt de la région, du Peuple métis et des collectivités où vivent les Métis.

En mars 2003, le gouvernement du Canada a renouvelé le **Programme forestier des Premières nations** pour les cinq années de 2003 à 2008. Le Programme consiste à fournir aux Premières nation le financement nécessaire à la mise en œuvre de projets, en accord avec les buts et objectifs du gouvernement fédéral, de même qu'à créer un partenariat d'envergure avec les organismes provinciaux et fédéraux et l'industrie forestière. Ce partenariat aidera à rehausser la participation des Premières nations aux activités du secteur forestier canadien. Le Programme vise aussi la promotion de l'exploitation forestière par les Premières nations dans les provinces et les territoires.

INNOVATION

À l'aide d'études menées au Service canadien des forêts, **CLC-Camint Inc.**, société forestière ayant son siège au Québec, a commercialisé une technique cartographique qui permet de distinguer dans une forêt les cimes individuelles des arbres. Résultat d'une technologie d'imagerie satellitaire à haute résolution, la nouvelle génération de cartes numériques donnera un portrait précis du couvert forestier, aidant ainsi les professionnels à produire des inventaires plus exacts. Peut-être cette technologie permettra-t-elle également de surveiller la fragmentation du couvert forestier, d'optimiser la gestion des incendies de forêt, d'évaluer les habitats fauniques et de planifier les routes forestières.

Lors du Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg en septembre 2002, l'**Observatoire mondial des forêts** (Global Forest Watch) a lancé une initiative de cartographie panboréale. Il s'agit d'un premier recensement des zones sauvages qui subsistent. Le recensement a permis de produire une carte détaillée de la forêt boréale au Canada, en Russie, en

Finlande et en Scandinavie. Cette carte haute résolution est censée permettre de trouver les zones intactes qu'il serait idéal de protéger, et de mesurer précisément le rythme et l'envergure des changements écologiques de la forêt boréale. Cette carte pourrait être mise à jour tous les cinq ans, pour le suivi.

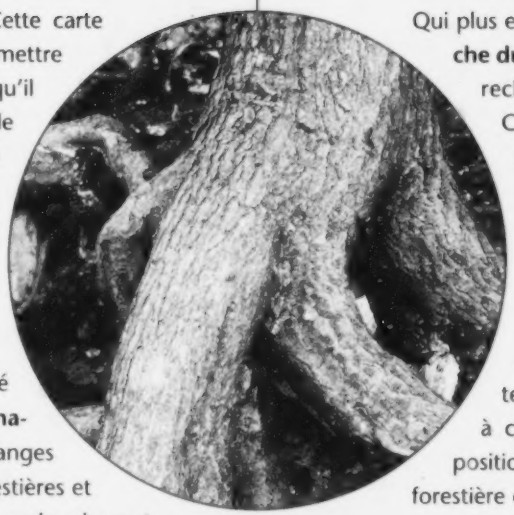

En mai 2002, le Canada a lancé un grand projet, **Fluxnet-Canada**, qui doit quantifier les échanges de carbone entre les terres forestières et l'atmosphère. Sept stations de recherche ont été placées ici et là au pays; chacune s'occupe d'une variété d'écosites et de types de forêts. Les travaux de recherche sont effectués par des scientifiques universitaires et gouvernementaux. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement fédéral consacrera à ce projet 13 millions de dollars ainsi qu'une fraction appréciable du temps de ses propres scientifiques. (Voir l'article spécial à la page 60.)

Le gouvernement du Canada a consacré une part de ses efforts à l'innovation dans le secteur forestier. En 2002, il a annoncé le lancement d'une initiative d'une durée de cinq ans pour de la **recherche sur les produits du bois à valeur ajoutée**. L'initiative a pour but d'aider les petites et moyennes entreprises intéressées à améliorer leur compétitivité, leur savoir-faire, à développer de nouveaux produits et de nouvelles applications. Enfin, à pousser plus loin les produits forestiers dans la chaîne de la valeur ajoutée. Des fonds ont aussi été accordés pour de la recherche au consortium formé par Forintek Canada Corp. (Forintek), l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université Laval et l'Université du Nouveau-Brunswick.

Qui plus est, les trois **instituts de recherche du Canada** (Forintek, l'Institut de recherche en génie forestier du Canada et l'Institut de recherche sur les pâtes et papier du Canada) ont également reçu des fonds du gouvernement en 2002. Il s'agit toutefois d'un fonds spécial unique qui devrait aider ces instituts à assurer leur capacité de production à long terme. Les projets financés grâce à ce fonds serviront à solidifier la position compétitive de l'industrie forestière canadienne.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Suivant l'annonce faite en septembre 2002, le Groupe Produits du bois (**Nouveau-Brunswick**) va créer un portail Web pour ses entreprises membres, c'est-à-dire 150 sociétés qui emploient 5 000 personnes dans les provinces de l'Atlantique. Cette initiative de commerce électronique vise à conférer des avantages commerciaux aux entreprises de l'industrie des produits du bois à valeur ajoutée. Le portail donnera accès à une large gamme d'outils et de services qui permettront de stimuler le cybercommerce, d'établir de nouveaux marchés à faible coût, de faciliter les communications et la collaboration électroniques avec ses partenaires commerciaux et d'accroître l'efficacité, la productivité et la rentabilité.

En août 2002, un consortium de l'industrie des produits forestiers chargé de faire des recherches sur le cybercommerce, **FOR@C**, a reçu des fonds de partenaires publics et privés pour faire avancer les connaissances et pour accroître les capacités en intégration de produits et de procédures électroniques. Basé à l'Université Laval,

à Québec, ce consortium servira en quelque sorte de référence canadienne et internationale. On y utilisera les technologies et les modèles de cybercommerce les plus récents afin de pouvoir offrir à l'industrie des produits forestiers des stratégies de commercialisation, de développement et de distribution de produits, et de mise en œuvre de technologies.

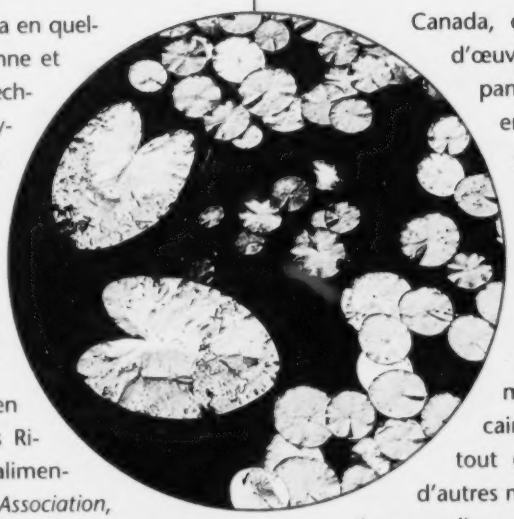

À **Terre-Neuve-et-Labrador** : en janvier 2003, le ministère des Richesses forestières et de l'Agroalimentaire et la *Forestry Training Association*, avec l'aide de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ont annoncé une grande initiative de valeur ajoutée. Au cours des deux prochaines années, des fonds fédéraux et provinciaux serviront à coordonner et à diversifier davantage l'industrie provinciale des produits secondaires du bois. Cette initiative favorisera la coopération entre petites entreprises autonomes, offrira des services collectifs de marketing afin d'augmenter les marchés à l'intérieur et à l'extérieur de la province et privilégiera l'identification de créneaux.

En mai 2002, les États-Unis ont imposé un droit compensateur et un droit antidumping totalisant 27,22 pour 100 sur les importations de **bois d'oeuvre de résineux** du Canada (sauf celles des provinces de l'Atlantique, frappées seulement par le droit antidumping de 8,43 pour 100). Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et l'industrie forestière canadienne ont réagi de trois façons. Premièrement, ils ont interjeté un appel auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi qu'aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain. Le 27 mai de cette année, un panel de l'OMC a produit un rapport provisoire confidentiel favorable au Canada, qui maintenait que son bois d'œuvre n'était pas subventionné. Le panel rendra public le rapport final en juillet. Deuxièmement, les gouvernements et l'industrie ont entamé des discussions avec les États-Unis afin de régler une fois pour toutes ce différend qui perdure. Troisièmement, ils ont accentué les efforts visant à informer les consommateurs et les décideurs américains sur les effets de ces droits, tout en continuant de développer d'autres marchés pour les produits forestiers canadiens.

De plus, en mai 2002, le gouvernement du Canada a lancé le **Programme d'exportation des produits de bois** (Produits de bois canadien). Ce programme permettra de trouver des solutions aux problèmes posés par les produits de substituts, par la forte concurrence des prix et par les pratiques commerciales restrictives, comme l'imposition par les États-Unis d'une taxe sur le bois d'œuvre canadien, et par l'Union européenne d'obstacles liés à la protection des végétaux. (Voir l'article à la page 68.)

En décembre de cette même année, le gouvernement fédéral a également annoncé la mise en œuvre de l'**initiative sur l'ajustement économique pour les communautés qui dépendent de l'industrie des résineux**. Cette initiative a été conçue pour pallier le manque à gagner de ces communautés quand elles sont de longues périodes sans travail, en raison du conflit sur le bois d'œuvre. Des fonds seront avancés pour encourager l'innovation de produits forestiers à valeur ajoutée, mettre en valeur les ressources, pour amener de la diversification dans l'économie locale et pour développer des infrastructures qui favoriseront la croissance économique.

CERTIFICATION

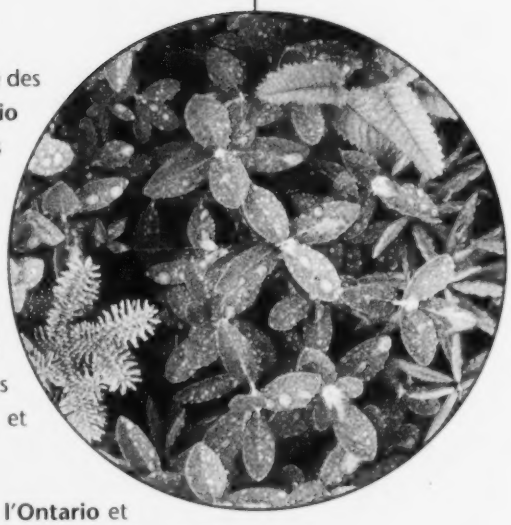

En novembre 2002, le ministère des Richesses naturelles de l'**Ontario** et le Conseil canadien des normes ont signé un protocole d'entente sur la coopération et la reconnaissance mutuelle sur le respect des exigences dans le domaine de la certification forestière. Cette entente doit permettre aux deux organisations de partager leurs points forts et de simplifier les processus.

Les forêts modèles de l'**Est de l'Ontario** et du **Bas-Saint-Laurent** sont les deux premières forêts modèles canadiennes à obtenir une certification forestière en gestion des ressources, conformément aux principes et aux critères du Forest Stewardship Council (FSC). Dans le nord de l'Ontario, la **forêt Gordon Cosens**, gérée par Tembec, est la première au Canada à avoir obtenu la certification de forêt boréale en vertu du système de certification du FSC (vérifications effectuées par le programme SmartWood de la Rainforest Alliance). Par son étendue, 2 millions d'hectares, c'est aussi la plus grande forêt nord-américaine certifiée par le FSC.

D'après un nouveau sondage sur les intentions de certification publié par l'**Association des produits forestiers du Canada**, les trois différents régimes utilisés au Canada s'appliqueront en tout à 137 millions d'hectares, d'ici la fin de 2006. Aujourd'hui, environ 17,5 millions d'hectares sont certifiés selon la norme d'aménagement forestier de l'Association canadienne de normalisation (CSA), 22,8 millions, en vertu de la Sustainable Forestry Initiative et 3 millions, sous l'égide du Forest Stewardship Council, pour un total de 43,3 millions d'hectares.

PROFILS
À L'ÉCHELLE DU PAYS

EMBLÈMES ARBORICOLES

C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É	T.-N.-et-Lab.	Yn	T.N.-O.
THUYA GÉANT	PIN TORDU	BOULEAU À PAPIER	ÉPINETTE BLANCHE	PIN BLANC	BOULEAU JAUNE	SAPIN BAUMIER	ÉPINETTE ROUGE	CHÊNE ROUGE	ÉPINETTE NOIRE	SAPIN SUB-ALPIN	PIN GRIS

Nunavut ne possède pas encore son emblème arboricole

CANADA (2002)

Population (2002)	Terre forestière
31,4 millions	417,6 millions d'ha
Superficie totale	Parcs nationaux
997 millions d'ha	24,5 millions d'ha
Superficie du terrain	Parcs provinciaux
921,9 millions d'ha	33,2 millions d'ha

LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Feuillus	21 %
Mixte	6 %
Résineux	73 %
Forêts publiques	94 %
Forêts privées	6 %
Forêts vierges	23,9 millions de ha
Forêts aménagées	208,4 millions de ha
Forêts aménagées certifiées (2003)	151 millions d'ha
Forêts aménagées certifiées (2004)	170 millions d'ha
Forêts aménagées certifiées (2005)	185,1 millions d'ha
Forêts aménagées certifiées (2006)	206 millions d'ha
Forêts aménagées certifiées (2007)	226,6 millions d'ha
Forêts aménagées certifiées (2008)	228 millions d'ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	42,9 milliards de $
Autres papiers et cartons	17 %
Autres produits	22 %
Bois d'œuvre de résineux	24 %
Panneaux gaufrés	4 %
Papier journal	15 %
Papier transformé	2 %
Pâte de bois	16 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Amérique du Sud et Amérique Centrale	3 %
Autres	7 %
États-Unis	80 %
Japon	6 %
Union européenne	6 %
Balance commerciale (2002)	32,6 milliards de $
Contribution au PIB	29,9 milliards de $
(produit intérieur brut) (2002)	
Valeur des livraisons (2003)	non disponible
Exportations	non disponible
Marché intérieur	non disponible
Nombre d'établissements (2003)	non disponible
Exploitation forestière (2003)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	5 740
Fabrication du papier (2001)	850
Emplois directs (2002)	361 400
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Nouveaux investissements (2002)	2,7 milliards de $

suite à la page 23

PROFILS
À L'ÉCHELLE DU PAYS

EMBLÈMES ARBORICOLES

C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É	T.-N.-et-Lab.	Yn	T.N.-O.
THUYA GÉANT	PIN TORDU	BOULEAU À PAPIER	ÉPINETTE BLANCHE	PIN BLANC	BOULEAU JAUNE	SAPIN BAUMIER	ÉPINETTE ROUGE	CHÊNE ROUGE	ÉPINETTE NOIRE	SAPIN SUB-ALPIN	PIN GRIS

Nunavut ne possède pas encore son emblème arboricole

CANADA (ÉRABLE)

Population (2002)	Terre forestière
31,4 millions	417,6 millions d'ha
Superficie totale	**Parcs nationaux**
997 millions d'ha	24,5 millions d'ha
Superficie du terrain	**Parcs provinciaux**
921,5 millions d'ha	33,2 millions d'ha

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	23 %
Privée	6 %
Provinciale	71 %
Type de forêts	
Feuillus	15 %
Mixtes	18 %
Résineux	67 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	232,9 millions de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	200,4 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	1,03 million d'ha
État des terres publiques récoltées (2000)[c]	
Boisées (85 %)	15,1 millions d'ha
Peu boisées (15 %)	2,6 millions d'ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	18,6 millions d'ha
Superficie brûlée (2002)[e]	2,8 millions d'ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	42,9 milliards de $
Autres papiers et cartons	17 %
Autres produits	22 %
Bois d'œuvre de résineux	24 %
Panneaux gaufrés	4 %
Papier journal	15 %
Papier transformé	2 %
Pâte de bois	16 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1 %
Autres	7 %
États-Unis	80 %
Japon	6 %
Union européenne	6 %
Balance commerciale (2002)	32,6 milliards de $
Contribution au PIB (produit intérieur brut) (2002)	29,9 milliards de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exportations	non disponible
Marché intérieur	non disponible
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	3 740
Fabrication du papier (2001)	850
Emplois directs (2002)	361 400
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Nouveaux investissements (2002)	2,7 milliards de $

a, b, c, d, e *voir page 25*

Population
4,1 millions

Superficie totale
94,8 millions d'ha

Superficie du terrain
93 millions d'ha

Terre forestière
60,6 millions d'ha

Parcs provinciaux
11,3 millions d'ha

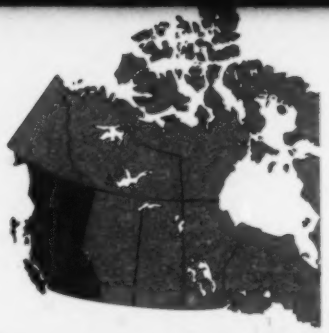

Population
3,1 millions

Superficie totale
66,1 millions d'ha

Superficie du terrain
64,4 millions d'ha

Terre forestière
38,2 millions d'ha

Parcs provinciaux
1,9 million d'ha

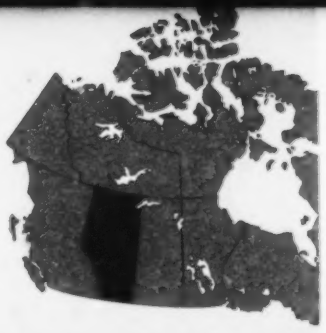

COLOMBIE-BRITANNIQUE

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	1 %
Privée	4 %
Provinciale	95 %
Type de forêts	
Feuillus	3 %
Mixtes	8 %
Résineux	89 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	74 millions de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2001)[b]	73,6 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	204 472 ha
État des terres publiques récoltées (2000)[c]	
Boisées (82 %)	3,4 millions d'ha
Peu boisées (18 %)	735 000 ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	non disponible
Superficie brûlée (2002)	8 604 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	13,9 milliards de $
Autres papiers et cartons	10 %
Autres produits	17 %
Bois d'œuvre de résineux	46 %
Panneaux gaufrés	3 %
Papier journal	5 %
Pâte de bois	19 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1 %
Autres	11 %
États-Unis	65 %
Japon	15 %
Union européenne	8 %
Balance commerciale (2002)	12,6 milliards de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	10,8 milliards de $
Fabrication du papier (2001)	6,3 milliards de $
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	900
Fabrication du papier (2001)	85
Emplois directs (2002)	87 300
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	1,7 milliard de $
Fabrication du papier (2001)	871,9 millions de $
Nouveaux investissements (2002)	0,5 milliard de $

ALBERTA

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	9 %
Privée	4 %
Provinciale	87 %
Type de forêts	
Feuillus	33 %
Mixtes	23 %
Résineux	44 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	27,4 millions de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	21,9 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	65 300 ha
État des terres publiques récoltées[c] (2000)	
Boisées	non disponible
Peu boisées	non disponible
Défoliation par les insectes (2001)[d]	3,6 millions d'ha
Superficie brûlée (2002)	496 566,7 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	2,8 milliards de $
Autres papiers et cartons	1 %
Autres produits	10 %
Bois d'œuvre de résineux	24 %
Panneaux gaufrés	14 %
Papier journal	6 %
Pâte de bois	45 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Autres	15 %
États-Unis	70 %
Japon	9 %
Union européenne	6 %
Balance commerciale (2002)	2,5 milliards de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	2,6 milliards de $
Fabrication du papier (2001)	1,7 milliard de $
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	286
Fabrication du papier (2001)	35
Emplois directs (2002)	20 000
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	443,4 millions de $
Fabrication du papier (2001)	206,1 millions de $
Nouveaux investissements (2002)	0,2 milliard de $

Population
1 million

Superficie totale
65,2 millions d'ha

Superficie du terrain
57,1 millions d'ha

Terre forestière
28,8 millions d'ha

Parcs provinciaux
1,2 million d'ha

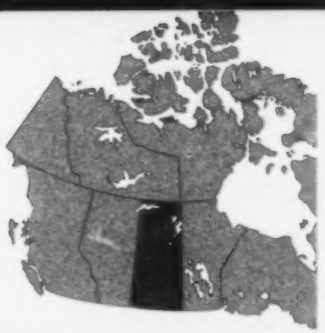

SASKATCHEWAN

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	2 %
Privée	1 %
Provinciale	97 %
Type de forêts	
Feuillus	36 %
Mixtes	25 %
Résineux	39 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	0,8 million de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	4,5 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	21 169 ha
État des terres publiques récoltées[c] (2000)	
Boisées	non disponible
Peu boisées	non disponible
Défoliation par les insectes (2001)[d]	438 883 ha
Superficie brûlée (2002)	879 582,6 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	631,9 millions de $
Autres papiers et cartons	15 %
Autres produits	14 %
Bois d'œuvre de résineux	17 %
Panneaux gaufrés	7 %
Papier transformé	2 %
Pâte de bois	45 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Autres	13 %
États-Unis	71 %
Japon	3 %
Union européenne	13 %
Balance commerciale (2002)	521,7 millions de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	314,9 millions de $
Fabrication du papier (2001)	493,3 millions de $
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	59
Fabrication du papier (2001)	9
Emplois directs (2002)	4 800
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	64,3 millions de $
Fabrication du papier (2001)	76,2 millions de $
Nouveaux investissements (2002)	non disponible

Population
1,2 million

Superficie totale
65 millions d'ha

Superficie du terrain
54,8 millions d'ha

Terre forestière
26,3 millions d'ha

Parcs provinciaux
3,4 millions d'ha

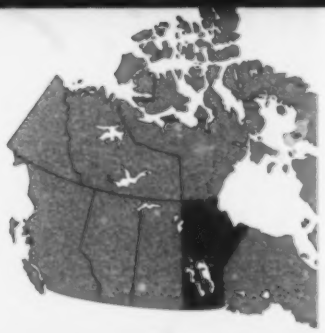

MANITOBA

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	1 %
Privée	5 %
Provinciale	94 %
Type de forêts	
Feuillus	21 %
Mixtes	20 %
Résineux	59 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	9,7 millions de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	2,2 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	15 633 ha
État des terres publiques récoltées (2001)[c]	
Boisées (95 %)	308 000 ha
Peu boisées (5 %)	15 000 ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	non disponible
Superficie brûlée (2002)	81 174 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	615,4 millions de $
Autres papiers et cartons	14 %
Autres produits	33 %
Bois d'œuvre de résineux	14 %
Panneaux gaufrés	13 %
Papier transformé	4 %
Papier journal	22 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Autres	1 %
États-Unis	99 %
Balance commerciale (2002)	223,6 millions de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	623 millions de $
Fabrication du papier (2001)	549,1 millions de $
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	76
Fabrication du papier (2001)	30
Emplois directs (2002)	7 300
Traitements et salaires (201)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois 001)	118,3 millions de $
Fabrication du papier (2001)	104,5 millions de $
Nouveaux investissements (2002)	non disponible

Population
12,1 millions

Superficie totale
106,9 millions d'ha

Superficie du terrain
89,1 millions d'ha

Terre forestière
58 millions d'ha

Parcs provinciaux
7,2 millions d'ha

ONTARIO

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	1 %
Privée	11 %
Provinciale	88 %
Type de forêts	
Feuillus	23 %
Mixtes	27 %
Résineux	50 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	0,3 million d'ha
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	28,1 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	176 668 ha
État des terres publiques récoltées (2001)[c]	
Boisées (88 %)	4,3 millions d'ha
Peu boisées (12 %)	597 000 ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	13,5 millions d'ha
Superficie brûlée (2002)	172 512 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	9,3 milliards de $
Autres papiers et cartons	20 %
Autres produits	32 %
Bois d'œuvre de résineux	9 %
Panneaux gaufrés	6 %
Papier journal	15 %
Papier transformé	7 %
Pâte de bois	11 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Autres	2 %
États-Unis	97 %
Union européenne	1 %
Balance commerciale (2002)	3,2 milliards de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	5,7 milliards de $
Fabrication du papier (2001)	11 milliards de $
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	912
Fabrication du papier (2001)	385
Emplois directs (2002)	86 200
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	1 milliard de $
Fabrication du papier (2001)	1,8 milliard de $
Nouveaux investissements (2002)	0,5 milliard de $

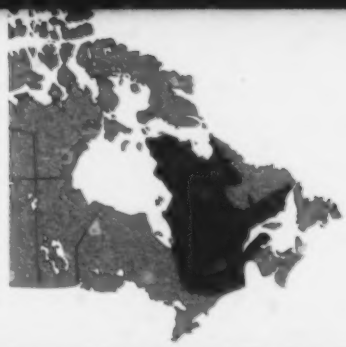

Population
7,5 millions

Superficie totale
154,1 millions d'ha

Superficie du terrain
135,7 millions d'ha

Terre forestière
83,9 millions d'ha

Parcs provinciaux
7,2 millions d'ha

QUÉBEC

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Privée	11 %
Provinciale	89 %
Type de forêts	
Feuillus	19 %
Mixtes	23 %
Résineux	58 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	58 millions de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	43,5 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	349 113 ha
État des terres publiques récoltées (2000)[c]	
Boisées (96 %)	5,6 millions d'ha
Peu boisées (4 %)	208 000 ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	1,1 million d'ha
Superficie brûlée (2002)	1 million d'ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	11,6 milliards de $
Autres papiers et cartons	25 %
Autres produits	25 %
Bois d'œuvre de résineux	14 %
Panneaux gaufrés	3 %
Papier journal	23 %
Papier transformé	3 %
Pâte de bois	7 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1 %
Autres	4 %
États-Unis	88 %
Union européenne	7 %
Balance commerciale (2002)	9,6 milliards de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	8 milliards de $
Fabrication du papier (2001)	12 milliards de $
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	1 129
Fabrication du papier (2001)	251
Emplois directs (2002)	122 700
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	1,3 milliard de $
Fabrication du papier (2001)	1,6 milliard de $
Nouveaux investissements (2002)	1 milliard de $

Population
756 652
Superficie totale
7,3 millions d'ha
Superficie du terrain
7,2 millions d'ha
Terre forestière
6,1 millions d'ha
Parcs provinciaux
23 451 d'ha

Population
944 765
Superficie totale
5,6 millions d'ha
Superficie du terrain
5,3 millions d'ha
Terre forestière
3,9 millions d'ha
Parcs provinciaux
30 507 d'ha

NOUVEAU-BRUNSWICK

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	1 %
Privée	51 %
Provinciale	48 %
Type de forêts	
Feuillus	24 %
Mixtes	29 %
Résineux	47 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	11,1 millions de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	11,9 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	111 533 ha
État des terres publiques récoltées (2000)[c]	
Boisées (95 %)	606 000 ha
Peu boisées (5 %)	33 000 ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	760 ha
Superficie brûlée (2002)	246,4 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	2,4 milliards de $
Autres papiers et cartons	28 %
Autres produits	14 %
Bois d'œuvre de résineux	22 %
Panneaux gaufrés	3 %
Papier journal	10 %
Papier transformé	2 %
Pâte de bois	21 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1 %
Autres	7 %
États-Unis	82 %
Japon	3 %
Union européenne	7 %
Balance commerciale (2002)	2,1 milliards de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	1,4 milliard de $
Fabrication du papier (2001)	2,2 milliards de $
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	165
Fabrication du papier (2001)	27
Emplois directs (2002)	17 300
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	217,3 millions de $
Fabrication du papier (2001)	307 millions de $
Nouveaux investissements (2002)	non disponible

NOUVELLE-ÉCOSSE

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	3 %
Privée	69 %
Provinciale	28 %
Type de forêts	
Feuillus	33 %
Mixtes	22 %
Résineux	45 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	6,7 millions de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	6,2 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	54 433 ha
État des terres publiques récoltées (2000)[c]	
Boisées (97 %)	197 000 ha
Peu boisées (3 %)	6 300 ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	0 ha
Superficie brûlée (2002)	211,25 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	1 milliard de $
Autres papiers et cartons	26 %
Autres produits	10 %
Bois d'œuvre de résineux	20 %
Papier journal	25 %
Papier transformé	1 %
Pâte de bois	18 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Amérique du Sud et Amérique Centrale	7 %
Autres	6 %
États-Unis	78 %
Union européenne	9 %
Balance commerciale (2002)	981,9 millions de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	527,6 millions de $
Fabrication du papier (2001)	1,04 milliard de $
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	126
Fabrication du papier (2001)	14
Emplois directs (2002)	11 700
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	88,4 millions de $
Fabrication du papier (2001)	132,2 millions de $
Nouveaux investissements (2002)	non disponible

Population
139 913
Superficie totale
0,57 million d'ha
Superficie du terrain
0,57 million d'ha
Terre forestière
0,29 million d'ha
Parcs provinciaux
1 500 d'ha

Population
531 595
Superficie totale
40,6 millions d'ha
Superficie du terrain
37,2 millions d'ha
Terre forestière
22,5 millions d'ha
Parcs provinciaux
439 400 d'ha

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	1 %
Privée	92 %
Provinciale	7 %
Type de forêts	
Feuillus	30 %
Mixtes	35 %
Résineux	35 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	0,5 million de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	0,7 million de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	5 510 ha
État des terres publiques récoltées (2001)[c]	
Boisées (100 %)	54 800 ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	0
Superficie brûlée (2002)	132,3 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	14,9 millions de $
Autres papiers et cartons	1 %
Autres produits	8 %
Bois d'œuvre de résineux	90 %
Papier transformé	1 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Amérique du Sud et Amérique Centrale	2 %
Autres	1 %
États-Unis	97 %
Balance commerciale (2002)	14,8 millions de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	43,5 millions de $
Fabrication du papier (2001)	non disponible
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	15
Fabrication du papier (2001)	5
Emplois directs (2002)	600
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	8 millions de $
Fabrication du papier (2001)	non disponible
Nouveaux investissements (2002)	non disponible

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Privée	1 %
Provinciale*	99 %
Type de forêts	
Feuillus	1 %
Mixtes	8 %
Résineux	91 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	2,7 millions de m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	2,9 millions de m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	23 216 ha
État des terres publiques récoltées (2000)[c]	
Boisées (81 %)	343 000 ha
Peu boisées (19 %)	80 000 ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	0 ha
Superficie brûlée (2002)	35 484 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	782 millions de $
Bois d'œuvre de résineux	4 %
Papier journal	96 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Amérique du Sud et Amérique Centrale	9 %
Autres	12 %
États-Unis	53 %
Union européenne	26 %
Balance commerciale (2002)	765,1 millions de $
Valeur des livraisons (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	103 millions de $
Fabrication du papier (2001)	non disponible
Nombre d'établissements (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	72
Fabrication du papier (2001)	9
Emplois directs (2002)	3 500
Traitements et salaires (2001)	non disponible
Exploitation forestière (2001)	non disponible
Fabrication de produits en bois (2001)	19,5 millions de $
Fabrication du papier (2001)	non disponible
Nouveaux investissements (2002)	non disponible

**Les droits de coupe et de propriété applicables à 69 % des terres publiques sur l'île de Terre-Neuve ont été concédés aux sociétés de pâtes et papiers par l'octroi de permis d'une durée de 99 ans aux termes de la 1905 Pulp and Paper Manufacturing Act et de la 1935 Bowater Act. En conséquence, les systèmes financier et juridique de la province considèrent ces terrains comme s'il s'agissait de propriétés privées.*

Population
29 924
Superficie totale
48,3 millions d'ha
Superficie du terrain
47,9 millions d'ha
Terre forestière
27,5 millions d'ha

Population
41 403
Superficie totale
342,6 millions d'ha
Superficie du terrain
329,3 millions d'ha
Terre forestière
61,4 millions d'ha

TERRITOIRE DU YUKON

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	100 %
Type de forêts	
Feuillus	2 %
Mixtes	19 %
Résineux	79 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	275 200 m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2001)[b]	36 000 m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	14 ha
État des terres publiques récoltées (2001)[c]	
Boisées (45 %)	5 700 ha
Peu boisées (55 %)	7 000 ha
Défoliation par les insectes (2001)[d]	non disponible
Superficie brûlée (2002)	35 700 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	691 211 $
Autres produits	99 %
Panneaux gaufrés	1 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
États-Unis	100 %
Balance commerciale (2002)	568 749 $

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	100 %
Type de forêts	
Feuillus	9 %
Mixtes	58 %
Résineux	33 %
Possibilité annuelle de coupe (2000)[a]	236 500 m^3
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)[b]	71 271 m^3
Récolte (superficie) – bois rond industriel (2000)	50 ha
État des terres publiques récoltées[c] (2000)	
Boisées	non disponible
Peu boisées	non disponible
Défoliation par les insectes (2001)[d]	non disponible
Superficie brûlée (2002)	27 089,2 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	110 548 $
Autres papiers et cartons	11 %
Autres produits	5 %
Bois d'œuvre de résineux	6 %
Papier transformé	78 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Cuba	78 %
États-Unis	22 %
Balance commerciale (2002)	110 483 $

NUNAVUT

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2002)	580 $
Autres produits	100 %
Principaux marchés à l'exportation (2002)	
Afrique du Sud	95 %
Saint Kitts et Nevis	5 %

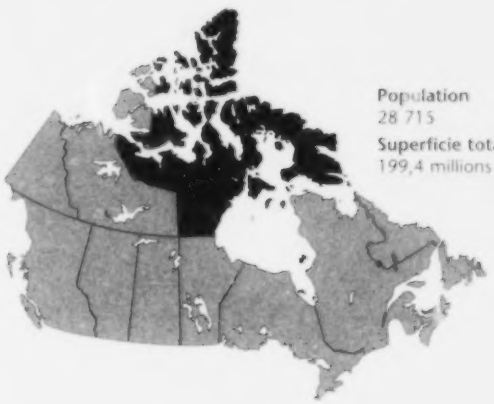

Population
28 715
Superficie totale
199,4 millions d'ha

REMARQUES

SOURCES DES DONNÉES

Statistique Canada, Environnement Canada, l'Association des produits forestiers du Canada, le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada, la Base nationale de données sur les forêts et le Centre interservices des feux de forêts du Canada constituent les principales sources de données. La plus grande partie de l'information pour la Base nationale de données sur les forêts a été recueillie par les ministères provinciaux et territoriaux des ressources naturelles. Lors de la publication de ce rapport, les données étaient préliminaires. Lorsque les données seront complètes, elles seront disponibles à la Base nationale de données sur les forêts sur Internet à l'adresse : *http://nfdp.ccfm.org*

D'importantes modifications conceptuelles et méthodologiques ont été intégrées à la version de l'année de référence 2000 de l'Enquête annuelle sur les des manufactures (EAM). À compter de l'année de référence 2000, l'univers de l'enquête s'est étendu à l'ensemble des unités manufacturières. Ainsi, la nouvelle EAM vise toutes les entreprises manufacturières constituées en société qui ont des employés et dont les ventes de biens manufacturés sont d'au moins 30 000 $, mais aussi : a) celles qui ont des employés et dont les ventes sont inférieures à 30 000 $; b) toutes les entreprises constituées en société qui n'ont pas d'employés, sans égard à leurs ventes annuelles; et c) toutes les entreprises non constituées en société. *(Consultez les tableaux CANSIM 301-0003 et 301-0005 au http//:cansim2.statcan.ca).*

À compter de l'année de référence 2000, les données des sièges sociaux ne sont plus incluses, ce qui a des incidences sur les variables suivantes : les employés de l'administration, les traitements, le nombre total d'employés, les traitements et salaires, le coût des matériaux, des fournitures et des biens destinés à la revente, la valeur des livraisons et les autres revenus et la valeur ajoutée totale. Nota : En 1999, les sièges sociaux représentaient 3 pour 100 du nombre total d'employés et 7 pour 100 de la valeur des livraisons et des autres revenus.

TERRES FORESTIÈRES

Les données concernant les terres forestières du Canada proviennent de l'Inventaire des forêts du Canada 1991 (révisé en 1994).

RESSOURCES FORESTIÈRES

Les données sur la propriété sont présentées pour la superficie totale des terres forestières.

a Possibilité annuelle de coupe (PAC) : Le niveau de récolte annuel établi par les provinces et les territoires. La PAC comprend des données à la fois pour les résineux et les feuillus. Les données pour la PAC de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Manitoba comprennent les terres fédérales, provinciales et privées. Compte tenu des différences mentionnées ci-après, on ne peut calculer une PAC nationale simplement en additionnant les PAC provinciales et territoriales.

- La PAC nationale a été obtenue en estimant certaines données pour les terres fédérales et privées et en convertissant en volume les données ayant trait à l'Ontario.
- L'Ontario fournit des données pour la PAC (appelée dans cette province « perte maximale tolérable ») en hectares seulement.
- Les données pour l'Alberta et l'Ontario ne comprennent pas les terres privées.
- Les données pour la Saskatchewan ne comprennent que les terres fédérales.
- La PAC pour la Colombie-Britannique ne comprend pas toutes les terres privées.

b Récolte : Les données nationales et provinciales pour la récolte ne comprennent que les données sur le bois rond industriel. Les niveaux de récolte pour le bois de chauffage ou le bois de feu peuvent atteindre jusqu'à 2,2 millions de mètres cubes dans une seule province, et ne sont pas inclus dans les tableaux de récolte.

- La PAC pour la Colombie-Britannique ne comprend pas toutes les terres privées, mais les données sur la récolte les incluent. Le taux annuel de récolte peut fluctuer et dans certains cas excéder la PAC. Toutefois, sur une période de cinq ans, les données sur la récolte devraient être équivalentes à la PAC ou moins élevées.

c État des terres publiques récoltées : Ces données reflètent la superficie cumulative récoltée depuis 1975. Les données pour les terres privées ne sont pas incluses (sauf pour l'Île-du-Prince-Édouard). Le terme « boisé » se rapporte à une terre dont le couvert forestier rencontre certaines normes de production de bois établies par des services d'aménagement forestier de chaque province et territoire. Le terme « peu boisé » se rapporte à une terre exploitée qui nécessite des traitements sylvicoles, tels la préparation de terrain, la plantation, l'ensemencement ou le désherbage, pour être conforme aux normes établies. Cette catégorie comprend également les terres qui n'ont pas encore été inventoriées. Une portion significative des superficies récemment récoltées sera toujours considérée comme insuffisamment boisée compte tenu de la période de temps qui s'écoule entre la coupe et le moment où la régénération est observable. Le faible pourcentage de la superficie récoltée chaque année pour la construction des chemins d'accès n'est pas inclus dans ces données.

d Défoliation par les insectes : Les données sur les insectes proviennent des organismes provinciaux et territoriaux. Elles ne comprennent que les cas de défoliation modérée à sévère. La défoliation ne conduit pas toujours à la mortalité; par exemple, des peuplements frappés par une défoliation modérée parviennent souvent à se rétablir sans être trop affectée dans leur croissance. Les données sur la défoliation sont présentées par type d'insectes. Puisqu'une région donnée peut être affectée par plus d'un insecte à la fois, on peut alors obtenir un compte en double ou en triple, ce qui donne une surévaluation de la superficie totale défoliée.

e « Superficies brûlées » : Les données proviennent du Centre interservices des feux de forêts du Canada. Les superficies brûlées comprennent les superficies à l'intérieur des parcs nationaux.

STATISTIQUES FORESTIÈRES

EMPLOIS DIRECTS

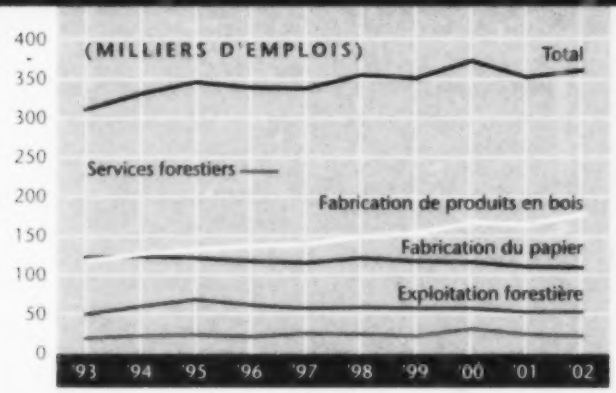

Malgré les tarifs compensatoires et anti-dumping que les États-Unis ont imposés sur le bois d'œuvre canadien, l'industrie du bois a employé en 2002 près de 13 000 travailleurs de plus qu'en 2001. Par contre, les industries des pâtes et papiers, des exploitations forestières et des services forestiers ont employé près de 4 000 travailleurs de moins. Ce qui donne une augmentation de 9 000 emplois pour l'ensemble du secteur forestier. Ceci confirme la tendance observée depuis près de dix ans dans les secteurs de l'industrie du bois par rapport aux industries des pâtes et papier. L'emploi augmente dans la première et diminue dans la seconde. La diminution est attribuable aux gains en productivité. Les statistiques montrent en effet qu'il y a eu en dix ans une augmentation de 59 000 emplois dans l'industrie du bois par rapport à 13 000 emplois dans les pâtes et papiers. En tout, ce sont 361 400 personnes qui travaillaient directement pour le secteur forestier en 2002, soit 12 000 de moins que l'année record de l'an 2000.

2002	Années-personnes	Changement annuel 1 an	10 ans
Total	361 400	2,4 %	1,5 %
Fabrication de produits en bois	177 300	7,9 %	4,1 %
Fabrication du papier	109 200	-1,2 %	-1,1 %
Exploitation forestière	52 900	-1,4 %	0,4 %
Services forestiers	22 000	-9,6 %	1,0 %

EXPORTATIONS DES PRODUITS FORESTIERS

Les prix des produits forestiers sont fixés sur les marchés internationaux. En 2002, la surproduction mondiale a fait baisser les prix de la pâte, du papier journal et du bois d'œuvre par rapport à 2001, diminuant ainsi leur valeur d'exportation. Ces trois produits comptent pour plus de la moitié des exportations de produits forestiers canadiens : il en est donc résulté une baisse de la valeur de ces exportations. Les exportations canadiennes de produits forestiers sont passées d'une valeur de 44,7 milliards de dollars en 2001 à 42,9 milliards de dollars en 2002. Les analystes s'attendent à une augmentation des prix en 2003, ce qui devrait se traduire par un impact positif sur la valeur des exportations.

2002	Milliards de $	Changement annuel 1 an	10 ans
Total	42,9	-3,9 %	4,9 %
Autres produits forestiers	19,5	1,7 %	11,1 %
Bois d'œuvre de résineux	10,3	-6,6 %	1,2 %
Pâte de bois	6,8	-6,1 %	3,9 %
Papier journal	6,3	-12,7 %	0,4 %

DÉPENSES EN CAPITAL ET EN RÉPARATION

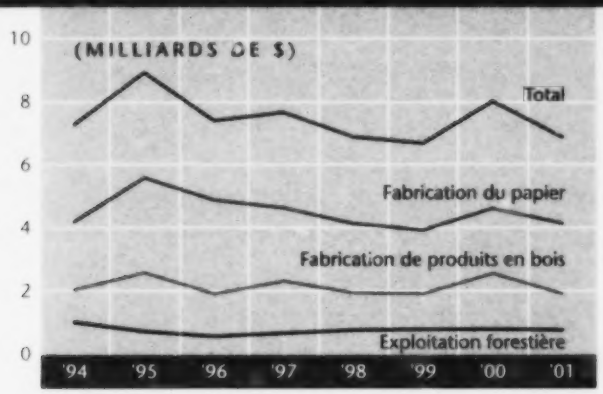

Les nouveaux investissements, ou si l'on préfère les dépenses en capital, ont diminué en 2001 alors que les dépenses en réparation ont augmenté par rapport à l'an 2000. L'ensemble des dépenses en capital et réparation du secteur forestier était de 6,9 milliards de dollars en 2001, ce qui constitue une baisse de 1,1 milliard de dollars par rapport à l'an 2000. L'industrie des pâtes et papiers a contribué pour environ les deux tiers des dépenses en capital et réparation du secteur forestier, cette industrie étant plus capitalistique que l'industrie du bois ou les exploitations forestières.

2001	Milliards de $	Changement annuel 1 an	5 ans
Total	6,9	-14,1 %	-2,1 %
Fabrication de produits en bois	1,9	-24,9 %	-3,7 %
Fabrication du papier	4,2	-10,1 %	-2,2 %
Exploitation forestière	0,8	-2,8 %	2,8 %

RECYCLAGE DE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

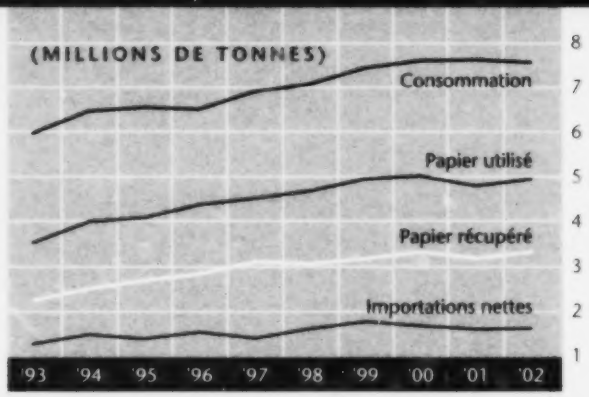

Depuis l'an 2000, les Canadiens consomment environ 7,6 millions de tonnes de papiers et cartons par année. La récupération de vieux papiers et cartons a été de 3,3 millions de tonnes en 2002, ce qui représente un taux de récupération de 44 %. Cela ne suffit cependant pas à combler les besoins de l'industrie canadienne qui recycle, bon an mal an, plus de 4,9 millions de tonnes de vieux papiers et cartons. L'industrie canadienne se voit donc contrainte d'importer 1,6 million de tonnes de vieux papiers et cartons pour les recycler au pays.

2002	Millions de tonnes	Changement annuel 1 an	10 ans
Consommation de papiers et cartons	7,6	-0,8 %	2,6 %
Récupération de vieux papiers	3,3	4,3 %	4,8 %
Utilisation de vieux papiers	4,9	3,1 %	4,0 %
Importations nettes de vieux papiers	1,6	0,7 %	2,7 %

STATISTIQUES FORESTIÈRES

EMPLOIS DIRECTS

EXPORTATIONS DES PRODUITS FORESTIERS

DÉPENSES EN CAPITAL ET EN RÉPARATION

Les nouveaux investissements, ou si l'on préfère les dépenses en capital, ont diminué en 2001 alors que les dépenses en réparation ont augmenté par rapport à l'an 2000. L'ensemble des dépenses en capital et réparation du secteur forestier était de 6,9 milliards de dollars en 2001, ce qui constitue une baisse de 1,1 milliard de dollars par rapport à l'an 2000. L'industrie des pâtes et papiers a contribué pour environ les deux tiers des dépenses en capital et réparation du secteur forestier, cette industrie étant plus capitalistique que l'industrie du bois et les exploitations forestières.

2001	Milliards de $	Changement annuel 1 an	5 ans
Total	6,9	-14,1 %	-2,1 %
Fabrication de produits en bois	1,9	-23,9 %	-3,7 %
Fabrication du papier	4,2	-10,1 %	-2,2 %
Exploitation forestière	0,8	-2,8 %	-2,8 %

RECYCLAGE DE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

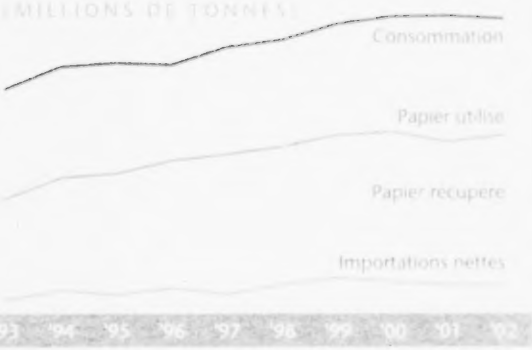

Depuis l'an 2000, les Canadiens consomment environ 7,6 millions de tonnes de papiers et cartons par année. La récupération de vieux papiers et cartons a été de 4,5 millions de tonnes en 2002, ce qui représente un taux de récupération de 44 %. Cela ne suffit cependant pas à combler les besoins de l'industrie canadienne qui recycle. Bon an mal an, plus de 4,9 millions de tonnes de vieux papiers et cartons. L'industrie canadienne se voit donc contrainte d'importer 1,6 million de tonnes de vieux papiers et cartons pour les recycler au pays.

2002	Millions de tonnes	Changement annuel 1 an	10 ans
Consommation de papiers et cartons	7,6	0,8 %	2,6 %
Récupération de vieux papiers	4,5	4,5 %	4,8 %
Utilisation de vieux papiers	4,9	3,1 %	3,0 %
Importations nettes de vieux papiers	1,6	0,7 %	2,4 %

BALANCE COMMERCIALE

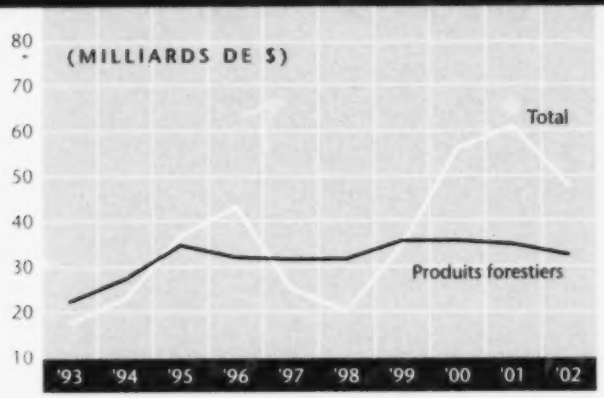

La balance commerciale d'un pays est la valeur de ses exportations moins la valeur de ses importations. Au Canada, la balance commerciale est positive depuis nombre d'années, c'est-à-dire que nous exportons davantage que nous importons. En 2002, pour l'ensemble des produits échangés, la balance commerciale canadienne a été de près de 47,9 milliards de dollars, alors que pour les produits forestiers seulement, elle a été de 32,6 milliards de dollars. Les produits forestiers sont les produits qui contribuent le plus à la balance commerciale canadienne.

2002	Milliards de $	Changement annuel 1 an	10 ans
Balance commerciale	47,9	-21,4 %	10,5 %
Contribution des produits forestiers	32,6	-6,6 %	3,9 %

BOIS D'ŒUVRE

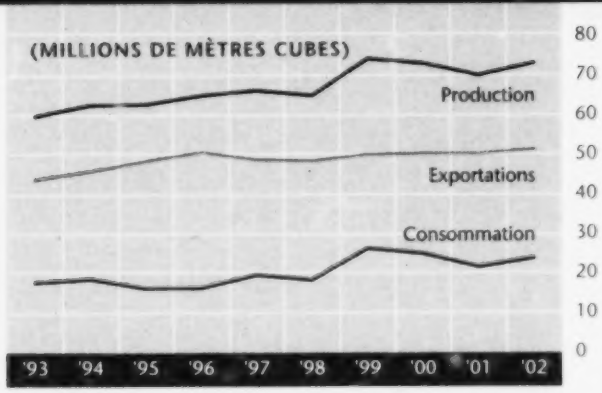

Le Canada est le deuxième producteur de bois d'œuvre de résineux et le principal exportateur au monde. En mai 2002, le gouvernement américain a imposé des tarifs compensatoires et anti-dumping au bois d'œuvre de résineux canadien. Malgré cela et l'effondrement des prix, le Canada a exporté un volume record de bois d'œuvre de résineux. Cependant, les prix ont été trop bas pour que cela se traduise par une augmentation de leur valeur d'exportation. La hausse de la construction résidentielle au Canada a entraîné une excellente année sur la consommation domestique. La production de la plupart des provinces a augmenté, sauf en Ontario et au Québec. Ces deux provinces ont été plus durement touchées par l'imposition des tarifs douaniers des États-Unis. Le gouvernement canadien conteste la décision américaine auprès des tribunaux commerciaux de l'organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'accord sur le libre-échange de l'Amérique du Nord (ALÉNA).

2002	Millions de mètres cubes	Changement annuel 1 an	10 ans
Production	73,0	4,4 %	2,1 %
Exportations	51,3	2,2 %	1,6 %
Consommation	23,6	10,5 %	3,1 %

PÂTE DE BOIS

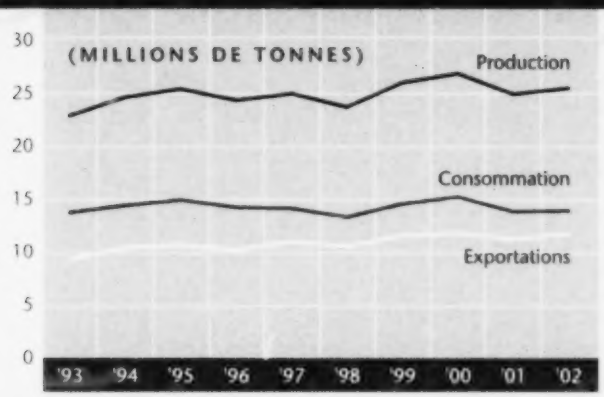

En 2002, la production canadienne de pâte de bois a augmenté de près de 600 milliers de tonnes par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 2,4 pour 100 pour atteindre 25 505 milliers de tonnes. Le Canada est le premier exportateur mondial de pâte de bois avec des exportations de 11 805 milliers de tonnes qui ont augmenté de près de 500 milliers de tonnes en 2002, soit une augmentation de 0,6 pour 100. Le reste de la production de pâte de bois et les importations peu élevées sont transformées au pays en papier et carton, ce qui totalise 13 966 milliers de tonnes pour 2002. La consommation de pâte de bois n'a augmenté que de 87 milliers de tonnes par rapport à 2001, alors que par comparaison, l'augmentation de l'utilisation de vieux papier recyclé a été de 146 milliers de tonnes. Le prix mondial de la pâte de bois est resté bas en 2002, si bien que la valeur des exportations a diminué, malgré l'augmentation de leur volume.

2002	Millions de tonnes	Changement annuel	
		1 an	10 ans
Production	25,5	2,4 %	1,1 %
Exportations	11,8	4,5 %	2,3 %
Consommation	14,0	0,6 %	0,1 %

PAPIER JOURNAL

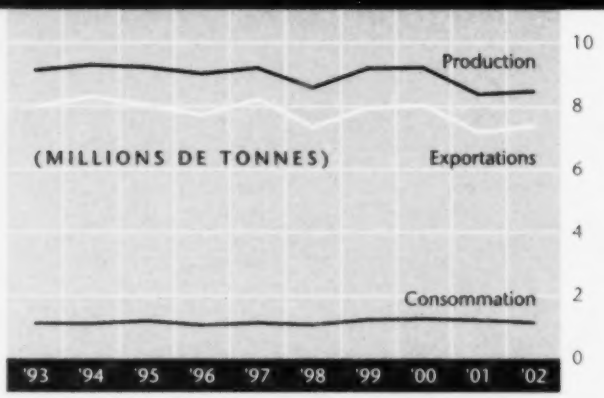

Le Canada est le premier producteur et exportateur de papier journal au monde. En 2002, il a exporté 87 pour 100 de sa production dans plus de 70 pays. Les exportations canadiennes se sont élevées à près de 7 393 milliers de tonnes, une augmentation de 200 milliers de tonnes par rapport à 2001. La consommation domestique a par contre diminué d'environ 80 milliers de tonnes pour se chiffrer à 1 153 milliers de tonnes. La production a légèrement augmenté, soit 88 milliers de tonnes, pour atteindre 8 465 milliers de tonnes. Depuis plusieurs années, la consommation mondiale de papier journal croît moins vite et les producteurs canadiens se tournent de plus en plus vers d'autres types de papiers. Depuis dix ans, la production canadienne a diminué selon un taux de 0,8 pour 100 par année.

2002	Millions de tonnes	Changement annuel	
		1 an	10 ans
Production	8,5	1,1 %	-0,8 %
Exportations	7,4	2,9 %	-0,8 %
Consommation	1,2	-6,3 %	0,2 %

Article de FOND

Coup d'œil sur L'AVENIR des forêts et du SECTEUR FORESTIER du Canada

L'avenir des forêts du Canada est façonné par une diversité de valeurs économiques, environnementales et sociales qui évoluent rapidement et que les Canadiens jugent importantes. Parmi les questions qui préoccupent aujourd'hui les Canadiens, il faut mentionner : l'approvisionnement à long terme en bois d'œuvre et la compétitivité du secteur forestier; les conséquences du changement climatique sur les forêts du Canada; l'intégration des valeurs forestières non ligneuses; la conservation et la protection des écosystèmes forestiers; les effets des pratiques d'exploitation sur les habitats fauniques; la biodiversité; et les paysages forestiers. Les Canadiens escomptent également des gouvernements qu'ils élaborent des politiques forestières rationnelles et qu'ils fournissent des renseignements détaillés et en temps opportun pour prendre des décisions avisées et démontrer de façon concluante que le Canada pratique l'aménagement durable des forêts.

Récemment, les gouvernements du Canada (fédéral, provinciaux et territoriaux) ont réagi au regain d'intérêt et de préoccupation du public pour les forêts en resserrant les contrôles réglementaires, dans le but essentiellement d'améliorer les pratiques forestières et d'agrandir les parcs et les zones protégées. Les gouvernements et l'industrie ont décidé par ailleurs d'augmenter la participation du public à l'élaboration des plans d'aménagement des forêts, d'élargir le corpus de connaissances sur les forêts du Canada, de concevoir des systèmes d'information sur les forêts et d'attacher plus d'importance aux bénéfices non ligneux des forêts. Pour leur part, les Autochtones, les propriétaires de boisés, les collectivités locales et les travailleurs forestiers cherchent tous à assumer un rôle plus important dans les processus décisionnels.

Les préoccupations du public et la compétitivité sont des moteurs puissants qui façonneront l'avenir des forêts du Canada, lesquelles représentent aujourd'hui 3 pour 100 du PIB du pays et procurent un emploi direct et indirect à près de un million de Canadiens. Il faut que les politiques en vigueur et les cadres institutionnels et commerciaux évoluent pour que le secteur forestier de demain puisse rester fidèle à sa longue tradition de succès.

L'avenir du secteur forestier dépend de l'adoption d'une approche coordonnée et polyvalente par tous les ordres de gouvernement et les intervenants qui prévoit, entre autres, l'intégration des valeurs forestières des Autochtones et des collectivités locales; un regain d'attention suscité par les produits et les usages non ligneux; de nouvelles technologies et pratiques d'aménagement; des partenariats nouveaux et novateurs; des programmes de certification; des méthodes d'analyse fondées sur le cycle de vie; des plantations forestières; et enfin des efforts en vue d'améliorer la performance du Canada sur les marchés mondiaux.

« Nous devons tous nous so
le restant de notre vie.
(Charles F. Kettering)

Cet article se penche sur L'AVENIR afin de déterminer les changements que pourrait subir le secteur forestier dans les années à venir. Ces changements s'annoncent prometteurs, notamment grâce à :

- la **PARTICIPATION DU PUBLIC** aux stades de planification de l'aménagement des forêts, grâce à des données précises, détaillées et uniformisées, permettant ainsi de résoudre les conflits dès le stade d'élaboration des plans d'aménagement;
- un regain d'intérêt national et international pour **LES USAGES ET LES PRODUITS NON LIGNEUX**, en particulier dans des domaines comme la médecine et la nutrition;
- des politiques forestières élaborées sur de solides **BASES SCIENTIFIQUES**, qui intègrent l'aménagement et la planification des forêts et qui prévoient tout un éventail **D'USAGES ET DE VALEURS** spécifiques, à la fois ligneux et non ligneux;
- une industrie forestière plus **SOUPLE**, capable de tirer parti des progrès rapides d'un marché de plus en plus concurrentiel;
- une **CONVENTION** internationale globale et juridiquement contraignante régissant tous les types de forêts;
- l'intégration des **CONNAISSANCES**, des valeurs, des principes et des perspectives **DES AUTOCHTONES** dans les plans d'action nationaux et internationaux sur l'aménagement durable des forêts;
- un plus grand potentiel d'aménagement des forêts grâce à la **MULTIPLICATION** des **POSSIBILITÉS D'ENSEIGNEMENT** à l'échelle nationale, en prêtant une attention particulière aux Autochtones et aux collectivités locales qui s'occupent de l'aménagement des ressources;
- un plus gros volume de produits forestiers provenant des **BOISÉS PRIVÉS** et un engagement plus profond des propriétaires envers l'aménagement durable des forêts;
- des politiques de réglementation **AXÉES SUR LES RÉSULTATS** plutôt que sur l'observance stricte de règles.

ucier de l'avenir car nous allons y passer

COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Des groupes divers ayant des points de vue et des objectifs différents collaborent pour trouver une solution typiquement canadienne aux difficultés auxquelles est confronté le secteur forestier.

Une chose est certaine sur l'avenir de la foresterie au Canada: les Canadiens — aussi bien les habitants des régions rurales et urbaines, les peuples autochtones, les travailleurs de l'industrie forestière que les écologistes — prennent de plus en plus part aux discussions sur la façon dont sont aménagées les ressources forestières. Plus de 90 pour 100 des forêts du Canada sont du domaine public (71 pour 100 appartiennent aux provinces, 23 pour 100 au gouvernement fédéral), ce qui explique pourquoi les pouvoirs publics sont responsables de la majorité des terres boisées. Dans la pratique, l'aménagement des terres fédérales situées au nord du 60e parallèle relève des responsabilités des territoires, tandis que la planification et l'aménagement des ressources ligneuses dans la plupart des juridictions sont dans une large mesure délégués à des compagnies forestières titulaires d'un permis ou d'un contrat.

Le mécontentement du public à l'égard de cette façon de faire ne cesse de prendre de l'ampleur depuis 20 ans. Devant les craintes généralisées suscitées par certaines activités forestières, notamment les coupes à blanc, la plupart des provinces et des territoires offrent aujourd'hui aux membres du public la possibilité de prendre part à la planification de l'aménagement des forêts. De la sorte, toutes les parties que la question intéresse sont tenues au courant des enjeux et de la position des autres parties aux négociations. Mais cela signifie surtout que les conflits se résoudront au stade de la planification, ce qui mettra ainsi un terme à « la guerre des bois » du passé.

Manifestement, les membres du public n'ont pas tous la même position sur la question. D'une part, il y a ceux qui vivent dans les forêts ou à proximité, qui occupent des emplois dans le secteur forestier, qui pratiquent le trappage, la chasse, la pêche ou la cueillette des champignons et des baies dans la forêt ou qui les utilisent à d'autres fins récréatives. D'autre part, il y a les citadins, qui représentent la majorité de la population canadienne. Les citadins se préoccupent de l'avenir des forêts, mais sont souvent mal informés sur les paramètres économiques et sociaux des activités forestières ou sur des enjeux comme les conséquences des phénomènes naturels et des activités anthropiques. Les Canadiens doivent avoir accès à des informations précises, détaillées et uniformisées s'ils veulent jouer un rôle important dans la planification de l'avenir de leurs forêts.

La participation du public a augmenté de façon fulgurante depuis vingt ans, grâce à des instruments nationaux consensuels comme la Stratégie nationale sur les forêts et l'Accord canadien sur les forêts. Malgré cela, de nombreux intervenants du secteur forestier souhaitent que le public participe encore plus à la planification. Ils veulent que ce dernier exerce une influence plus positive que négative sur les résultats. En fait, ils ne veulent plus percevoir la participation du public comme une entrave à l'exercice des activités des gouvernements et de l'industrie forestière.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

Rien ne saurait sans doute mieux illustrer la tendance accrue au dialogue et aux partenariats à tous les niveaux que le rôle joué par les communautés autochtones et les collectivités locales dans l'élaboration des programmes forestiers. Près de 80 pour 100 des peuples autochtones du Canada sont membres des communautés forestières et leurs droits, leurs valeurs et leurs traditions font partie intégrante des décisions prises sur les forêts.

COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Des groupes divers ayant des points de vue et des objectifs différents collaborent pour trouver une solution typiquement canadienne aux difficultés auxquelles est confronté le secteur forestier.

Une chose est certaine sur l'avenir de la foresterie au Canada, les Canadiens — aussi bien les habitants des régions rurales et urbaines, les peuples autochtones, les travailleurs de l'industrie forestière que les écologistes — prennent de plus en part aux discussions sur la façon dont sont aménagées les ressources forestières. Plus de 90 pour 100 des forêts du Canada sont du domaine public (71 pour 100 appartiennent aux provinces; 23 pour 100 au gouvernement fédéral), ce qui explique pourquoi les pouvoirs publics sont responsables de la majorité des terres boisées. Dans la pratique, l'aménagement des terres fédérales situées au nord du 60e parallèle relève des responsabilités des territoires, tandis que la planification et l'aménagement des ressources ligneuses dans la plupart des juridictions sont dans une large mesure délégués à des compagnies forestières titulaires d'un permis ou d'un contrat.

Le mécontentement du public à l'égard de cette façon de faire ne cesse de prendre de l'ampleur depuis 20 ans. Devant les craintes généralisées suscitées par certaines activités forestières, notamment les coupes à blanc, la plupart des provinces et des territoires offrent aujourd'hui aux membres du public la possibilité de prendre part à la planification de l'aménagement des forêts. De la sorte, toutes les parties que la question intéresse sont tenues au courant des enjeux et de la position des autres parties aux négociations. Mais cela signifie surtout que les conflits se résoudront au stade de la planification, ce qui mettra ainsi un terme à « la guerre des bois » du passé.

Manifestement, les membres du public n'ont pas tous la même position sur la question. D'une part, il y a ceux qui vivent dans les forêts ou à proximité, qui occupent des emplois dans le secteur forestier, qui pratiquent le trappage, la chasse, la pêche ou la cueillette des champignons et des baies dans la forêt ou qui les utilisent à d'autres fins récréatives. D'autre part, il y a les citadins, qui représentent la majorité de la population canadienne. Les citadins se préoccupent de l'avenir des forêts, mais sont souvent mal informés sur les paramètres économiques et sociaux des activités forestières ou sur des enjeux comme les conséquences des phénomènes naturels et des activités anthropiques. Les Canadiens doivent avoir accès à des informations précises, détaillées et uniformisées s'ils veulent jouer un rôle important dans la planification de l'avenir de leurs forêts.

La participation du public a augmenté de façon fulgurante depuis vingt ans, grâce à des instruments nationaux consensuels comme la Stratégie nationale sur les forêts et l'Accord canadien sur les forêts. Malgré cela, de nombreux intervenants du secteur forestier souhaitent que le public participe encore plus à la planification. Ils veulent que ce dernier exerce une influence plus positive que négative sur les résultats. En fait, ils ne veulent plus percevoir la participation du public comme une entrave à l'exercice des activités des gouvernements et de l'industrie forestière.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

Rien ne saurait sans doute mieux illustrer la tendance accrue au dialogue et aux partenariats à tous les niveaux que le rôle joué par les communautés autochtones et les collectivités locales dans l'élaboration des programmes forestiers. Près de 80 pour 100 des peuples autochtones du Canada sont membres des communautés forestières et leurs droits, leurs valeurs et leurs traditions font partie intégrante des décisions prises sur les forêts.

Les revendications territoriales et les droits issus des traités des Autochtones auront de profondes répercussions sur les forêts du Canada dans les années à venir, en particulier quand les auteurs des revendications se verront accorder le contrôle exclusif des terres. L'utilisation de ces forêts pourrait changer. Il se peut même qu'on les retire de l'inventaire commercial, ce qui aura des conséquences qu'on ignore sur la planification, l'utilisation des forêts, les accords de faire-valoir et les approvisionnements en bois commercial.

Bien que l'idée de tenir compte des points de vue des Autochtones dans la prise de décisions n'ait bénéficié d'une reconnaissance internationale qu'au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la notion d'aménager les forêts en fonction de leurs valeurs culturelles, spirituelles et économiques était déjà enchâssée dans la Stratégie nationale sur les forêts du Canada. On s'attend à ce que les traditions et les valeurs des peuples autochtones continuent de faire partie intégrante des stratégies canadiennes sur les forêts.

À l'échelle provinciale, les gouvernements encouragent les Premières nations à faire de l'aménagement forestier. C'est ainsi que la Northern Boreal Initiative de l'Ontario permet aux communautés autochtones de jouer un rôle déterminant dans le développement et l'aménagement de vastes nouveaux secteurs du Nord de l'Ontario.

PROGRAMME DE FORESTERIE DES PREMIÈRES NATIONS

Depuis 1996, le Programme de foresterie des Premières nations du gouvernement fédéral aide les communautés des Premières nations à apprendre à aménager les ressources forestières. À ce jour, environ 370 communautés ont bénéficié d'aide pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement forestier, et 5 700 travailleurs des Premières nations ont aiguisé leurs compétences dans le domaine des activités forestières et la création et l'expansion d'entreprises. Parmi les projets types, mentionnons : l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement forestier; l'établissement d'inventaires forestiers et la réalisation de projets de sylviculture; la formation et le perfectionnement des compétences, notamment dans les domaines de la protection des forêts et de la lutte contre les incendies de forêt; enfin, l'élaboration de plans d'affaires et la réalisation d'études de faisabilité dans des secteurs comme l'exploitation forestière et les produits à valeur ajoutée.

désormais ouvert à l'exploitation forestière. En 1999, la Saskatchewan a annoncé son intention de doubler la taille de l'industrie forestière, procurant ainsi des avantages aux communautés nordiques et autochtones. Au printemps 2000, le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la nation nisga'a ont signé le premier traité des temps modernes dans la province. Le traité nisga'a confère à la nation nisga'a le droit à l'autonomie gouvernementale et le pouvoir d'aménager ses propres terres et ressources. Et, en 2002, le gouvernement du Québec a signé un accord qui confère à la nation crie un rôle accru dans l'aménagement des ressources forestières.

EXEMPLES D'ENTREPRISES FORESTIÈRES AUTOCHTONES :

- Tanizul Timber Limited, qui appartient à la Première nation Tl'azt'en, gère une concession de ferme forestière en Colombie-Britannique;
- en Saskatchewan, Norsask Forest Products, qui appartient au conseil tribal de Meadow Lake, est la plus importante entreprise de produits forestiers appartenant à des intérêts autochtones. L'entreprise est également partenaire d'une coentreprise dans Mistik Management, qui détient une licence d'aménagement forestier;
- au Québec, la Première nation crie de Waswanipi détient un permis de récolte du bois et possède une entreprise de construction routière, en plus de détenir des intérêts majoritaires dans Nabakatuk Corporation, coentreprise avec la société Domtar. En 1997, la Forêt modèle crie de Waswanipi est devenue la seule forêt autochtone à faire partie du Programme canadien de forêts modèles.

Par ailleurs, les rapports entre l'industrie forestière et les communautés des Premières nations ont subi de profondes transformations. L'industrie s'est fixée des cibles d'emploi et de formation et elle a adjugé des contrats aux entreprises des Premières nations. Elle a également aidé les nouvelles entreprises à s'acclimater en leur offrant des séances de mentorat et de l'aide financière, en leur prêtant des équipements, en les aidant à préparer des soumissions, à conclure des contrats et à créer des coentreprises.

Les coentreprises et les partenariats entre les grosses compagnies forestières et les projets parrainés par l'État augmentent régulièrement en nombre, en taille et en importance. À mesure que les assises territoriales des Premières nations et des Inuits prennent de l'expansion, que les responsabilités de gestion augmentent et que de plus en plus de jeunes entrent dans la population active, il faut trouver des débouchés commerciaux, renforcer les capacités d'aménagement des forêts et former des experts professionnels et techniques qualifiés. Pour cela, il faudra multiplier les possibilités éducatives et venir en aide aux communautés autochtones et locales qui participent à l'aménagement des ressources.

INITIATIVE FORESTIÈRE WHITE FEATHER

C'est en 1997 que la Première nation de Pikangikum a lancé l'initiative forestière White Feather, un plan de développement de type communautaire qui porte sur environ 1,3 million d'hectares. L'initiative confère à la communauté la responsabilité de planifier l'aménagement des ses forêts, de trouver des débouchés aux produits forestiers, de créer des entreprises de produits forestiers non ligneux et de promouvoir le tourisme dans les zones protégées.

Depuis trois ans, la bande indienne de Pikangikum et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario ont créé un processus de plans d'action stratégiques concertés, qui complète le processus communautaire de planification de l'affectation des terres.

Outre la planification de l'affectation des terres, l'initiative White Feather comporte des études de faisabilité, la collecte de données biophysiques et de connaissances autochtones, la construction d'infrastructures, le renforcement des capacités et l'élargissement des réseaux de communications. Des recherches sont également menées par des Autochtones avec la collaboration de scientifiques non autochtones, d'établissements de recherche, d'écologistes et d'industriels forestiers. Cette initiative met l'accent sur les possibilités de subsistance nouvelles et ancestrales, en particulier pour les jeunes.

La participation des communautés et des peuples autochtones à l'aménagement des forêts s'est essentiellement limitée jusqu'ici à la classique gestion des matières ligneuses. Cette situation est en train de changer depuis qu'on a découvert que les connaissances et les valeurs autochtones contribuent aussi à élargir notre corpus de connaissances sur les forêts. La White Feather Initiative de la Première nation de Pikangikum constitue un exemple type d'application du savoir traditionnel (voir encadré). Des cas de réussite comme l'initiative White Feather, reconnus par un nombre sans cesse croissant d'aménagistes autochtones professionnels et techniques des ressources, inciteront de plus en plus de politiciens à promouvoir des projets d'aménagement analogues sur les terres publiques, grâce à des politiques appropriées.

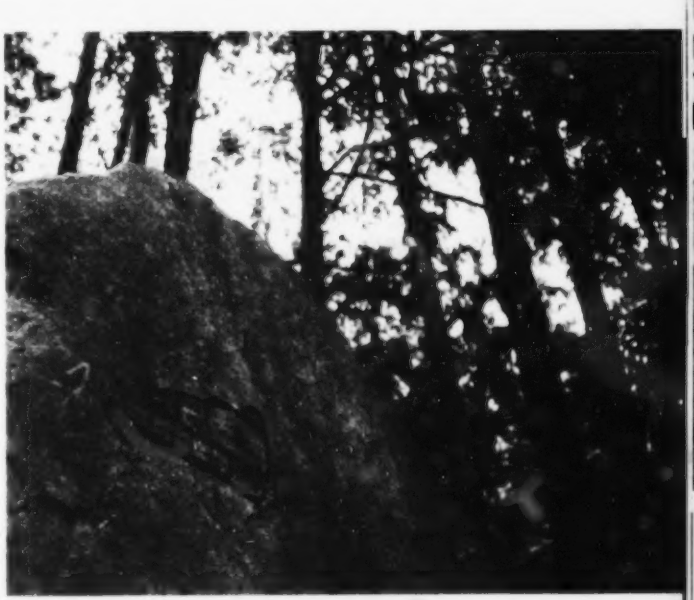

Sur l'échiquier international, le gouvernement fédéral encourage les Autochtones à prendre part aux négociations multilatérales sur les forêts, notamment au Forum des Nations Unies sur les forêts, à la Convention sur la diversité biologique et au Sommet de la Terre. Au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable qui s'est tenu en Afrique du Sud, le Canada a présenté 21 études de cas réalisées par des auteurs autochtones du Canada. La participation des Autochtones au dialogue international sur les forêts prendra de l'ampleur à mesure que les pays forestiers de la planète incorporent les valeurs, les principes et les points de vue indigènes dans leurs méthodes de planification et d'aménagement des forêts.

PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS

Les forêts appartenant à des intérêts privés, qui représentent près de 6 pour 100 des terres forestières du Canada, constituent un autre élément important de la mosaïque forestière du Canada. Il en existe deux grands types : les grandes forêts industrielles, qui appartiennent souvent à des entreprises forestières et les forêts non industrielles (ou boisés), plus petites, qui appartiennent pour la plupart à des particuliers, souvent des agriculteurs. On dénombre environ 425 000 forêts privées au Canada, dont la plupart dans l'Est du pays.

Les boisés sont une importante source de matières premières pour l'industrie forestière. La vente du bois de pâte, des grumes et d'autres produits forestiers qui en proviennent contribue à assurer la stabilité économique de nombreuses collectivités rurales.

Outre les retombées économiques, les forêts privées jouent un rôle écologique précieux — et même esthétique — au sein des paysages ruraux. Dans la région forestière des feuillus, par exemple, les forêts privées abritent quantité d'espèces végétales et animales uniques en leur genre. Dans certains endroits, les boisés privés sont tout ce qui reste de l'écosystème forestier d'origine. Ils peuvent servir à des fins autres que la récolte de bois, comme la production de sirop d'érable, la pratique des loisirs et la protection des bassins hydrographiques.

Il se peut qu'à l'avenir, les forêts privées soient appelées à combler les besoins de produits forestiers, car un plus grand nombre de terres publiques risquent d'être soustraites à la production de bois pour des raisons de conservation ou autres. Manifestement, si l'on veut que les forêts privées continuent à jouer leur rôle écologique et à générer des retombées sociales et économiques, des changements en profondeur s'imposent :

- il faut que les propriétaires de boisés et leurs associations s'engagent à aménager durablement leurs forêts;
- il faut que les gouvernements reconnaissent les avantages ligneux et non ligneux que les boisés privés procurent aux Canadiens;
- il faut que les gouvernements et les associations de propriétaires de boisés renseignent, par des programmes appropriés, les habitants des régions principalement urbaines sur les avantages que leurs boisés procurent à la société en général.

INTERVENANTS AYANT DES INTÉRÊTS FORESTIERS NON LIGNEUX

Il n'y a pas seulement des arbres dans une forêt; on y trouve aussi des animaux, des oiseaux, d'autres végétaux, des champignons, des cours d'eau, de l'air pur et des paysages pittoresques. Les activités de plein air, la chasse, la pêche, la cueillette des baies et des champignons, le sirop d'érable, les plantes médicinales, les produits d'artisanat, les épices, les aromates, les parfums, les arbres de Noël, les déchets ligneux et les biocombustibles ne sont que quelques-uns des nombreux usages et produits que procurent les forêts, sans oublier des avantages écologiques aussi vitaux que l'eau pure, les habitats fauniques et la biodiversité. Ces usages, produits et autres avantages revêtent de plus en plus d'importance dans l'aménagement des forêts se sorte qu'ils influenceront profondément la teneur des politiques forestières de demain.

Le Canada a récemment révisé son Cadre de critères et d'indicateurs (C et I) de l'aménagement durable des forêts, qui comporte un certain nombre d'importants indicateurs qui serviront à mesurer l'importance des produits forestiers non ligneux. Parmi ces indicateurs mentionnons :

- la contribution au produit intérieur brut des produits forestiers non ligneux et des services connexes;
- la valeur des produits forestiers non ligneux non commercialisés et des services connexes;
- l'exploitation annuelle des produits forestiers non ligneux par rapport au niveau d'exploitation jugé durable.

Même si l'on dispose actuellement de peu de données fiables sur la valeur économique de ces produits et sur leurs avantages sociaux pour les collectivités forestières, de nombreux intervenants s'accordent à penser que l'intérêt pour les usages et les produits non ligneux, en particulier dans des secteurs comme la médecine et la nutrition, augmentera sensiblement.

Actuellement, la plupart des politiques forestières qui traitent des usages et des produits non ligneux le font séparément du bois d'œuvre. Ce qu'il faut, c'est intégrer toutes ces considérations dans la planification de l'aménagement des forêts et accorder une place à la recherche pour y parvenir.

Certains produits non ligneux peuvent être récoltés sans gêner la gestion des matières ligneuses et il suffit alors tout simplement de coordonner les récoltes. Mais, lorsque des produits ne peuvent être récoltés qu'à un certain moment ou qu'ils nécessitent des traitements particuliers (p. ex. le recours au feu pour produire des champignons de la famille des Morchella elata — des champignons de la famille des Morchellaceae — ou pour préparer un site pour la culture des bleuets), il faut que ces objectifs soient fixés à l'étape du plan d'aménagement.

À l'avenir, il faudra que les forêts du Canada soient aménagées de manière globale, en tenant compte des valeurs ligneuses et non ligneuses. Pour ce faire, il faudra confier la responsabilité de l'aménagement de certaines forêts — qui l'était jusqu'ici à des scieries ou à des usines de transformation — à des organismes polyvalents qui surveilleront à la fois les ressources ligneuses et non ligneuses. D'autres usagers et intervenants des forêts pourront directement prendre part aux travaux de ces organismes en tant qu'intervenants ou partenaires, ou en vertu de contrats ou d'accords quelconques, définis en fonction du contexte forestier d'une région ou province.

Une autre option consistera à accorder des incitatifs aux entreprises d'aménagement forestier pour qu'elles investissent dans les ressources à la fois ligneuses et non ligneuses. Ces entreprises établiront des partenariats avec les collectivités et les associations concernées.

CULTURES INTERCALAIRES : MARIAGE ENTRE LES FORÊTS ET L'AGRICULTURE

La culture intercalaire (ou la culture des arbres et des récoltes agricoles) est une pratique ancienne, courante dans les pays en développement, mais pratiquement inconnue au Canada. Des études réalisées en Ontario révèlent qu'un système de cultures intercalaires utilisant des peupliers hybrides au lieu d'un seul produit agricole peut multiplier par huit le rythme de piégeage du carbone. Étant donné les engagements pris par le Canada en vertu du Protocole de Kyoto, il est indispensable que les chercheurs d'un vaste éventail de disciplines continuent à faire des recherches sur ce sujet. Les terres agricoles sont d'accès facile et il existe une vaste superficie de terres dégradées (jusqu'à 57 millions d'hectares) que l'on pourrait utiliser pour le reboisement et l'agroforesterie. Cela offre d'intéressantes possibilités de collaboration entre le secteur agricole et le secteur forestier pour favoriser l'expansion des cultures intercalaires dans des régions comme le Sud de l'Ontario et le Lower Mainland de la Colombie-Britannique.

Dans certaines régions du Québec, l'aménagement forestier est intégré dans la culture des bleuets. En 2000, les producteurs de bleuets de la province ont déclaré que le développement de leur secteur dépendait de l'utilisation des forêts publiques qui font actuellement l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Des lignes directrices ont été fixées pour harmoniser les activités des aménagistes forestiers et des producteurs de bleuets, les bandes de forêt alternant avec les bandes réservées à la culture des bleuets. L'intensification de la plantation d'arbres dans la partie boisée a pour but d'accroître, sinon de remplacer, la production ligneuse perdue au profit de la culture des bleuets. On s'attend à ce que d'ici 2007, près de 5 000 hectares de terres boisées soient disponibles pour la production de bleuets en vertu de contrats combinés. Ce type de développement commande de nouvelles conventions de bail et des protocoles d'affectation, ainsi que des recherches plus poussées sur les meilleurs moyens d'intégrer l'aménagement.

INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'industrie forestière canadienne est aux prises avec toute une variété de facteurs qui compromettent sa capacité à demeurer concurrentielle sur les marchés mondiaux. Mentionnons notamment l'apparition de nouveaux producteurs de fibres bon marché, le consumérisme écologique, l'intégration des valeurs non ligneuses dans l'aménagement des forêts, les grandes fusions industrielles internationales, les impôts sur le capital et les frais administratifs, les règlements gouvernementaux et l'étiolement des forêts d'intérêt commercial.

La part canadienne du marché mondial des pâtes et papiers a régressé depuis 1990, en partie à cause de la concurrence accrue des pays scandinaves et des pays de l'hémisphère Sud. La compétitivité soutenue des entreprises forestières dépend d'approvisionnements en bois soutenus et de la capacité de l'industrie à concevoir les produits et les services que réclament les consommateurs.

Depuis dix ans, les forêts d'intérêt commercial ont diminué, tandis que de plus en plus de terres ont été mises de côté, pour des raisons de protection et pour régler les revendications territoriales des Autochtones. Les limites d'exploitation ont été atteintes dans certaines régions. Il faut trouver des moyens d'augmenter le volume de bois produit dans un secteur donné.

Certaines entreprises étudient de nouveaux moyens de réduire la durée des révolutions et se livrent à des expériences sur des essences à croissance rapide. Les gouvernements étudient eux aussi la façon de concilier les besoins de conservation avec l'utilisation durable.

À l'exception des prairies, des hautes montagnes et de la toundra, les arbres forment la couverture végétale naturelle qui prédomine au Canada. Cependant, les terres agricoles à rendement marginal constituent les seuls secteurs qui se prêtent à l'expansion de la couverture forestière. Le reboisement des terres agricoles à rendement marginal peut se faire naturellement ou au moyen des plantations.

Il se peut que les pratiques d'aménagement forestier dans certaines régions visent davantage la récolte du bois. Les forêts où des essences indigènes de résineux et de feuillus poussent en peuplements massifs peuvent être aménagées de manière intensive et essentiellement pour la production de bois d'œuvre, compte tenu des bassins hydrographiques et d'autres paramètres écologiques. Un tel aménagement nécessitera des investissements dans la régénération et les soins culturaux, et pourrait être encouragé par des aiguillons commerciaux pour les terres publiques.

CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS

Si l'industrie forestière du Canada est restée concurrentielle, c'est qu'elle a comprimé ses dépenses et haussé sa productivité grâce aux technologies de pointe. Mais la modernisation nécessite de gros investissements, et l'industrie a du mal à tenir le rythme avec la hausse des impôts sur le capital et les autres frais administratifs et coûts de surveillance et conformité qu'elle doit régler. Beaucoup de ses équipements de production sont des équipements de pointe, alors que d'autres ont été modernisés, mais il en reste beaucoup qui réclament d'importants investissements de capitaux.

Les impôts sur le capital sont progressivement éliminés à l'échelle fédérale, et les provinces de Colombie-Britannique et de Québec ont récemment annoncé des baisses des impôts sur le capital. L'Alberta a pour sa part éliminé la totalité de ses impôts sur le capital.

Même s'il s'agit de mesures qui vont dans le bon sens, d'autres sont nécessaires. Les politiques fiscales, administratives et réglementaires en vigueur, comme celles qui traitent de l'accès normatif aux fibres, de l'énergie et des transports, entravent le développement du secteur. L'initiative de réglementation du gouvernement fédéral, qui vise à réduire les règlements redondants et inefficaces, devrait aider les entreprises forestières à comprimer leurs dépenses et à attirer les investisseurs dont elles ont besoin pour demeurer concurrentielles.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES DU MARCHÉ

La certification est un instrument volontaire axé sur les marchés grâce auquel l'industrie peut démontrer que les produits forestiers ligneux et non ligneux proviennent de forêts qui ont été aménagées en vue d'en assurer la durabilité. Alors que les centres de rénovation, les constructeurs et les grandes entreprises sont tenus de s'assurer que les produits qu'ils achètent proviennent de forêts durablement aménagées, de nombreuses compagnies forestières réagissent en se dotant de systèmes de gestion de l'environnement.

Les entreprises canadiennes ont réalisé d'importants progrès dans la certification de leurs activités et l'on s'attend à ce que cette dynamique persiste. Les systèmes de certification au Canada devront leur succès à la compréhension qu'en auront les consommateurs et à la reconnaissance que les gouvernements, les groupements d'acheteurs et les responsables d'autres systèmes de certification voudront bien leur accorder.

Une autre nouvelle méthode d'évaluation de la durabilité est l'approche en termes de cycle de vie qu'utilise l'industrie du bâtiment pour sélectionner des produits acceptables sur le plan écologique. Cette méthode est mondialement reconnue pour quantifier les effets globaux des produits sur l'environnement, depuis l'extraction des ressources jusqu'à la fabrication et au transport des produits, leur installation, leur utilisation et leur entretien, sans oublier leur élimination ou leur recyclage.

À titre d'exemple, disons que cet instrument d'évaluation « du berceau au berceau » a été conçu pour aider les architectes et les constructeurs à opérer des choix sur les effets de leurs travaux sur l'environnement. Une analyse type fondée sur le cycle de vie cherchera à mesurer l'impact selon un ensemble de mesures, dont la consommation d'énergie et de matières premières, les risques de réchauffement de la planète, de formation de smog photochimique, d'acidification et d'appauvrissement de la couche d'ozone et la production de déchets solides.

Des études menées récemment au Canada et à l'étranger démontrent que le bois qu'on utilise dans la construction résidentielle soutient favorablement la comparaison avec l'acier à charpente légère ou les coffrages isolés dans cinq des six mesures environnementales. Cela prouve que le bois est un matériau de construction relativement écologique et efficace. Le Canada peut encore plus optimiser sa gestion des déchets ligneux en multipliant ses activités de récupération (réduire, réutiliser et recycler).

COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'amélioration de l'aménagement forestier subira de plus en plus les pressions internationales.

Les conventions internationales ont-elles changé notre façon de percevoir les forêts et les enjeux du secteur? Depuis 50 ans, et particulièrement depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, tout le monde s'entend pour dire que la tendance vers l'aménagement durable des forêts résulte d'influences internationales, qu'il s'agisse de partenariats volontaires ou de la mise en œuvre de traités internationaux.

Au Canada, tous les ordres de gouvernement visent l'aménagement durable des forêts. Ils reconnaissent les liens qui unissent les paramètres économiques, environnementaux, sociaux et culturels en matière d'utilisation et de conservation des forêts. L'enchâssement de l'aménagement durable des forêts dans les lois et les politiques peut être en partie lié aux directives qui découlent du dialogue international sur les politiques forestières.

Le Canada a fait profiter la communauté internationale de ses connaissances et de ses compétences en matière d'aménagement durable des forêts par le biais du Groupe de travail sur les critères et les indicateurs de conservation et d'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales (Processus de Montréal). Ce groupe représente 12 pays membres, qui comptent 90 pour 100 des forêts tempérées et boréales de la planète. Il siège à Santiago du Chili depuis sa création en 1995. En plus de renforcer la capacité des pays à rendre compte de la durabilité de leurs pratiques forestières, ce groupe de travail préconise la reconnaissance accrue, par le monde entier, de l'utilisation et de la valeur du Cadre des critères et des indicateurs de l'aménagement durable des forêts (pour d'autres précisions, voir page 64).

Le Canada a conclu des accords de partenariat bilatéraux avec d'autres pays. Il a signé des accords de nature scientifique et technologique sur la foresterie avec l'Union européenne, la France, l'Allemagne et le Japon. L'accord bilatéral le plus récent concerne le protocole d'entente signé en 1998 entre Ressources naturelles Canada et l'Administration d'État des forêts de Chine. Cet accord touche les grands secteurs de collaboration, comme l'aménagement durable des forêts, la protection des forêts, les équipements forestiers et le commerce des produits forestiers.

En dépit de ces efforts et d'autres efforts volontaires, des nombreuses conventions internationales, des déclarations de bonnes intentions et des nombreux efforts déployés ces dernières années, les forêts du monde entier continuent de disparaître à un rythme alarmant — environ 113 000 km^2 par an, selon les Nations Unies — soit une superficie qui représente deux fois la taille de la Nouvelle-Écosse. Des politiques, des activités et des programmes forestiers inadaptés ne font qu'aggraver l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les conflits civils et la détérioration de l'environnement. Les politiques

COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'amélioration de l'aménagement forestier subira de plus en plus les pressions internationales.

Les conventions internationales ont-elles changé notre façon de percevoir les forêts et les enjeux du secteur? Depuis 50 ans, et particulièrement depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, tout le monde s'entend pour dire que la tendance vers l'aménagement durable des forêts résulte d'influences internationales, qu'il s'agisse de partenariats volontaires ou de la mise en œuvre de traités internationaux.

Au Canada, tous les ordres de gouvernement visent l'aménagement durable des forêts. Ils reconnaissent les liens qui unissent les paramètres économiques, environnementaux, sociaux et culturels en matière d'utilisation et de conservation des forêts. L'enchâssement de l'aménagement durable des forêts dans les lois et les politiques peut être en partie lié aux directives qui découlent du dialogue international sur les politiques forestières.

Le Canada a fait profiter la communauté internationale de ses connaissances et de ses compétences en matière d'aménagement durable des forêts par le biais du Groupe de travail sur les critères et les indicateurs de conservation et d'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales (Processus de Montréal). Ce groupe représente 12 pays membres, qui comptent 90 pour 100 des forêts tempérées et boréales de la planète. Il siège à Santiago du Chili depuis sa création en 1995. En plus de renforcer la capacité des pays à rendre compte de la durabilité de leurs pratiques forestières, ce groupe de travail préconise la reconnaissance accrue, par le monde entier, de l'utilisation et de la valeur du Cadre des critères et des indicateurs de l'aménagement durable des forêts (pour d'autres précisions, voir page 64).

Le Canada a conclu des accords de partenariat bilatéraux avec d'autres pays. Il a signé des accords de nature scientifique et technologique sur la foresterie avec l'Union européenne, la France, l'Allemagne et le Japon. L'accord bilatéral le plus récent concerne le protocole d'entente signé en 1998 entre Ressources naturelles Canada et l'Administration d'État des forêts de Chine. Cet accord touche les grands secteurs de collaboration, comme l'aménagement durable des forêts, la protection des forêts, les équipements forestiers et le commerce des produits forestiers.

En dépit de ces efforts et d'autres efforts volontaires, des nombreuses conventions internationales, des déclarations de bonnes intentions et des nombreux efforts déployés ces dernières années, les forêts du monde entier continuent de disparaître à un rythme alarmant — environ 113 000 km^2 par an, selon les Nations Unies — soit une superficie qui représente deux fois la taille de la Nouvelle-Écosse. Des politiques, des activités et des programmes forestiers inadaptés ne font qu'aggraver l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les conflits civils et la détérioration de l'environnement. Les politiques

forestières en vigueur dans certaines régions du monde omettent de reconnaître la précieuse contribution des forêts à la qualité de l'environnement mondial et à la vigueur de l'économie.

Il existe une foule de conventions internationales qui traitent directement ou indirectement de l'aménagement forestier. Le Canada a souscrit aux conventions qui traitent de la biodiversité, du changement climatique, de la désertification, des polluants organiques persistants et du commerce des espèces en péril.

La contribution de ces conventions et traités internationaux à l'aménagement des forêts à l'échelle nationale fait actuellement l'objet d'un débat. Certains considèrent ces conventions comme le fondement des mesures internationales concertées prises au sujet de problèmes précis. Leurs détracteurs reprochent à ces conventions de ne pas suffisamment obliger les pays à opérer les changements qui s'imposent pour mettre un terme à la dégradation, au déboisement et à d'autres problèmes graves.

Beaucoup des conventions internationales en vigueur qui ont trait aux forêts ont été élaborées il y a plus d'une dizaine d'années, alors que la notion d'aménagement forestier durable n'en était encore qu'à l'état embryonnaire. Elles ne traitent donc pas de questions clés comme la définition des forêts durables, les méthodes permettant de mesurer et de démontrer la durabilité et les cadres qui procurent les éléments nécessaires permettant aux clients de s'assurer que les forêts et les produits sont aménagés de façon durable. Par ailleurs, elles ne traitent pas des plus récentes tendances comme la responsabilité sociale des entreprises et les investissements éthiques.

Une autre question est de savoir si les consignes internationales encourageront les pays à débloquer les ressources financières nécessaires pour assurer le transfert de technologies respectueuses de l'environnement — en particulier dans les pays en développement — technologies sans lesquelles l'aménagement durable des forêts est impossible. Un accord forestier global et juridiquement contraignant visant tous les types de forêts permettrait de comprendre ce que signifie réellement l'aménagement durable des forêts et en faciliterait la mise en œuvre.

Depuis 1995, le Canada préconise la signature d'une Convention internationale sur les forêts (CIF), qui traiterait en détail des questions et des valeurs forestières tout en conciliant les intérêts sociaux, économiques et environnementaux. Une telle convention aurait pour effet d'uniformiser les règles du jeu pour les pays forestiers, par l'établissement d'une définition de l'aménagement forestier durable applicable à tous les pays. Une convention ayant force d'obligation permettrait également d'obtenir l'engagement politique nécessaire des pays pour qu'ils atteignent les objectifs de développement du Sommet du millénaire de l'ONU, en particulier l'élimination de la pauvreté. Dans un avenir immédiat, le Canada entend donner plus d'ampleur au programme forestier international. Il souhaite resserrer le dialogue, échanger des données, élaborer des accords bilatéraux et encourager la participation et la consultation des nombreuses organisations non gouvernementales dans le dialogue international sur les forêts.

SCIENCE, TECHNOLOGIES ET INNOVATION

MAINTENIR L'AVANTAGE DU CANADA SUR NOS CONCURRENTS

Les recherches forestières deviennent de plus en plus complexes, en plus d'être pluridisciplinaires et internationales. Le resserrement de la collaboration et des partenariats entre les chercheurs forestiers qui travaillent au sein du gouvernement, dans les universités, dans les instituts de recherche et dans d'autres organismes est essentiel si l'on veut que le secteur forestier puisse relever de nouveaux défis comme la gestion du carbone, l'extraction d'une valeur de toute la chaîne de production, la lutte contre les espèces envahissantes et la demande mondiale en matière de certification.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique désigne un phénomène éminemment complexe. Le réchauffement de la planète et les engagements envers le Protocole de Kyoto continueront d'orienter le secteur forestier du Canada pendant encore longtemps. Les scientifiques prédisent que le changement climatique aura des effets profonds, à la fois favorables et défavorables, sur les forêts du Canada. Les effets nets du changement climatique sur le secteur forestier et les collectivités tributaires des forêts au Canada dépendront de tout un éventail de facteurs biophysiques et socioéconomiques. Étant donné que ce document comporte plusieurs articles qui traitent expressément de ce sujet, nous n'en parlerons pas ici.

Une nouvelle valeur est ajoutée aux forêts depuis le Protocole de Kyoto de 1997. Étant donné que les forêts piègent le carbone de l'atmosphère, elles constituent un puits du carbone précieux. De plus, le secteur forestier jouit d'une nouvelle possibilité d'investissement passionnante du fait que les unités de carbone sont en passe de devenir un nouveau produit très précieux. L'échange d'unités de carbone pourront faire des forêts un élément majeur du marché international du carbone à l'avenir.

BIOTECHNOLOGIE ET GÉNÉTIQUE

L'objectif primordial des recherches en biotechnologie et en génétique est de procurer des instruments permettant de pratiquer l'aménagement intensif des forêts et de proposer des produits respectueux de l'environnement. Les recherches en biotechnologie menées par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada gravitent autour de trois grands axes : la production d'arbres de qualité supérieure, la conception de méthodes biologiques de lutte antiparasitaire en remplacement des pesticides et des herbicides chimiques et l'évaluation des incidences sur l'environnement des produits issus de la biotechnologie. De nombreuses recherches en cours portent sur les arbres qui offrent le meilleur potentiel de croissance et d'autres caractéristiques, ainsi que sur l'identification des gènes susceptibles de permettre aux arbres de résister à certains ravageurs ou maladies.

Les chercheurs de Paprican et de l'Université de Colombie-Britannique étudient les gènes qui régissent la formation des fibres et la chimie du bois de certains peupliers hybrides. Parmi les retombées escomptées, mentionnons la création d'instruments d'évaluation qui permettront de prédire la qualité du bois et des fibres à partir de minuscules quantités d'ADN, même dans les semis. Par la suite, les chercheurs devraient être en mesure de mettre au point des mécanismes pour atténuer les risques d'un bois de mauvaise qualité, aidant du même coup à assurer la réussite financière des plantations forestières.

ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES

Le commerce mondial en pleine expansion des produits forestiers soulève des préoccupations quant à l'introduction de ravageurs et de maladies exotiques dans les forêts du Canada. L'agrile du frêne, le longicorne brun de l'épinette, la spongieuse, le chancre du noyer cendré et le chancre du mélèze d'Europe sont des exemples de ravageurs déjà présents au Canada.

Toute espèce dont la présence est détectée dans une région où elle n'est pas indigène pourrait être classée comme espèce étrangère. Lorsque ces espèces provoquent des changements dans les écosystèmes, déplacent des organismes indigènes en leur livrant une concurrence en matière d'espace et de nutrition, modifient les habitats ou sont prédatrices, on dit alors qu'elles sont envahissantes.

Les espèces envahissantes sont de plus en plus reconnues à l'échelle internationale comme un problème lourd de conséquences pour la biodiversité, l'état de santé des écosystèmes et de l'être humain, les entreprises de ressources naturelles et le commerce international. Outre qu'elles n'ont pas d'ennemis naturels qui contrôlent leur survie et leur propagation, elles se reproduisent rapidement, se propagent largement à la première occasion, tolèrent un éventail relativement important de conditions et résistent à l'éradication dès lors qu'elles se sont établies quelque part. Les forêts boréales sont considérées comme étant particulièrement vulnérables. Plus de 300 espèces d'insectes dévoreurs d'essences originaires d'Europe ont envahi l'Amérique du Nord.

Pour lutter contre les ravageurs forestiers étrangers, il faut prendre des mesures de détection, d'identification et de surveillance, évaluer leurs incidences, prévoir leurs modes d'établissement et de dispersion et prendre des mesures d'atténuation et de prévention. Le Canada s'emploie à mieux comprendre ces ravageurs et notamment leurs ennemis naturels. Par exemple, des chercheurs collaborent avec leurs homologues chinois à l'expérimentation de systèmes de détection capables notamment d'identifier certains ravageurs par le biais de l'ADN.

ACCROÎTRE LA DURABILITÉ DES FORÊTS PAR D'AUTRES STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

La capacité du Canada à tirer son épingle du jeu des marchés mondiaux est sérieusement mise à l'épreuve. Certains clients sont en passe de devenir autonomes alors que des concurrents qui vendent les produits de leurs plantations forestières se mettent à envahir les marchés traditionnellement canadiens. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture prévoit que les plantations assureront près de 50 pour 100 de tous les approvisionnements en bois d'ici 2040,

contre 20 pour 100 aujourd'hui, et qu'elles dépasseront les forêts primaires comme principale source d'approvisionnement de la planète.

Actuellement, le rendement moyen des forêts canadiennes est d'environ 1,7 mètre cube par hectare par an. En raison de la rigueur de l'hiver et de la brièveté de l'été au Canada, seules quelques essences forestières ont été étudiées sous le rapport d'une croissance rapide et d'un rendement élevé. L'espèce la plus souvent mentionnée est le peuplier hybride, mais il y en a d'autres parmi lesquelles l'épinette de Norvège, le mélèze de Sibérie et du Japon et l'épinette blanche.

L'accroissement moyen actuel du peuplier hybride oscille entre 9 et 25 mètres cubes par hectare par an, selon la station et l'essence. Des facteurs comme la qualité du sol, les conditions climatiques, les insectes, les maladies et l'intensité de l'aménagement aboutissent à des rendements très variables. Sur les meilleures stations, l'accroissement des arbres pourrait atteindre 35 mètres cubes par hectare par an.

L'établissement de plantations d'arbres à croissance rapide au Canada offrira une autre source d'approvisionnement et contribuera à une économie mue par les technologies et les recherches novatrices, en plus d'encourager les investissements et de créer de nouveaux débouchés pour les propriétaires fonciers des régions rurales.

COMMENT ACCÉLÉRER L'ACCROISSEMENT DES FORÊTS PAR LA SYLVICULTURE?

Il existe essentiellement quatre systèmes d'exploitation et de régénération : la coupe à blanc, la coupe progressive, la coupe d'ensemencement et la coupe de jardinage. Les trois premières sont principalement utilisées pour les essences qui poussent naturellement en peuplements équiennes. La dernière est utilisée lorsque plus d'une classe d'âge est aménagée dans un peuplement. La majorité des essences résineuses commerciales du Canada sont aménagées comme peuplements équiennes. La coupe de jardinage est souvent utilisée pour les essences très ombrophiles, comme l'érable à sucre. Il n'existe pas de règles rigides sur le moment où il convient d'utiliser ces systèmes, et il est possible d'en utiliser plus d'un dans une forêt donnée. Les décisions sur le système d'exploitation qu'il y a lieu d'utiliser dépendent des connaissances que l'on a de l'état d'une forêt et des objectifs d'aménagement.

L'expérience d'autres pays révèle que la productivité des forêts peut nettement augmenter si l'on améliore les pratiques d'exploitation, les techniques de préparation des sites et les essences forestières. Des pratiques comme l'amélioration de l'exploitation des forêts, la préparation des sites, la sélection des semences et le contrôle de la densité des peuplements ont multiplié par trois la productivité. Lorsqu'on associe ces pratiques à l'amélioration génétique des arbres, au contrôle des ravageurs et de la végétation concurrente et à la nutrition, on obtient une multiplication par cinq. L'adoption généralisée de techniques d'aménagement semblables au Canada se solde par des gains notables de productivité des forêts.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT SUR LES TECHNOLOGIES FORESTIÈRES À VALEUR AJOUTÉE

Le Canada compte trois instituts nationaux de recherches forestières qui proposent des solutions technologiques et d'aménagement forestier de calibre mondial à l'accroissement de la compétitivité et de la durabilité environnementale du secteur forestier canadien. Avec le concours des gouvernements fédéral et provinciaux, des universités et de partenaires du secteur forestier, ces instituts conçoivent des produits forestiers à valeur ajoutée et mettent au point des technologies rentables qui contribuent à l'efficacité et au respect de l'environnement des opérations de l'industrie forestière.

Forintek Canada Corp. est l'institut national canadien de recherches sur les produits ligneux. Il vient en aide à l'industrie des produits forestiers en remontant la chaîne de valeur des produits ligneux afin de faciliter la diversification du marché.

Forintek propose des solutions technologiques dans les domaines de la fabrication du bois d'œuvre, des systèmes de construction, du séchage et de la protection du bois, et il élabore des codes et des normes du bâtiment à l'échelle nationale et internationale. Parmi les initiatives de recherche en cours, mentionnons : un projet de modification de la surface du bois dont le but est d'améliorer la résistance du bois aux intempéries; la conception de techniques de durcissement du bois; un examen des méthodes d'automatisation pour l'industrie canadienne des maisons préfabriquées; et une amélioration du potentiel de fixation des panneaux dérivés du bois.

Une bonne part des travaux menés par l'Institut canadien de recherches en génie forestier a pour but de minimiser les impacts sur l'environnement de domaines comme l'exploitation, le transport et les routes, sans oublier les opérations sylvicoles.

L'Institut conçoit des systèmes de haute technologie qui peuvent servir au suivi et à la navigation des engins lourds, à la robotique appliquée et au cubage au laser et à la classification des copeaux de bois. Parmi les récentes innovations, mentionnons le système Opti-Grade.

Cet appareil informatique que l'on installe à bord d'un véhicule est conçu pour avertir les aménagistes forestiers lorsque des tronçons de routes non revêtues ont besoin d'être nivelées. Il aide à éviter les dégâts causés aux véhicules et réduit les coûts qui se rattachent à l'entretien général des ruotes.

Paprican mène des recherches sur les pâtes et papiers afin de rehausser la compétitivité de l'industrie par l'amélioration des procédés. Ses recherches visent à garantir un approvisionnement ininterrompu en fibres de qualité à bas prix, à assurer le développement technique et à améliorer le rendement des équipements et des produits, la gestion des déchets, la réduction en pâte chimique et mécanique et la fabrication du papier.

Par exemple, Paprican expérimente un inhibiteur qui empêche la pâte à haut rendement de jaunir quand elle est exposée à la lumière. Cette technologie permettra d'augmenter l'utilisation des pâtes à haut rendement dans les qualités de papier à valeur ajoutée.

PARTENARIATS TECHNOLOGIQUES

L'un des grands enjeux que doit aujourd'hui relever le secteur forestier du Canada est de savoir comment maximiser et mobiliser les ressources forestières (humaines et financières), quelles que soient la juridiction et l'autorité, afin de se livrer à des activités de recherche et de développement technologique de manière coordonnée et efficace. Le Canada a récemment établi certains partenariats de recherche qui pourraient bien se poser en véritables modèles pour des projets futurs.

Innovation, éducation et recherche en matière de pâtes et papiers

En janvier 2003, l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada s'est uni à plusieurs universités pour établir le Réseau canadien de pâtes et papiers pour l'innovation en éducation et en recherche (PAPIER). Ce nouveau réseau devrait coordonner les recherches sur les pâtes et papiers et contribuer à améliorer la formation et l'enseignement universitaire supérieur dans tout le Canada. Il rehaussera de plus l'aide accordée aux chercheurs et aux étudiants, facilitera l'établissement de liens entre les chercheurs éloignés les uns des autres et favorisera la compétitivité technologique du Canada.

Réseau de gestion durable des forêts

Créé en 1995 et ayant son siège à l'Université de l'Alberta, le Réseau de gestion durable des forêts intéresse vingt-neuf universités canadiennes et se livre à des recherches sur huit domaines névralgiques de l'aménagement des forêts. L'initiative bénéficie de l'aide des réseaux de centres d'excellence du gouvernement fédéral, de cinq provinces, de quatre Premières nations, de onze compagnies forestières et d'une organisation non gouvernementale.

L'un des grands atouts du réseau réside dans ses recherches interdisciplinaires. Celui-ci constitue des réseaux de chercheurs et de partenaires qui étudient les problèmes connus et nouveaux qui se rattachent à la durabilité des forêts et qui offrent des méthodes novatrices de transmission du savoir. Les résultats scientifiques servent à renseigner les décisionnaires, à réviser ou à renouveler les stratégies d'aménagement des terres et à permettre au public de mieux comprendre les questions scientifiques relatives aux forêts du Canada.

Démarche axée sur des partenariats

Malgré la présence de divers réseaux, beaucoup continuent de penser que le secteur national responsable des sciences et des technologies forestières est trop morcelé pour maximiser sa contribution au secteur forestier et à la qualité de vie de tous les Canadiens. Les enjeux auxquels est confronté le secteur forestier sont devenus de plus en plus complexes, recoupant des champs de compétence et les intérêts publics-privés. Pour les relever, il faut pouvoir mobiliser les actifs S-T (humains, financiers et technologiques) des forêts nationales collectives et réparties. Par ailleurs, aucune organisation ne peut à elle seule tirer parti des investissements stratégiques dans les activités S-T sur les forêts dans l'ensemble de la chaîne de valeur de production depuis le lieu de la recherche jusqu'aux marchés d'écoulement.

C'est à cette fin qu'on propose de créer un conseil de l'innovation qui devra mettre sur pied une structure de gestion de haute instance qui contribuera à établir des liens entre les sciences et les technologies forestières et qui décidera des orientations stratégiques de la recherche pour le secteur forestier canadien. Le groupe de travail national créé pour développer cette structure compte des représentants de l'industrie, du milieu universitaire, des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des chercheurs.

ENSEIGNEMENT FORESTIER

Comment adapter les programmes de formation d'aujourd'hui aux besoins de demain.

Les forestiers professionnels, les scientifiques, les technologues et les techniciens qui étudient et qui aménagent les forêts sont indispensables à l'avenir du secteur forestier du Canada. Tandis que le secteur évolue lui-même, les responsables de l'éducation et de la formation doivent faire de même pour ne pas se laisser distancer.

Le Canada possède huit écoles universitaires de foresterie et vingt-trois collèges, qui proposent aux techniciens ou aux technologues des programmes de foresterie et de sciences naturelles. Les cours et les programmes ont été adaptés aux technologies, aux faits et aux besoins nouveaux. On attache de plus en plus d'importance aux systèmes d'information géographique informatiques et aux systèmes de positionnement géographique, et on constate que le contenu des programmes est de plus en plus axé sur l'écologie forestière et l'aménagement du paysage.

L'aménagement durable des forêts est un mode de gestion complexe. Il commande en effet l'intégration de nombreuses sciences comme la biologie, la pédologie, l'hydrologie, l'économie et les sciences sociales. De plus en plus, les experts forestiers sont tenus de collaborer de près avec des spécialistes de toutes ces disciplines, et tout porte à croire que cette tendance se maintiendra. Certains collèges et universités ont déjà commencé à adapter leurs cursus aux besoins des futurs experts forestiers.

Les écoles de foresterie du Canada envisagent la création d'une « université forestière virtuelle ». Celle-ci contribuera grandement à attirer des étudiants hors pair du Canada et de l'étranger. L'idée a été avancée pour la première fois par l'Association des écoles forestières universitaires du Canada en 2002. L'objectif est de créer un établissement coopératif virtuel offrant toutes sortes de possibilités, comme l'enseignement à distance et la tenue de séminaires de recherche interactifs. Cette université devrait attirer des étudiants de l'étranger et devenir une sorte de vitrine de l'expertise et de la recherche forestières canadiennes.

Très peu de diplômés du secondaire s'intéressent à la foresterie. On attribue ce phénomène à la pénurie d'informations précises sur ce domaine d'étude dans les écoles primaires et secondaires ou aux idées fausses qu'on se fait à son sujet. Pour remédier à ce problème, certaines écoles forestières ont lancé des programmes de recrutement alors que d'autres vont renseigner les écoles sur les carrières possibles. Un certain nombre d'associations et d'organismes diffusent également des informations sur les forêts, la foresterie et les carrières dans ce secteur. Un comité de l'Institut forestier du Canada a récemment été créé pour examiner les options en vue de mieux coordonner et uniformiser ces efforts.

Les universités et les collèges du Canada veulent inciter plus d'étudiants autochtones à s'inscrire à des programmes de sciences naturelles, dont la foresterie. Pour ce faire, ils ont adapté les programmes à leur réalité. Trois collèges ont conçu des programmes de foresterie expressément à l'intention des étudiants autochtones.

CONCLUSION

Les forêts font partie intégrante du paysage, de l'économie et de l'esprit canadiens. De plus en plus de Canadiens demandent à jouer un rôle important dans les décisions qui auront des répercussions sur l'avenir des forêts, dont la grande majorité appartiennent à des intérêts publics. Les gouvernements et l'industrie ont réagi en créant un plus grand nombre de processus fructueux de participation du public et en multipliant les possibilités de dialogue à tous les niveaux de l'organisation sociale.

Les Autochtones ne réclament pas seulement le droit de participer aux décisions sur les forêts, mais également celui de planifier, d'aménager et de tirer parti des ressources forestières. La notion d'aménagement des forêts selon les valeurs forestières des Autochtones est enchâssée dans la Stratégie nationale sur les forêts. Le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et l'industrie forestière collaborent avec les Autochtones et les collectivités locales pour qu'ils puissent bénéficier des débouchés, des programmes de formation, des ressources, des terres et du pouvoir de retrouver leur interdépendance traditionnelle avec les forêts.

Étant donné que 6 pour 100 des terres boisées du Canada appartiennent à des intérêts privés, aucun effort n'est ménagé pour que leurs propriétaires prennent des engagements envers l'aménagement durable des forêts et qu'ils bénéficient des incitatifs et des informations dont ils ont besoin pour le réaliser.

Les forêts offrent quantité de biens et d'avantages en sus du bois, dont certains peuvent même rivaliser avec l'exploitation forestière ou aller à son encontre. À l'avenir, il faudra tenir compte dans les activités de planification et d'aménagement de tous ces biens et avantages. Les forêts englobent une foule de ressources qui doivent être traitées, à l'instar de la matière ligneuse, comme des actifs durables.

L'industrie forestière est incontestablement le secteur qui contribue le plus à la balance commerciale du Canada. Pour préserver sa position enviable, il faut lui garantir plus de ressources forestières et un niveau de compétitivité plus élevé. Pour renforcer la compétitivité, les gouvernements réduisent les impôts sur le capital et les fardeaux réglementaires inutiles, permettant ainsi aux entreprises d'accomplir les progrès technologiques nécessaires et d'attirer des investisseurs. Les expériences menées sur des essences à croissance rapide, la conversion/reconversion des terres agricoles à rendement marginal et l'aménagement intensif ne sont que quelques-unes des façons de mettre plus de ressources forestières à sa disposition.

Les partenariats à tous les échelons sont devenus la norme dans le domaine de la foresterie. Cela s'explique en partie par le caractère polyvalent des forêts et en partie par le fait que l'aménagement durable nécessite l'usage d'une foule de données exactes et fiables. À l'échelle internationale, le Canada est le fer de lance des efforts visant à élaborer une Convention internationale sur les forêts juridiquement contraignante afin de juguler la disparition des forêts de la planète et de faciliter l'adoption de l'aménagement durable des forêts.

Les scientifiques canadiens sont des chefs de file mondiaux incontestés dans des disciplines comme la biotechnologie et la sylviculture. Compte tenu de la complexité des enjeux, toutefois, il est clair qu'un conseil de l'innovation doit être créé pour mobiliser, coordonner et diriger les activités scientifiques et technologiques ayant un rapport avec les forêts. Un groupe de travail a récemment été créé pour réfléchir à la mise sur pied de cette nouvelle organisation.

La formation de forestiers professionnels et de techniciens est assurée par de nombreux collèges et universités du Canada. La foresterie d'aujourd'hui croît en complexité. Le contenu des programmes que dispensent les établissements reflète désormais cette complexité, par leur caractère pluridisciplinaire, volet industriel compris. Par ailleurs, ces établissements offrent des programmes adaptés à la réalité des Autochtones. Des discussions sont en cours sur la création d'une « université forestière virtuelle », un outil qui permettrait de s'assurer que les connaissances et l'éducation en matière de forêts sont constamment actualisées.

Alors que les cadres de gestion beaucoup réclament aujourd'hui que d'autres soient ***juridiquement*** *Il n'existe donc pas de solution unique consacré à la foresterie durable met et la* ***collaboration****. Les forêts devons en assurer la durabilité pour*

existants ont bien servi les forêts et les Canadiens par le passé,
des ajustements. On réclame que certains cadres ***s'assouplissent****,*
contraignants*, d'autres encore plus* ***ouverts et transparents****.*
aux problèmes de l'avenir et aux défis à relever. Chaque débat
en lumière la nécessité de resserrer le ***dialogue****, la* ***participation***
appartiennent à tous les Canadiens, et c'est ensemble que nous
les ***générations futures****.*

ARTICLES SPÉCIAUX

Écosystèmes forestiers de montagne

une DIVERSITÉ BIOLOGIQUE à conserver

Partout dans le monde, la conservation de la diversité biologique et la mise en valeur durable des écosystèmes de montagne prennent de plus en plus d'importance. Les montagnes ont la particularité de réunir la richesse biologique des forêts, des eaux intérieures, des terres agricoles et des terres arides et sub-humides.

Au Canada, les écosystèmes de montagne se trouvent dans les écozones des cordillères boréale et montagnarde. En plus d'offrir aux collectivités locales une vaste gamme de produits forestiers, bois d'œuvre et autres, ils alimentent en eau douce les populations et les écosystèmes situés en aval, grâce à un vaste réseau de cours d'eau, dont certains parcourent plusieurs milliers de kilomètres depuis leur point d'origine, la couverture de neige fondante. Les montagnes sont un lieu privilégié d'activités culturelles et de loisirs pour les Canadiens comme pour les visiteurs étrangers, pour qui elles constituent souvent une partie incontournable de leur itinéraire au Canada. Pour de nombreuses communautés, notamment celles des Premières nations, les montagnes sont des lieux empreints d'une valeur spirituelle.

Les écozones forestières de montagne couvrent 10 pour 100 de la masse continentale du Canada; elles se trouvent en Colombie-Britannique (66 pour 100), au Yukon (29 pour 100) et en Alberta (5 pour 100). La majeure partie de ces forêts (72 pour 100) fait l'objet d'une exploitation commerciale. Bien qu'elles ne comptent que pour 15 pour 100 de la superficie boisée du Canada, les écozones forestières de montagne abritent une grande diversité d'animaux, de plantes et d'organismes inférieurs.

Les écosystèmes forestiers de montagne du Canada sont uniques par leur étendue, par la quantité de précipitations qu'ils reçoivent des masses d'air chargées d'humidité venant du Pacifique et par leur productivité. En fait, on y trouve quelques-unes des rares forêts pluvieuses de montagne du monde, avec celles d'Amérique du Sud, d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

D'après les experts, la biodiversité des montagnes est déterminée par cinq grands facteurs :

1. La vulnérabilité des écosystèmes de montagne aux perturbations anthropiques et naturelles et leur lente vitesse de récupération après une perturbation.
2. Leur sensibilité au changement climatique, plus élevée que celle des écosystèmes des basses terres.
3. L'étroitesse des liens les unissant aux populations humaines et aux autres écosystèmes, notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau.
4. La grande diversité génétique des cultures et le potentiel élevé d'obtention de variétés agricoles.
5. L'exceptionnelle diversité culturelle.

L'exploitation forestière et diverses autres activités humaines peuvent entraîner la fragmentation ou la dégradation des écosystèmes ainsi que la perte de milieux convenant à des espèces en péril ou en déclin, comme le caribou de montagne et la marmotte de l'île de Vancouver. Elles peuvent aussi réduire la connectivité verticale ou horizontale entre écosystèmes, ce qui peut avoir des conséquences graves, notamment pour les espèces animales qui cherchent leur nourriture à différentes altitudes selon les saisons.

Un des défis particuliers qui se posent pour la conservation de la diversité biologique des écosystèmes de montagne vient du fait que sous la pression des marchés et grâce aux progrès de la technologie, la coupe de bois se pratique à des altitudes de plus en plus élevées. L'exploitation durable de ces forêts suppose qu'on laisse s'opérer la régénération et qu'on opte pour un âge raisonnable d'exploitabilité des peuplements.

La facilitation de l'accès aux forêts de montagne à des fins récréatives peut avoir des incidences néfastes sur les éléments du milieu qui attirent les visiteurs. Par contre, l'accroissement des aires protégées dans le but de conserver les

écosystèmes forestiers et leur diversité biologique peut nuire à l'économie locale. Il s'agit de réaliser un équilibre entre protection et exploitation.

Biodiversité et climat sont étroitement liés dans les écosystèmes forestiers de montagne. En fait, l'altitude réduit fortement la distance normalement requise pour que se manifestent les effets du climat sur la différenciation des écosystèmes, de sorte qu'on observe une grande diversité biologique dans un espace relativement restreint. Plus on approche du sommet et plus il y a des animaux et des plantes spécialisés qui occupent des niches écologiques étroites. Les forêts de montagne font ainsi partie du continuum entre les écosystèmes des vallées et la toundra alpine, dépourvue d'arbres, et contribuent à la connectivité écologique entre éléments très contrastés du paysage.

Le changement climatique peut induire un déplacement en altitude des frontières d'un écosystème. Les espèces végétales très spécialisées, c'est-à-dire celles les plus adaptées aux conditions écologiques extrêmes de cet écosystème, peuvent ne pas avoir la capacité de coloniser aussi rapidement ces nouvelles frontières. Les espèces animales et végétales qui vivent en association avec elles s'en trouvent aussi affectées. Le changement climatique peut également avoir une incidence sur la fréquence et l'ampleur des perturbations naturelles, notamment les incendies, de même que sur la prolifération des infestations et des maladies. Ainsi, la rouille vésiculeuse du pin, maladie exotique normalement tenue en échec par les incendies de forêt, a proliféré suite à l'application de mesures de protection contre les incendies. La maladie est donc devenue une cause importante de mortalité chez le pin à blanche écorce, dont les graines constituent un aliment précieux pour la faune vivant en altitude.

L'exploitation des forêts de montagne pose de toute évidence une multitude de défis. La capacité du Canada à relever ces défis se mesurera en partie par sa réussite en matière de conservation de la biodiversité de ces écosystèmes. Le Canada a été l'un des premiers pays industrialisés à signer la Convention sur la diversité biologique (CDB), dont le but est de contribuer de façon sensible à conserver la diversité biologique à l'échelle du monde, des pays et des régions.

Un programme de travail pour la diversité biologique des forêts a été mis en œuvre, et un programme visant plus particulièrement la diversité biologique des montagnes est en cours de préparation.

Le programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des montagnes poursuivra les travaux menés dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts, en tenant compte des caractères propres aux forêts de montagne et aux conditions de travail particulières qu'ils imposent.

La recherche sur les écosystèmes forestiers de montagne accuse malheureusement un retard, le niveau des connaissances générales sur ces écosystèmes étant moins élevé que pour les autres écosystèmes forestiers. Pour les futurs programmes de recherche, il faudra tenir compte du fait que la croissance des végétaux est plus lente en altitude et que les études biologiques et écologiques exigent par conséquent un plus long terme. Il faudra également s'efforcer de minimiser l'impact visuel des activités forestières, car les parterres de coupe sont visibles à plus grande distance en montagne qu'en basse terre. Comme il a déjà été mentionné, il importe également d'étudier davantage les effets du changement climatique sur les écosystèmes forestiers de montagne, vu l'ampleur qu'ils peuvent prendre sur une courte distance en raison du gradient d'altitude.

La Loi sur les espèces en péril

Protégeons nos ESPÈCES SAUVAGES

Le Canada reconnaît et comprend l'importance d'assurer la biodiversité ainsi que la productivité et la stabilité à long terme des écosystèmes. En fait, le Canada a une longue tradition d'engagement en matière de protection et de préservation des espèces en péril. En 1992, la signature de la *Convention sur la diversité biologique* des Nations Unies a donné le coup d'envoi à la mise en œuvre de la *Stratégie canadienne de la biodiversité*, qui prévoit l'élaboration de dispositions législatives et réglementaires sur la protection des espèces et populations menacées.

HÉTÉRODERMIE MARITIME
espèce en voie de disparition

Au Canada, la protection des espèces sauvages fait l'objet d'une responsabilité partagée. Adopté en 1996, *l'Accord pancanadien pour la protection des espèces en péril* engage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à mettre sur pied une législation et des programmes complémentaires afin de protéger les espèces canadiennes en péril.

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP), entrée en vigueur le 5 juin 2003, a été proclamée en deux étapes. Lors de la première étape, sont entrées en vigueur les dispositions générales comportant des obligations telles que le rétablissement des espèces, la liste des espèces, les ordonnances d'urgence et les évaluations environnementales liées aux espèces de la liste. Les interdictions et les dispositions d'application de la LEP (concernant par exemple, l'abattage d'individus d'une espèce en péril et la protection des habitats vitaux) doivent entrer en vigueur le 1er juin 2004. Cette proclamation en deux étapes permet aux Canadiens et Canadiennes de profiter d'un délai de transition au cours de la mise en application de la LEP.

En tant que toute première loi fédérale canadienne sur les espèces en péril, la LEP s'appuie sur les lois provinciales de protection des espèces sauvages et sur les engagements que le Canada a pris en tant que signataire de la *Convention sur la diversité biologique* des Nations Unies et de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*. La Loi vise à protéger les espèces en péril de l'extinction et de leur disparition à l'état sauvage. L'objectif ultime de la Loi est d'aider à rétablir l'effectif des populations. La LEP s'avère un complément aux lois fédérales déjà existantes, telles que la *Loi sur les pêches*, la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la *Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* et la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, ainsi qu'aux lois, règlements et programmes provinciaux et territoriaux.

En ce qui concerne la conservation des espèces sauvages, la LEP reconnaît également le rôle essentiel des peuples autochtones du Canada et des conseils de gestion des ressources fauniques. Ces conseils ont été nommés aux termes des accords portant sur les revendications territoriales. La Loi oblige donc les autochtones à former un Conseil national de six représentants sur la question de la conservation des espèces en péril. Celui-ci conseillera le ministre de l'Environnement sur l'application de la Loi. Ce Conseil autochtone aura également pour but de conseiller et de formuler des recommandations au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril. Ce dernier organisme est pour sa part composé de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux.

MOUCHEROLLE VERT
espèce en voie de disparition

ASTER DIVARIQUÉ
espèce menacée

En vertu de la Loi, les chercheurs du COSEPAC (le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada), chargés d'évaluer et de classer les espèces sauvages en fonction de leur situation, disposeront d'un statut juridique. Ils pourront continuer à travailler de façon indépendante par rapport au gouvernement. Le COSEPAC se base sur les connaissances scientifiques, celles détenues par les communautés, et enfin celles qui proviennent de la tradition autochtone pour évaluer et classer les espèces sauvages. Une fois publiées, ces évaluations serviront de fondement aux recommandations que le ministre émettra au gouverneur en conseil en ce qui a trait à l'ajout de nouvelles espèces à la liste des espèces sauvages en péril. Pour que les mesures de protection de la Loi s'appliquent à une espèce en péril, il faut que celle-ci figure sur la liste des espèces en péril de l'Annexe 1. La destruction délibérée d'espèces de l'Annexe 1 est un acte criminel passible de sanctions en vertu de la Loi.

TORTUE DES BOIS
espèce préoccupante

Un certain nombre de dispositions exécutoires entrent en vigueur dès qu'une espèce s'ajoute à la liste des espèces sauvages en péril. Par exemple, la Loi comporte l'interdiction de tuer ou blesser les individus appartenant à une espèce de la liste, ou de détruire leur habitat (terriers, nids, etc.). Ces interdictions générales de la LEP permettent d'assurer un niveau uniforme de protection aux espèces de l'Annexe 1 et s'appliquent de façon systématique aux oiseaux migrateurs protégés par la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, aux espèces aquatiques protégées par la *Loi sur les pêches* ainsi qu'à toutes les espèces se trouvant sur des terres fédérales. De fait, la plupart des oiseaux et des espèces aquatiques figurant actuellement sur la liste de la LEP sont déjà protégés par d'autres lois fédérales, comme celles mentionnées ci-dessus. En ce qui concerne la protection d'autres espèces, il revient d'abord aux provinces et aux territoires de prendre les mesures législatives à cet effet. S'ils ne les prennent pas, la Loi accorde au gouvernement fédéral le pouvoir discrétionnaire de faire respecter les interdictions, partout où ces espèces se trouvent.

En vertu de la LEP, la manière privilégiée de protéger les habitats essentiels passe par l'intendance. L'intendance est d'ailleurs un élément fondamental du processus de coopération qui réunit les propriétaires fonciers, les conservationnistes, les gouvernements et les autres partenaires qui ont pour but de protéger les espèces et leurs habitats. La proclamation de la LEP et de sa liste d'espèces sauvages en péril pourrait mener à une collaboration accrue entre le gouvernement et le secteur forestier en vue de réunir les connaissances scientifiques et les bases de données que requiert le suivi des espèces dépendantes des forêts et de leur habitat essentiel. Il se peut que le secteur forestier ait à envisager l'expansion de ses activités actuelles de gestion des paysages et d'aménagement adapté, au fur et à mesure que s'accumuleront les connaissances sur les habitats essentiels et l'étendue des populations touchées. Le secteur pourrait également être appelé à jouer un rôle encore plus important dans la mise au point de stratégies de rétablissement et de plans d'action pour les espèces dépendantes des forêts inscrites sur la liste de la LEP.

CAMPAGNOL SYLVESTRE
espèce préoccupante

Le processus d'inscription tient compte du fait que l'ajout d'une espèce à la liste des espèces sauvages en péril peut avoir de sérieuses répercussions économiques et sociales pour les Canadiens et Canadiennes. La *Loi sur les espèces en péril* comporte donc des dispositions d'indemnisation pour les cas où il serait nécessaire d'interdire la destruction d'un habitat essentiel. Entre-temps, le gouvernement du Canada élaborera les règlements prévus par la Loi, notamment en matière d'indemnisation.

Changement CLIMATIQUE

Changements dans les forêts du Canada

Au cours des prochaines années, le changement climatique devrai causer un impact important sur les forêts du Canada et sur les structures sociales et économiques qui en dépendent. Mais les forêts peuvent aussi, à leur tour, avoir un impact sur le climat en raison du rôle qu'elles jouent dans le cycle du carbone. Dans le traité de Kyoto de 1997 et selon les preuves scientifiques les plus récentes, il est question du rôle des forêts du Canada dans le changement climatique. Ainsi, le Canada se voit désormais dans l'obligation de comprendre comment ses forêts agissent sur le changement climatique et réagissent à eux, puis d'en rendre compte selon des normes internationales rigoureuses. Voilà ce qui constitue la toile de fond de la recherche canadienne sur le changement climatique en lien avec les forêts. Le Canada a pour objectif d'aider les communautés qui dépendent des forêts à s'adapter aux impacts actuels et futurs du changement climatique sur elles. Les efforts de recherche pour atteindre cet objectif porteront sur l'élaboration de stratégies, le développement de technologies et sur leurs applications.

IMPACT SUR LES FORÊTS

Le changement climatique se tradui entre autres par une hausse des températures qui pourrait faire repousser considérablement la limite des arbres vers le Nord au cours du siècle. Mais parce que les forêts réagissent lentement aux changements, elles pourraient avoir de la difficulté à s'adapter à ce nouvel environnement. Les changements du climat pourraient également accroître la fréquence et la gravité des phénomènes naturels tels que les orages, les tempêtes de vent, les sécheresses, les incendies majeurs et les grandes infestations d'insectes. Ces changements seront moins prévisibles que dans le passé et varieront d'une région à l'autre, entraînant des impacts profonds sur la santé et la distribution des forêts ainsi que sur l'industrie et les communautés forestières.

On effectue beaucoup de recherche scientifique pour comprendre comment le changement climatique affecte les forêts du Canada et comment elles s'y adaptent. À cet égard, le simulateur intégré de la biosphère (IBIS) est un modèle qui prévoit les impacts futurs sur la végétation forestière du Canada, notamment sur sa distribution et sa productivité. Jusqu'à maintenant, le modèle a servi à l'élaboration d'un seul scénario, mais différents scénarios seront explorés, grâce à un nouveau projet subventionné. Ces scénarios permettront d'analyser les impacts à grande échelle de certaines stratégies possibles d'adaptation et servir de guide à l'échelle tant régionale que nationale.

Le gouvernement du Canada s'est doté du Réseau canadien de recherche sur les impacts climatiques et l'adaptation (C-CIARN)-Secteur forestier, lequel fait partie d'un réseau national. Le Réseau vise l'acquisition de connaissances sur le changement climatique et à suppléer aux manques d'information. Les priorités de recherche seront définies dans les domaines qui affectent les utilisateurs de la forêt, de même que les communautés qui en dépendent. À long terme, le C-CIARN-Secteur forestier devrait accroître la recherche sur les impacts du changement climatique sur le secteur forestier et la façon dont il s'adapte, améliorer la collaboration entre chercheurs et utilisateurs de la forêt. Enfin, le Secteur entend trouver et mettre en œuvre des solutions pratiques aux problèmes du changement climatique, conformes au double objectif des forêts durables et des communautés forestières durables au Canada.

PUITS ET SOURCE DE CARBONE

La forêt peut agir à la fois comme un puits et comme source de dioxyde de carbone (CO_2), un gaz très impliqué dans le phénomène du changement climatique. La forêt constitue un puits quand sa végétation pousse, car elle

absorbe alors le CO_2 de l'atmosphère et l'utilise pour produire ses tissus végétaux. Par contre, lorsque la forêt est exploitée, brûlée, détruite par les insectes ou convertie à d'autres utilisations, notamment l'agriculture, l'habitation ou l'aménagement de routes, une partie de son carbone retourne dans l'atmosphère sous forme de CO_2. La forêt devient alors une source émettrice de carbone. C'est l'effet net de ces activités et perturbations naturelles qui déterminera si, avec le temps, la forêt agit en tant que puits ou source de carbone.

Selon le Plan du Canada sur les changements climatiques, le cadre d'intervention du gouvernement canadien en matière de changement climatique, nos forêts pourraient accumuler annuellement 20 mégatonnes de CO_2 entre 2008 et 2012. Or la taille de ce puits pourrait s'accroître par l'augmentation de plantations, par la réduction du déboisement au moyen de politiques appropriées et par la modification de l'aménagement forestier, notamment en pratiquant la sylviculture intensive et en conservant plus de forêts. Par contre, la taille du puits diminuerait en cas de perturbations importantes causées par les incendies ou les insectes.

Un certain nombre d'initiatives ont été entreprises dans le cadre du Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur les changements climatiques. Parmi celles-ci, il y a le Programme de mise en œuvre des brise-vent, dans lequel il est recommandé de planter un plus grand nombre d'arbres autour des exploitations agricoles. Plus il y d'arbres, plus il y a de CO_2 piégé et plus l'érosion des sols attribuable au vent est réduite. Par ailleurs, l'équipe chargée de l'étude de la faisabilité sur le boisement comme mode de piégeage du carbone a entrepris d'analyser le potentiel de création massive de nouvelles forêts.

Une autre initiative, Forêt 2020, pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de changement climatique tout en favorisant l'aménagement forestier durable. En effet, Forêt 2020 favorise la plantation d'arbres à croissance rapide et à rendement élevé en terres non boisées, par la sylviculture intensive dans les forêts de seconde venue déjà exploitées et par des mesures pour conserver davantage de forêts naturelles. La mise en place de telles plantations partout au pays donnerait au Canada davantage de flexibilité pour atteindre ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre au cours de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, en ajoutant au crédit canadien. De plus, la contribution des plantations se poursuivrait, puisqu'elles continueraient à piéger du CO_2 même après 2012.

SURVEILLANCE ET MESURE

Des travaux sont en cours en vue d'élaborer et d'appliquer un système de surveillance et de mesures du carbone forestier. À cet égard, le modèle du bilan de carbone utilise des données qui proviennent d'inventaires forestiers et de l'information obtenue grâce à la participation des provinces, des territoires et de l'industrie. Le modèle du bilan de carbone est en effet conçu pour intégrer les données des inventaires forestiers, celles sur la dynamique des écosystèmes forestiers, les perturbations naturelles, les mesures d'aménagement et le changement d'affectation des terres. Toutes les réserves de carbone dans l'écosystème sont prises en compte de même que les pratiques internationales de comptabilisation qu'élabore actuellement le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Le bilan servira également à l'échelle opérationnelle.

Le groupe sur l'Effort concerté pour lier l'écophysiologie à la productivité forestière (ECOLEAP) modélise les processus de croissance des arbres (photosynthèse, transpiration, etc.) et autres composantes terrestres du cycle du carbone. Ces travaux incluent l'élaboration d'une procédure par laquelle l'information spécifique à l'échelle du site peut être extrapolée à l'échelle du paysage. La procédure fait grandement appel à la télédétection. Les travaux ont également pour objectif de faire de la modélisation un outil applicable à l'aménagement forestier.

En créant de nouvelles forêts et en réduisant la disparition permanente des forêts existantes, on pourrait accroître et améliorer le stockage du carbone dans les écosystèmes forestiers du Canada, réduisant ainsi les concentrations de CO_2 dans l'atmosphère. Les efforts de recherche se poursuivent pour mesurer et surveiller l'évolution du carbone forestier de manière à ce que notre forêt de même que tout le secteur forestier puissent s'adapter au climat changeant.

L'Initiative de lutte contre le DENDROCTONE DU PIN

À bas l'infestation!

La Colombie-Britannique connaît la pire infestation de dendroctone du pin argenté de son histoire. Il y a des arbres infestés sur plus de 1,46 million d'hectares. Les conditions météorologiques conjuguées à la suppression des incendies et à l'abondance de pins tordus mûrs (ou pin *lodgepole*) ont produit les conditions optimales au développement de ce ravageur.

Natif de l'Ouest nord-américain, ce minuscule insecte noir creuse des galeries dans les pins tordus et les infecte de champignons — les champignons de coloration — qui sont capables de détruire les tissus conjonctifs de l'arbre. La coloration bleue qu'ils produisent réduit la qualité du bois, donc sa valeur marchande. Cette situation s'ajoute aux déboires de l'industrie qui fait aussi face à une faiblesse généralisée du prix du bois d'œuvre et au contrecoup du différend commercial sur le bois d'œuvre avec les États-Unis.

En Colombie-Britannique (secteur de l'intérieur), plus de la moitié des arbres sont des pins tordus. C'est l'essence la plus exploitée sur le plan commercial. Les organismes provinciaux et l'industrie forestière ont travaillé fort pour s'attaquer à la menace du dendroctone. Ils doivent maintenant adapter leurs stratégies aux infestations grandissantes. Le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique a collaboré avec l'industrie pour simplifier la dimension administrative, régler les problèmes de prix, accorder des allocations plus importantes pour l'abattage des arbres infestés et pour attribuer des ressources financières et autres afin de faciliter les travaux. Malheureusement, cela n'a pas suffi à contenir l'épidémie.

En octobre 2002, le gouvernement fédéral a annoncé, pour le bois d'œuvre de résineux, l'instauration d'une série de mesures d'aide d'une valeur de 246 millions de dollars, dont un programme d'investissement de 40 millions de dollars sur cinq ans devant aider la Colombie-Britannique à combattre l'épidémie et à en limiter les répercussions économiques. Cet investissement provient des partenaires suivants : ministères fédéraux, gouvernement de la Colombie-Britannique, instituts nationaux de recherche, des Premières nations et de l'industrie. L'argent servira à financer des initiatives pour améliorer les moyens de lutte, réduire le risque d'épidémies ultérieures, remettre en valeur des terres fédérales et privées, et servira à favoriser le partage d'information sur les façons de réagir à l'apparition d'une épidémie sur les terres à vocation non commerciale.

Des programmes de recherche et d'activités sur le terrain sont en voie d'élaboration. Ressources naturelles Canada a comme partenaires des chercheurs de l'Université de Colombie-Britannique, des organismes provinciaux et des instituts forestiers nationaux (Forintek Canada Corp., l'Institut canadien de recherches en génie forestier et l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers). Les partenaires mettront en commun leur savoir et leurs expériences pour que tous puissent en tirer parti. Cette collaboration devrait, croit-on, aider à résoudre l'infestation actuelle et à réduire le risque d'infestations ultérieures.

Plus particulièrement, l'Initiative de lutte contre le dendroctone du pin argenté orientera les recherches sur les programmes de lutte contre les épidémies et sur la remise en valeur de terres forestières fédérales et privées frappées. À court terme, les recherches viseront à répondre aux besoins urgents de remise en valeur des terres forestières fédérales et privées (non industrielles) ravagées par le dendroctone, et porteront sur les meilleures façons de récupérer la valeur des arbres affectés. Dans l'avenir, les recherches auront pour but de quantifier les répercussions économiques et écologiques des infestations du dendroctone et de réduire le risque d'autres épidémies.

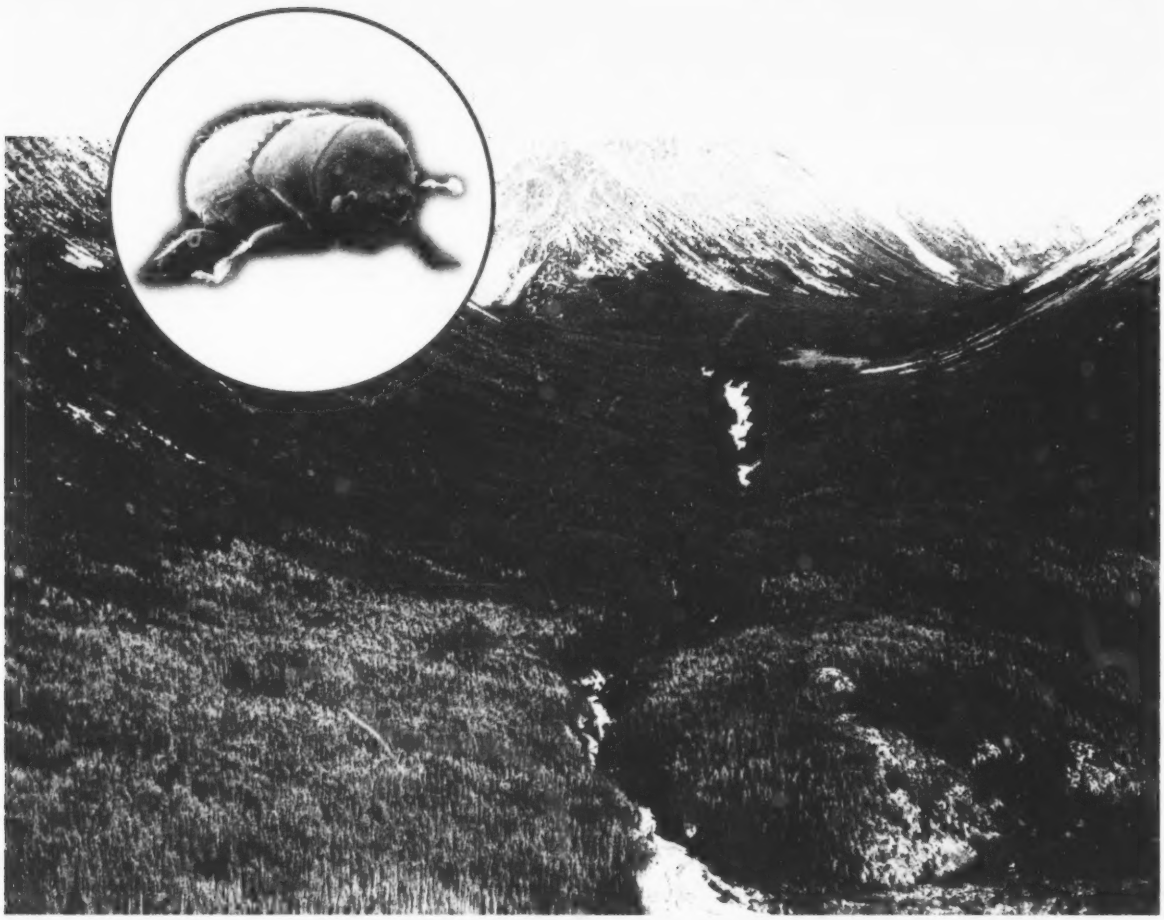

Les boisés fédéraux et privés seront la cible des travaux de remise en valeur. En ce qui concerne les boisés fédéraux, le programme comprend des activités :

- visant à contenir les infestations dans les parcs nationaux;
- de lutte, de remise en valeur et de gestion dans les réserves des Premières nations;
- de remise en valeur des terres militaires.

Les propriétaires de terres forestières non industrielles auront quant à eux accès à un programme d'aide pour détecter les infestations et intervenir le plus tôt possible dans les boisés infestés. Les demandes d'aide à ce titre sont en train d'être évaluées.

Les collectivités frappées par des infestations de dendroctone du pin argenté peuvent aussi bénéficier des activités du British Columbia Forest Service et de programmes fédéraux comme le Fonds d'ajustement communautaire (110 M$), le Programme canadien d'exportation des produits de bois (30 M$), l'Initiative de recherche sur les produits du bois à valeur ajoutée (15 M$) et le Programme des travaux d'infrastructure du Canada.

Pour plus d'information sur l'épidémie du dendroctone du pin argenté et sur les recherches connexes, visitez http://mpb.cfs.nrcan.gc.ca/index_f.html

Le PROCESSUS DE MONTRÉAL fait état des CRITÈRES ET INDICATEURS

Le Processus de Montréal, c'est le nom du groupe de travail qui a élaboré un cadre de critères et d'indicateurs (C et I) de conservation et d'aménagement durable pour les forêts des zones tempérées et boréales. La mise en œuvre de ces C et I, acceptés internationalement, se poursuit dans douze pays. Les C et I, établis à partir de connaissances scientifiques, constituent un cadre théorique pour guider les activités de surveillance et d'évaluation mises en œuvre pour mesurer les progrès accomplis en matière d'aménagement durable pour les forêts de ces douze pays.

Le Processus de Montréal est l'un des neuf processus régionaux et internationaux d'élaboration de C et I. Ses douze pays membres — Argentine, Australie, Canada, Chili, Chine, Japon, Corée, Mexique, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, États-Unis et Uruguay — possèdent 90 pour 100 des forêts tempérées et forêts boréales et 60 pour 100 des forêts de la planète. Leur part du marché mondial des produits forestiers est de 45 pour 100.

Afin de rendre compte des progrès réalisés jusqu'à maintenant, chaque pays participant a produit récemment son premier rapport national sur les forêts qui contient les données disponibles sur les indicateurs. Ces rapports, destinés aux décideurs, présentent la situation et les tendances qui prévalent dans le secteur forestier du pays.

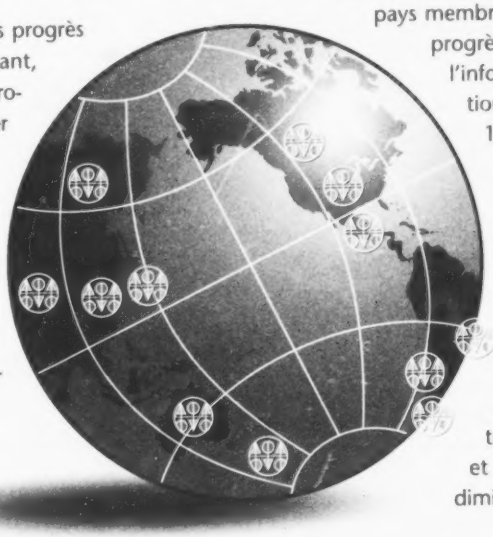

De plus, à l'occasion du XII[e] Congrès forestier mondial, le Groupe de travail présentera le rapport de synthèse sur les résultats, tirés des rapports des douze pays, qui montrent leurs progrès accomplis à la collectivité internationale, aux décideurs, aux intervenants forestiers et à d'autres parties qui s'intéressent aux forêts. On y trouvera des données sur un indicateur pour chacun des sept critères ciblés par le Processus de Montréal. Ces critères, qui ressemblent beaucoup à ceux du cadre du Conseil canadien des ministres des forêts et à d'autres processus internationaux, sont : 1) la diversité biologique; 2) la productivité des écosystèmes forestiers; 3) la santé et la vitalité des forêts; 4) la conservation du sol et de l'eau; 5) la contribution des forêts au cycle du carbone planétaire; 6) les avantages socioéconomiques; 7) les cadres juridique, institutionnel et économique. Enfin, on y trouvera une description des prochaines étapes du Processus de Montréal.

Le rapport de synthèse et ceux des pays révèlent que les pays membres du Processus de Montréal ont fait des progrès en ce qui concerne la présentation de l'information sur les forêts depuis la publication de leur *Premier rapport préliminaire*, en 1997. Curieusement, et malgré les grandes différences entre les écosystèmes forestiers, les régimes fonciers, le développement économique et leurs structures gouvernementales, les pays affichent des tendances semblables depuis quelques décennies. La conversion des forêts en terres agricoles et en zones urbaines a notamment baissé, la réglemetation s'est accrue ou d'autres mesures sur la protection du sol et de l'eau se sont multipliées, et les emplois forestiers ont faiblement diminué par rapport à l'ensemble des emplois.

La capacité de collecter de l'information et de produire des rapports sur les indicateurs varie beaucoup d'un pays à l'autre, mais aucun n'a été en mesure de produire des rapports sur les 67 indicateurs, principalement pour les raisons suivantes :

- Certaines données n'étaient pas collectées auparavant (p. ex. produits forestiers non ligneux).
- Les scientifiques ne s'entendent pas sur la façon de collecter certaines données, ce qui crée des lacunes à l'échelle infranationale (p. ex. conservation du sol et de l'eau).
- Il y a peu ou pas de connaissances scientifiques sur la façon de mesurer un indicateur (p. ex. fragmentation des forêts).

Les pays participants ont retiré certains avantages de leur participation au Processus de Montréal. L'un des plus importants est l'échange d'information et d'expérience, échange qui a permis aux pays de se définir des objectifs communs sur la façon d'appliquer les critères et indicateurs. Les sujets d'échanges ont aussi porté sur les façons de consolider le savoir-faire technique pour mesurer les indicateurs et collecter des données, de favoriser la collaboration bilatérale et régionale entre les membres et d'améliorer la capacité nationale d'établir des rapports sur l'aménagement forestier durable. La participation à ce processus international d'élaboration de C et I stimule l'effort national et la formulation d'une vision commune de l'aménagement forestier durable et de la façon de le mesurer.

Dans un sens, une période du Processus de Montréal s'achève et une autre est sur le point de commencer. En produisant chacun leur rapport, présenté dans une synthèse commune, les pays membres ont prouvé qu'ils peuvent évaluer les forêts de leur pays en utilisant ce cadre de C et I, ce qui leur permet de mieux comprendre les défis qu'il leur reste à relever.

On s'attend à ce que les pays améliorent considérablement leur capacité de présenter des rapports sur l'état de leurs forêts au cours des cinq prochaines années grâce aux C et I du Processus de Montréal. On prévoit également que les C et I seront de plus en plus utilisés comme cadre pour établir des plans stratégiques, élargir les inventaires forestiers, faire participer les intervenants à l'aménagement forestier durable et communiquer les progrès aux décideurs à l'échelle nationale et infranationale. Il est possible que les critères et les indicateurs de l'aménagement forestier durable constituent un cadre utile pour surveiller, évaluer et rapporter les conditions d'autres ressources naturelles comme les parcours naturels, les mines et l'eau douce.

On peut envisager que les douze pays membres du Processus de Montréal chercheront des moyens d'accroître leur capacité de produire des rapports et de mieux informer les décideurs. En cette période palpitante, ils espèrent collaborer étroitement avec d'autres groupes axés sur les C et I afin de faire connaître davantage leur contribution à l'aménagement forestier durable et de renforcer la collaboration internationale dans ce domaine et dans d'autres dossiers relatifs aux terres.

La nouvelle STRATÉGIE NATIONALE SUR LES FORÊTS

Le 1er mai 2003, la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts a présenté une vision audacieuse de l'avenir des forêts du Canada au neuvième Congrès forestier national qui a eu lieu à Ottawa. La cinquième *Stratégie nationale sur les forêts (2003-2008), Une forêt durable : l'engagement canadien* oriente l'élaboration de politiques, les initiatives de recherche et les activités visant à améliorer les pratiques forestières.

Le premier ministre du Canada, le très honorable Jean Chrétien, a déclaré aux participants de ce Congrès que la nouvelle stratégie constituait une « bonne nouvelle pour tous les Canadiens » et qu'il importait que tous les intervenants « continuent d'unir leurs efforts pour assurer la gestion durable de nos forêts. »

Le ministre des Ressources naturelles du Canada, l'honorable Herb Dhaliwal, a mis les participants au courant de l'état des forêts au Canada. « Nous dépendons tellement de notre forêt qu'il nous faut absolument trouver des façons de garantir que les générations à venir pourront continuer d'en profiter. C'est la raison d'être de notre Stratégie nationale sur les forêts. [...] Il n'en tient qu'à nous de conserver notre leadership. »

La Stratégie a été adoptée par les membres de la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts, qui est composée de représentants des gouvernements, de membres de l'industrie, d'Autochtones, de propriétaires de boisés et d'autres parties intéressées. Les membres y ont défini des objectifs réalistes et des activités qui amèneront des améliorations au cours des cinq prochaines années. Les grandes priorités et l'orientation générale de l'intendance et de l'aménagement durable des forêts du Canada découlent d'une vaste consultation pancanadienne, d'un débat public avec la collectivité forestière, ainsi que des recommandations formulées dans l'évaluation indépendante finale de la Stratégie nationale sur les forêts 1998-2003.

Cette nouvelle stratégie sur l'aménagement durable, fondée sur le consensus, servira de guide à la population canadienne et d'aide à la collectivité forestière intéressée à apporter les modifications requises pour relever les défis à venir. La Stratégie favorisera également la multiplication des activités visant à assurer l'aménagement durable des forêts du pays.

La cinquième stratégie contient huit thèmes auxquels sont associés 47 mesures. (Les thèmes et leurs objectifs sont présentés à la page suivante.)

En plus du dévoilement de la *Stratégie nationale sur les forêts 2003-2008*, le Congrès a été le théâtre de la signature du troisième *Accord canadien sur la forêt*. Les signataires se sont engagés à apporter leur collaboration, leur aide et leur énergie pour réaliser les objectifs nationaux en matière d'aménagement forestier durable. Ils ont aussi accepté d'inciter d'autres intervenants à faire de même. Au Canada, un million d'emplois et plus de la moitié de l'excédent commercial sont liés au secteur forestier. L'intendance de cette précieuse ressource est une responsabilité qui incombe à chacun.

Stratégie nationale sur les forêts (2003-2008)

UNE FORÊT DURABLE : l'engagement canadien

VISION :

« La santé à long terme de la forêt canadienne sera conservée et améliorée, au bénéfice de tous les êtres vivants, tout en assurant un bien-être social, culturel, environnemental et économique à la population canadienne actuelle et future. »

Cette large vision s'articule autour des huit thèmes énumérés ci-dessous. Les Canadiens et les Canadiennes mettront à profit les connaissances acquises sur chacun de ces thèmes, leurs expertises et les ressources dont ils disposent pour concrétiser la vision de l'aménagement forestier durable.

1. GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE

Aménager les forêts naturelles du Canada en utilisant une approche écosystémique.

2. COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DURABLES

Élaborer des lois et des politiques visant à améliorer la durabilité des collectivités forestières.

3. DROITS ET PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Tenir compte des droits des Autochtones et des droits issus de traités dans l'utilisation durable des forêts en reconnaissant leur situation historique et juridique et le lien fondamental qui les unit aux écosystèmes.

4. AVANTAGES DES PRODUITS FORESTIERS

Stimuler la diversification des marchés en ce qui a trait aux produits forestiers, aux services et aux avantages (produits du bois et autres).

5. SAVOIR ET INNOVATION AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA DURABILITÉ

Conserver et améliorer les compétences et les connaissances des travailleurs forestiers et mobiliser la grande collectivité canadienne du savoir afin d'établir un nouveau programme d'innovation pour les forêts du Canada.

6. FORÊTS URBAINES ET MOBILISATION DU PUBLIC VERS LA DURABILITÉ

Engager activement la population canadienne à appuyer la diversité des avantages sous-jacents aux forêts canadiennes, y compris la forêt urbaine.

7. PARTICIPATION DES BOISÉS PRIVÉS À LA DURABILITÉ

Accroître la contribution économique, sociale et environnementale des propriétaires de boisés à la société dans un effort concerté visant à consolider les politiques et les services.

8. REDDITION DE COMPTES

Créer un système national de production de rapports sur toutes les caractéristiques importantes des forêts urbaines et rurales.

Stratégie nationale sur les forêts (2003-2008)

UNE FORÊT DURABLE : l'engagement canadien

VISION :

« La santé à long terme de la forêt canadienne sera conservée et améliorée, au bénéfice de tous les êtres vivants, tout en assurant un bien-être social, culturel, environnemental et économique à la population canadienne actuelle et future. »

Cette large vision s'articule autour des huit thèmes énumérés ci-dessous. Les Canadiens et les Canadiennes mettront à profit les connaissances acquises sur chacun de ces thèmes, leurs expertises et les ressources dont ils disposent pour concrétiser la vision de l'aménagement forestier durable.

1. GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE

Aménager les forêts naturelles du Canada en utilisant une approche écosystémique.

2. COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DURABLES

Élaborer des lois et des politiques visant à améliorer la durabilité des collectivités forestières.

3. DROITS ET PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Tenir compte des droits des Autochtones et des droits issus de traités dans l'utilisation durable des forêts en reconnaissant leur situation historique et juridique et le lien fondamental qui les unit aux écosystèmes.

4. AVANTAGES DES PRODUITS FORESTIERS

Stimuler la diversification des marchés en ce qui a trait aux produits forestiers, aux services et aux avantages (produits du bois et autres).

5. SAVOIR ET INNOVATION AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA DURABILITÉ

Conserver et améliorer les compétences et les connaissances des travailleurs forestiers et mobiliser la grande collectivité canadienne du savoir afin d'établir un nouveau programme d'innovation pour les forêts du Canada.

6. FORÊTS URBAINES ET MOBILISATION DU PUBLIC VERS LA DURABILITÉ

Engager activement la population canadienne à appuyer la diversité des avantages sous-jacents aux forêts canadiennes, y compris la forêt urbaine.

7. PARTICIPATION DES BOISÉS PRIVÉS À LA DURABILITÉ

Accroître la contribution économique, sociale et environnementale des propriétaires de boisés à la société dans un effort concerté visant à consolider les politiques et les services.

8. REDDITION DE COMPTES

Créer un système national de production de rapports sur toutes les caractéristiques importantes des forêts urbaines et rurales.

L'exportation des PRODUITS DU BOIS

Un programme canadien solide

En mai 2002, le gouvernement du Canada a lancé le Programme canadien d'exportation des produits de bois (Produits de bois canadien), administré par Ressources naturelles Canada. D'une valeur de 35 millions de dollars s'étalant sur cinq ans, ce partenariat avec l'industrie canadienne du bois a pour but de permettre à cette industrie de relever les défis que posent les produits de substitution, l'offensive des concurrents à faibles coûts et les pratiques commerciales restrictives (par exemple l'imposition par les États-Unis de droits de douane sur le bois d'œuvre et par l'Union européenne d'obstacles liés à la protection des végétaux).

LE PROGRAMME PRODUITS DE BOIS CANADIEN COMPORTE TROIS ÉLÉMENTS VISANT À :

1. Faire connaître les produits de bois canadien grâce à une présence accrue et coordonnée de l'industrie sur les marchés d'outre-mer;
2. Faire mieux connaître et accepter les produits sur les marchés d'exportation par des activités coordonnées de développement des marchés et de promotion;
3. Améliorer l'accès aux marchés en fournissant un soutien technique sur des questions comme les codes du bâtiment et de prévention des incendies, en donnant de la formation, en réalisant des essais de produits pour assurer la conformité avec les normes étrangères, et en collaborant à l'élaboration de normes de produits sur les marchés d'outre-mer.

Ces trois éléments orientent le financement des projets menés dans le cadre du programme Produits de bois canadien, qui prend en charge jusqu'à 50 pour 100 des coûts des projets admissibles. Au cours de sa première année d'existence, le programme a versé 3,3 millions de dollars en financement stratégique à huit associations de l'industrie du bois au Canada pour des bureaux, des activités promotionnelles et du soutien technique sur des questions liées à l'accès aux marchés. Ce financement a généré des investissements supplémentaires de 3,6 millions de dollars de la part des partenaires de l'industrie et des provinces, pour un total de 6,9 millions de dollars.

Le Canada demeure l'un des principaux fabricants de produits de bois de grande qualité au monde. Il exporte vers une centaine de marchés, dont les plus importants ces dix dernières années ont été les États-Unis, le Japon et l'Europe. Toutefois, les difficultés auxquelles est confrontée actuellement l'industrie canadienne du bois mettent en évidence la nécessité de trouver de nouveaux marchés. Tout en continuant de soutenir l'industrie pour lui permettre de conserver ses marchés d'exportation traditionnels à l'extérieur de l'Amérique du Nord, le programme Produits de bois canadien cible les marchés émergents que sont la Chine, la Corée, Taïwan et l'Inde. Dans la stratégie nationale d'exportation élaborée dans le cadre du programme Produits de bois canadien et dirigée par l'industrie, ces marchés ont été désignés comme des marchés très importants sur lesquels l'industrie devrait axer ses efforts à court terme.

Les tendances qui se dégagent relativement au nouveau marché chinois, par exemple, sont favorables, même malgré le ralentissement économique mondial. Ces deux dernières années, les exportations canadiennes de bois d'œuvre vers la Chine ont été multipliées par 2,5 environ. Il convient notamment de souligner la hausse spectaculaire des exportations de produits à valeur ajoutée, qui contribuent à l'emploi dans l'industrie de transformation au Canada.

L'Inde est un autre marché d'outre-mer en essor où le programme Produits de bois canadien appuie les efforts d'expansion de l'industrie. De fait, l'Inde a vu ses importations de bois d'œuvre canadien quintupler au cours des deux dernières années. Les panneaux de fibres et autres produits de bois à valeur ajoutée canadiens font leur apparition sur le marché indien où ils sont bien acceptés. Avant 2000, les ventes de ces produits en Inde étaient quasi inexistantes.

Dans le cadre du programme Produits de bois canadien, des initiatives coordonnées visant à projeter une image d'Équipe Canada solide sont déjà entreprises à l'étranger. Des associations de l'industrie collaborent à ces initiatives et ont ouvert des bureaux communs à Mumbai, en Inde, et à Shanghai, en Chine. Elles préparent actuellement l'ouverture d'autres bureaux en Chine, au Japon et en Europe en 2003-2004.

Outre ses partenariats stratégiques avec l'industrie des produits de bois, le programme Produits de bois canadien collabore avec les gouvernements provinciaux et tire parti de l'expertise des ministères fédéraux pour maximiser l'efficacité et éviter tout chevauchement des efforts. Des fonctionnaires siègent à des comités consultatifs et de gestion et partagent leurs connaissances approfondies avec le personnel du secrétariat du programme. De plus, le personnel du réseau des délégués commerciaux et des ambassades du Canada en poste à l'étranger sont en mesure de repérer des contacts sur place, de faciliter l'établissement de relations d'affaires importantes et d'aider les entreprises par le biais d'un large éventail d'activités menées entre gouvernements.

En ce qui concerne le deuxième élément du programme — faire mieux connaître et accepter les produits canadiens — des activités, comme la réalisation d'études de marché, la participation à des foires commerciales et la tenue d'activités promotionnelles, se déroulent en Europe, en Inde, au Japon, à Taïwan, en Corée et au Vietnam. Par ailleurs, des initiatives de soutien technique, par exemple la réalisation d'essais de produits, élaboration de codes du bâtiment pour les constructions à ossature en bois et formation en construction, sont mises en œuvre dans le cadre du troisième élément du programme Produits de bois canadien. Des activités visant à promouvoir l'adoption de codes et de normes écologiques destinés à accroître l'utilisation du bois pour la construction à ossature en bois et d'autres techniques de construction connexes sont également menées sur certains marchés asiatiques, dont la Chine, Taïwan et la Corée du Sud.

Le programme Produits de bois canadien a été mis en place pour diversifier les marchés canadiens au-delà des frontières nord-américaines, mais il prévoit également la collaboration des États-Unis, notre principal partenaire commercial, sur le plan de l'harmonisation des codes du bâtiment et des normes de produits pour la construction à ossature en bois sur ces marchés asiatiques. En définitive, le programme Produits de bois canadien fera mieux connaître les produits de bois canadien et contribuera à la création d'une culture de la « construction en bois », particulièrement sur les marchés d'outre-mer qui utilisent traditionnellement d'autres matériaux de construction que le bois.

POINTS DE VUE

Quelle est VOTRE VISION du secteur forestier au Canada et un peu partout dans le monde?

INTRODUCTION

On ne peut bien sûr changer le PASSÉ, mais que nous réserve L'AVENIR?

Si l'on se fie aux visions des personnes qui ont été interrogées cette année, on en obtient une indication étonnamment limpide. Ces membres de la communauté forestière ont exprimé, souvent avec conviction, des idées claires sur la façon dont ils voient l'évolution du secteur forestier, au Canada et à l'étranger, au cours de la prochaine décennie. Ils ont indiqué comment, selon eux, s'inscrivent les plantations dans l'avenir du Canada. Les activités multiples exercées sur les forêts, la participation du public, la biodiversité, la concurrence des marchés mondiaux, l'aménagement forestier intensif, la science et l'innovation, la production à valeur ajoutée, les ententes forestières internationales, voilà les thèmes du domaine forestier les plus couramment évoqués.

Dans certains domaines, le consensus est presque total relativement à l'importance dans l'avenir accordée aux thèmes mentionnés. Concilier les multiples usages de la forêt est l'un des souhaits les plus fréquemment émis. On veut aussi, entre autres, augmenter la participation du public aux prises de décisions forestières, se pencher sur les produits à valeur ajoutée et partager l'expertise forestière avec les pays en développement.

Toutefois, dans d'autres domaines, les personnes interrogées défendent des points de vue différents et parfois opposés, notamment sur les questions suivantes : l'industrie forestière du Canada devrait-elle axer sa croissance sur le marché intérieur ou sur le marché international? Une assemblée internationale sur les forêts devrait-elle être tenue? Les plantations à croissance rapide auront-elles un impact sur la foresterie canadienne ou demeureront-elles une production marginale? La communauté forestière mondiale, au Canada comme à l'étranger, s'approche-t-elle des objectifs qu'elle s'est fixée? Là encore, les opinions varient. Certains prétendent que le Canada a pour sa part fait des progrès considérables : il serait donc dans la bonne voie pour l'avenir. D'autres croient qu'il reste beaucoup à faire.

Conformément au thème de cette année, nous avons interrogé non seulement les experts forestiers d'aujourd'hui, mais aussi ceux de demain : des étudiants en foresterie d'un peu partout au Canada.

LES REPRÉSENTANTS FORESTIERS D'AUJOURD'HUI : scène canadienne et internationale

Dans le but de recueillir des points de vue de qualité, des responsables de L'état des forêts au Canada ont interrogé six représentants reconnus dans les secteurs forestiers canadien et international. Leurs commentaires ont permis de dresser un portrait des forêts de l'avenir, précis mais pas toujours cohérent.

ED MACAULAY est le directeur exécutif des Ressources renouvelables au ministère des Richesses naturelles de la Nouvelle-Écosse. Forestier-chercheur de profession, il est responsable des programmes de la province en ce qui concerne les forêts, les espèces sauvages et les parcs.

« Quand je pense à l'avenir du Canada, indique Ed MacAulay, je vois un secteur forestier bien coordonné, dans lequel tous travaillent de concert. Je vois aussi des forêts qui sont gérées de façon durable pour faire en sorte que l'importance des valeurs multiples soit reconnue dans tous les domaines : l'économie, les loisirs, l'environnement et la santé humaine. Mais je ne suis pas certain que nous ayons, à l'heure actuelle, tout ce dont nous avons besoin pour y arriver. »

La coordination est un thème auquel M. MacAulay revient inévitablement lorsqu'il parle de l'avenir. Selon lui, la coordination est particulièrement essentielle à la science et à la technologie forestière. FORCAST, la coalition sans but lucratif pour l'avancement de la S-T, constitue selon lui un excellent point de départ vers plus de coordination. La constitution du nouveau Conseil canadien d'innovation forestière en est un autre exemple. « Le moment est bien choisi pour que ce nouveau conseil fasse avancer les choses et améliore la coordination. Compte tenu des propositions que j'ai vues, je crois que cela fonctionnera. La volonté semble y être. »

M. MacAulay estime que la recherche et l'innovation sont essentielles à la santé du secteur forestier. « Nous devons disposer d'un programme de S-T et d'innovation coordonné et dynamique pour faire progresser notre science et donner à notre industrie les avantages concurrentiels nécessaires », explique-t-il. « Il est trop facile de ne rien faire et de nous contenter de ce que nous avons. Ce n'est pas le moment de se laisser aller. Avec l'évolution rapide de la technologie, notre performance en souffrirait, tant sur le plan du marché international que sur le plan de l'efficacité de nos programmes d'aménagement forestier. »

La gestion des forêts, vue en fonction de l'usage de ses ressources multiples incluant l'usage de la matière ligneuse, passe nécessairement par plus de coordination et de collaboration. Collaborer signifie que tous les acteurs du secteur forestier — l'industrie, les gouvernements, les groupes environnementaux et les collectivités — doivent apprendre à travailler ensemble. « Il y a des efforts, mais ils se font isolément », remarque M. MacAulay. « Des efforts individuels donnent parfois de très bons résultats, mais ils sont souvent critiqués par des groupes qui défendent des points de vue opposés. » Comment obtenir davantage de collaboration et de respect mutuel? « Je voudrais bien le savoir » répond-il. « Mais cela aiderait si le public comprenait mieux la foresterie. De nombreuses personnes ont une image négative des pratiques forestières actuelles. Un plus grand dialogue entre les aménagistes forestiers et le public améliorerait la compréhension de ce que nous faisons pour gérer nos ressources, et il serait plus facile d'établir des politiques et des programmes coordonnés. »

L'approvisionnement en bois constituera un enjeu important dans l'avenir, indique M. MacAulay. Plus nous gérons nos forêts en fonction de la biodiversité, des espèces sauvages, de l'utilisation récréative et des zones protégées, plus nous devons intensifier l'aménagement sur de petites superficies de forêts pour compenser la perte de matière ligneuse. Pour conserver tous les avantages, il suggère de consacrer différentes zones de la forêt à différents usages. « Une portion aménagée pour des usages multiples, une portion laissée sauvage, une portion aménagée intensivement pour les utilisations industrielles, voilà une vision réaliste, qui pourrait convenir aux divers utilisateurs de la forêt. »

Les plantations à croissance rapide trouvent place dans la vision de M. MacAulay. Il prévoit qu'elles constitueront une source considérable de bois au Canada. « La science montre que pour obtenir la productivité la plus élevée dans le plus court laps de temps, les plantations s'avèrent le meilleur choix. » Les plantations forestières d'aujourd'hui ne font que remplacer les peuplements naturels, rappelle-t-il. « Je favorise une approche agro-forestière, dans laquelle on choisit les essences de façon plus minutieuse, on aménage les arbres en fonction d'une croissance maximum, on limite la compétition et on utilise mieux l'espace. »

M. MacAulay souligne que les plantations peuvent fournir le type de fibre de qualité qui fait la réputation du Canada à l'heure actuelle. Elles peuvent aussi fournir les matières premières nécessaires à la fabrication de divers produits du bois d'ingénierie. En outre, ajoute-t-il, les plantations offrent un avantage immédiat quant au piégeage du carbone, en particulier si elles occupent d'anciennes terres agricoles abandonnées ou marginales.

Partout autour du monde, les plantations à rendement élevé, en particulier dans les climats du Sud, joueront un rôle de plus en plus important en foresterie, commente-t-il. À mesure que l'industrie forestière se mondialisera, l'équilibre se modifiera entre l'approvisionnement en fibre provenant des plantations du Sud et la fibre provenant des forêts naturelles du Nord. Et à mesure que croîtra la population mondiale — et par conséquent la demande de produits forestiers — on n'aura plus d'autre choix que de produire plus de bois sur un territoire plus limité. « Voilà pourquoi l'aménagement intensif est une question cruciale au Canada. Si nous ne l'adoptons pas, nous risquons de perdre notre part du marché. »

Il est important de se soucier de la façon dont le reste du monde perçoit le secteur forestier canadien, fait remarquer M. MacAulay, qui souhaite que l'on reconnaisse l'effort d'aménagement forestier du Canada. « Nous n'avons pas la réputation que nous méritons », déplore-t-il. « Chaque fois qu'une délégation étrangère vient au Canada, les participants indiquent inévitablement que la perception qu'ils avaient de notre aménagement forestier était différente de la réalité. Nous devons faire en sorte que l'information livrée soit exacte. Nous revenons ainsi à l'idée d'une meilleure coordination et d'une meilleure collaboration. Nous devons travailler de concert pour indiquer au monde que le Canada est un aménagiste forestier progressiste. »

AVRIM LAZAR est le président et directeur général de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC), l'association industrielle nationale des entreprises de produits forestiers canadiennes. Les membres de l'APFC gèrent 75 pour 100 des forêts commerciales au Canada.

Les attentes de M. Lazar vis-à-vis de l'avenir du secteur forestier du Canada sont élevées. « Le Canada doit demeurer un leader mondial des pratiques durables, tant pour l'aspect foresterie que pour l'aspect fabrication », dit-il. Aussi, le Canada doit faire en sorte de conserver et d'améliorer sa position parmi les trois premiers pays producteurs de produits forestiers au monde.

La seule façon de concrétiser cette vision, croit-il, est de créer un nouveau partenariat entre les gouvernements et l'industrie forestière. Les deux parties doivent s'entendre sur la vision du secteur et sur les buts qu'elles poursuivent. Les deux parties doivent convenir des changements à apporter et doivent assumer la responsabilité de leurs rôles respectifs. En outre, les deux doivent travailler avec les collectivités et avec ceux qui ont des intérêts dans les forêts canadiennes. « Mais, dit-il, les gouvernements et le secteur forestier doivent d'abord s'entendre sur une stratégie commune et agir en conséquence. »

M. Lazar reconnaît qu'il existe à l'heure actuelle un certain degré de partenariat entre les gouvernements et l'industrie. Mais il préconise une approche entièrement nouvelle, un nouveau paradigme. « Avec toute la volonté du monde, le gouvernement ne peut, à lui seul, apporter les changements dont nous avons besoin pour faire progresser le secteur forestier du pays », constate-t-il. « L'industrie ne peut y arriver seul non plus. L'un ne peut

apporter les changements voulus sans la collaboration de l'autre. Nous ne pourrons changer les choses de façon significative que lorsque nous nous rendrons compte que nous avons tous deux des responsabilités dans les aspects sociaux, environnementaux et économiques de nos forêts, et quand nous commencerons à définir nos rôles respectifs. »

Selon le type de partenariat qu'a en tête M. Lazar, le respect mutuel serait à la base des relations entres les gouvernements et le secteur forestier. « Cela diffère beaucoup du modèle actuel, selon lequel le gouvernement établit presque seul les politiques », indique-t-il. L'an dernier, l'industrie forestière a publié une proposition de nouveau partenariat intitulée Renouvellement du secteur forestier : Assembler toutes les pièces (disponible dans le site Web de l'APFC à l'adresse suivante : http://www.fpac.ca).

Pour ce qui est du secteur forestier mondial, M. Lazar souligne la qualité variable des pratiques forestières à travers le monde. Certains pays ont des pratiques équivalentes à celles du Canada; d'autres, non. Au Canada, par exemple, l'APFC exige maintenant des forêts de ses membres qu'elles soient certifiées d'ici la fin de 2006 selon les normes d'un des trois organismes de certification reconnus à l'échelle internationale. L'APFC est la seule association professionnelle de l'industrie forestière dans le monde à s'être dotée d'une telle exigence.

L'APFC défend énergiquement l'établissement d'une convention forestière internationale qui établirait des normes pour les pratiques forestières mondiales. « Certains pays ne possèdent pas le niveau d'expertise forestière que nous avons au Canada », fait remarquer M. Lazar. « Certains ne partagent pas notre connaissance des écosystèmes, notre compréhension de la biodiversité. Une convention forestière ne ferait pas qu'établir des normes pour tous les pays, elle renfermerait également un important volet de développement pour aider ces pays à établir leur expertise en aménagement forestier. »

Dans l'avenir, le Canada continuera d'obtenir la majeure partie de son bois industriel de forêts naturelles bien aménagées, prévoit-il. Les plantations à croissance rapide pourraient fournir une partie de notre matière ligneuse, mais elles représenteront une source mineure. « Au Canada, nous ne pouvons concurrencer, en matière de plantations, avec des pays comme l'Indonésie, le Brésil, l'Australie et même les États-Unis, qui possèdent de vastes plantations à croissance rapide et à haut rendement. Nous, nous devons composer avec l'hiver, et ce, année après année. »

M. Lazar souligne qu'au Canada, les plantations forestières conviennent mieux aux terres agricoles marginales, où elles peuvent ajouter de la valeur au terrain, contribuer à la diversification des cultures, fournir un habitat forestier aux oiseaux et aux petits animaux et améliorer la gestion de l'eau. Sur ces terres, souligne-t-il, les plantations forestières ajoutent à la valeur du terrain tant sur le plan économique qu'écologique.

Il ajoute qu'il sera important de considérer l'idée de conserver un équilibre entre les forêts non commerciales et celles qui sont aménagées intensivement au moyen de la sylviculture. Il reconnaît que le « concept de triade » est intéressant. Ce concept consiste

à diviser la terre forestière en trois parties : celles que l'on garde sauvages, celles que l'on aménage de façon extensive et celles que l'on aménage de façon intensive, comme les cultures. « Mais nous n'avons pas encore fait nos devoirs dans ce domaine », reconnaît-il. « Une telle théorie peut fonctionner du point de vue de la foresterie, mais fonctionne-t-elle du point de vue social? Qu'en est-il des 350 collectivités dont la survie dépend de l'industrie forestière au Canada? »

M. Lazar craint que le fait de fractionner les forêts du Canada en fonction d'un modèle théorique n'entraîne une « dislocation sociale ». Nous devons tenir compte des collectivités du Canada, insiste-t-il, et de la façon dont nos décisions forestières les touchent. « La vision de notre industrie forestière prescrit que notre secteur doit être un modèle de responsabilité sociale et commerciale. »

PEGGY SMITH, auparavant à l'Association nationale de foresterie autochtone et toujours conseillère supérieure auprès de cet organisme, met au point un programme sur les peuples autochtones et le milieu forestier pour l'Université Lakehead, où elle enseigne. Elle est en train de terminer un Ph.D. en foresterie à l'Université de Toronto.

Quand Peggy Smith pense à l'avenir, elle souhaite voir « un secteur forestier plus national, géré au profit des Canadiens ». À l'heure actuelle, dit-elle, le Canada ne profite pas des avantages sociaux et économiques de sa forêt parce que nous avons structuré le secteur autour des exportations et des pays qui en dépendent, en particulier les États-Unis. « Nous n'utilisons pas les ressources forestières de la meilleure façon qui soit pour le profit des Canadiens », déclare-t-elle.

Elle suggère de développer les marchés nationaux en fonction des produits forestiers, plutôt que de compter sur les États-Unis. « On nous dit toujours que le Canada est trop petit pour soutenir le marché dont nous avons besoin pour maintenir l'économie forestière à flot. Je crois que c'est de la foutaise. Considérez le corridor traversant le sud de l'Ontario et du Québec : voilà un marché important pour les produits américains. Pourquoi ne le garde-t-on pas pour nous? » Dans la foulée du libre-échange, Mme Smith croit que nous ne pensons plus à ce qui est le mieux pour le Canada en tant que nation. « Nous sommes engagés dans une voie effrayante qui mène à la fusion avec les États-Unis, alors que nous devrions utiliser nos ressources pour construire une économie nationale plus solide. »

L'établissement de politiques économiques nationales exige une volonté politique et du leadership, ce qui fait défaut actuellement, dit-elle. Nos produits ne contribuent pas à

améliorer la situation. « Nous avons tenu des discussions interminables à propos des produits à valeur ajoutée, ajoute-t-elle, mais il y a peu d'incitatifs pour développer une telle industrie. » Les lois provinciales ont toujours visé à contenir les exportations de bois brut en exigeant un certain degré de transformation au Canada, et les usines de pâtes et papiers et les scieries se sont multipliées partout au pays. « Nous sommes toujours pris aujourd'hui dans ce modèle d'exportation de produits semi-transformés », ajoute Mme Smith. « Et maintenant, avec la situation du bois d'œuvre de résineux au sud de la frontière, la pression monte pour que nous recommencions à exporter des grumes. » Nous devons tirer plus de valeur de nos ressources forestières, affirme-t-elle, et la garder davantage au Canada.

Une participation plus large du public aux questions forestières fait également partie de la vision de Mme Smith. « Je voudrais que les acteurs du secteur forestier tiennent réellement compte des Canadiens qui se soucient des forêts », dit-elle. Bien que le public participe davantage aux prises de décisions forestières, le secteur compte surtout des forestiers professionnels et des acteurs du gouvernement et de l'industrie. « La porte s'est entrouverte. Mais à part les groupes environnementaux et, dans certains cas, les autochtones, qui font maintenant partie intégrante du processus, les tentatives d'élargir la participation du public fait toujours réagir négativement le secteur. Dans le secteur forestier, on se méfie du public, on pense ainsi : "ils ne comprennent pas, ils sont ignorants, nous sommes les experts". Nous devons dépasser cette perception. »

Comment accroître la participation du public? Il faut d'abord une bureaucratie plus ouverte, et de l'information forestière plus accessible. « Nous devons obtenir l'entière participation d'un public informé, insiste-t-elle, ou un consentement total, dans le cas des peuples autochtones. » Les Canadiens doivent toujours fouiller pour obtenir de l'information sur les forêts. Les conférenciers invités dans les classes de Mme Smith, par exemple, ont dû faire une demande d'accès à l'information pour obtenir des renseignements du Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

L'accès à l'information permet au public de se forger des idées qu'il souhaite voir concrétiser. « Les gens deviennent facilement cyniques, et il s'en faut de peu pour qu'ils quittent la table de concertation. Les Canadiens souhaitent que leurs préoccupations soient prises en compte dans la planification forestière. Plutôt que de planifier en fonction de la récolte, ce qui se produit encore, en particulier ici dans le Nord, les acteurs du secteur devraient planifier en fonction des autres considérations. »

Pour ce qui est des forêts du monde, Mme Smith soutient que le Canada doit continuer à travailler avec le Forum des Nations Unies sur les forêts afin d'établir une position

commune sur les forêts durables pour tous les pays. Avec les forêts modèles, le Canada a déjà adopté une approche créative et pratique pour influer sur l'aménagement forestier. Mais cette influence diminue graduellement. « Depuis le milieu des années 1990, la foresterie au niveau canadien a été émasculée : par les restrictions budgétaires, par le démantèlement de la recherche nationale et par la perte d'influence sur les provinces qui a découlé de l'élimination des paiements de transfert. »

Mme Smith espère que la certification améliorera l'aménagement forestier partout dans le monde. En particulier, elle souhaite que le système du Forest Stewardship Council (FSC), auquel elle a contribué, élargisse son influence. « La certification du FSC se fait selon les normes les plus élevées. Il s'agit du seul système vraiment international. Et, grâce au "Principe 3" sur les droits des peuples autochtones, c'est le seul système qui reconnaît pleinement les droits et la place des peuples autochtones dans la forêt. » La certification monte la barre pour l'aménagement forestier sans intervention du gouvernement, souligne-t-elle. Et elle souhaite que la barre demeure haute. « Je crains que la certification ne perde en rigueur. Si elle exerce une certaine influence, mais qu'elle perd de son pouvoir coercitif, elle ne vaut plus la peine. »

Les plantations forestières s'inscrivent-elles dans l'avenir du Canada? Mme Smith a participé à des discussions internationales au cours desquelles certaines personnes ont défendu l'idée de réserver jusqu'à 40 pour 100 cent du territoire forestier mondial pour les plantations industrielles, et d'appliquer un certain degré de protection pour le reste. Pour déterminer la position du Canada, Mme Smith suggère que nous prenions en compte deux facteurs. Le premier est le taux de croissance de notre forêt boréale, qui ne pourra jamais égaler celui des régions tempérées. Le second a à voir avec ce qui est le mieux pour nous en tant que nation. « L'idée d'établir des plantations au Canada vient d'une réaction aux pressions extérieures, signale-t-elle, tout comme l'idée de protéger davantage de territoire forestier de tout type d'exploitation. Ce genre de discussion doit être publique et menée dans une perspective nationale. Je reviens à ce que j'ai dit précédemment : nous devons d'abord et avant tout gérer les forêts du Canada pour le bien de la nation, et ne pas plier sous les pressions extérieures. »

DON ROBERTS est le directeur général de Global Paper and Forest Products Equity Research chez Marchés mondiaux CIBC, à Ottawa (Ontario). Il a commencé sa carrière dans la forêt, à 17 ans, comme bûcheron en Colombie-Britannique.

« Je suis un empiriste, déclare Don Roberts, donc ma vision se fonde sur des faits empiriques. » Fait numéro un : au Canada, nous considérons notre industrie forestière comme une superpuissance économique, mais dans les marchés financiers internationaux, son rôle est mineur. Abitibi Consolidated, la plus grande entreprise de papier et de produits forestiers du Canada, se situe à peine au dixième rang dans le monde, avec une valeur de 3,2 milliards de dollars US. La plus grande, International Paper, vaut 20 milliards de dollars US. « Dans notre petit patelin, nous nous croyons gros, dit M. Roberts,

mais mondialement, nous nous situons presque à l'extérieur de l'écran radar. Et dans cette industrie, la taille compte. »

Fait numéro deux : plus une entreprise est grande, plus faible est le coût du capital; plus l'entreprise est petite, plus elle est désavantagée. « De toutes les industries de l'économie traditionnelle, l'industrie des pâtes et papiers est sans aucun doute celle qui exige le plus d'investissements », dit M. Roberts. « L'avoir en capital est crucial; il doit non seulement croître, mais aussi soutenir vos opérations existantes. » Mais comme les entreprises du Canada sont petites, elles ont du mal à attirer les investisseurs de capitaux dont elles ont besoin. Dans son ensemble, l'industrie du papier et de la forêt constitue le plus grand exportateur net du Canada, souligne-t-il, bien qu'elle ne représente que 2,1 pour 100 de la valeur de la Bourse de Toronto (Toronto Stock Exchange) et à peine 0,5 pour 100 de l'index S&P (Standard and Poor) aux États-Unis. « Elle passe presque inaperçue, déplore-t-il; elle ne compte pas pour la plupart des investisseurs. »

Fait numéro trois : l'approvisionnement en bois est trop élevé à travers le monde. Bien que les mises en chantier aux États-Unis atteignent un nombre record, le prix du bois d'œuvre est à son plus faible depuis 17 ans. Les pays industrialisés coupent moins de forêts que ce qu'ils cultivent; l'Amérique du Nord récolte de 80 à 95 pour 100 de sa croissance annuelle, l'Europe, environ 60 pour 100, la Russie, moins de 20 pour 100, ce qui signifie que le stock forestier augmente. En outre, les plantations à croissance rapide prennent de l'importance. La Nouvelle-Zélande et le Chili ont accru leur récolte de 50 pour 100 entre 2000 et 2003. « L'approvisionnement en bois augmente plus vite que la demande, fait remarquer M. Roberts, ce qui fait que les prix demeureront bas. »

Qu'est-ce que tout cela signifie pour le Canada? « Voici le premier scénario, expose M. Roberts. L'industrie continue d'élargir et de consolider sa base au Canada, et ensuite elle s'appuie sur cette base pour croître à l'extérieur du pays. » À part la réduction du nombre d'entreprises, ce scénario exige une diversification accrue des produits. M. Roberts explique qu'à cause des lois sur la concurrence au Canada, Abitibi ne peut acheter une autre usine de papier journal en Amérique du Nord. « Pour grandir, l'entreprise a deux choix : prendre de l'essor à l'extérieur de l'Amérique du Nord ou demeurer au Canada et se risquer à produire dans d'autres domaines. » Et le deuxième scénario? « L'industrie ne fait rien et donne des contrats. Elle n'attirera pas les capitaux dont elle a besoin pour croître et elle perdra encore plus d'importance dans le marché mondial, ou bien elle sera achetée par des entreprises étrangères. »

Avec l'un ou l'autre des scénarios, il y aura d'autres fermetures d'usines, dit M. Roberts, ce qui touchera surtout les agglomérations, dont la vitalité dépend de cette seule industrie. Mais le premier scénario permettrait à l'industrie canadienne, dans son ensemble, de croître et de se diversifier. « J'ai à traiter quotidiennement avec des équipes de gestion dans cette industrie partout en Amérique du Nord, et je peux affirmer que de nombreuses entreprises canadiennes ont ce qu'il faut pour réussir sur la scène internationale. Il n'y a pas lieu de souffrir d'un complexe d'infériorité. »

M. Roberts ajoute que les troisième et quatrième plus grandes entreprises de papier au monde sont situées dans les pays scandinaves, qui, comme le Canada ont de faibles populations et des économies ouvertes. « Comment ces pays ont-ils fait? Ils ont consolidé leurs bases et conquis le marché international. » Il souligne qu'il y a cinq ans, parmi les dix plus grandes usines de bois plein au monde, aucune n'était européenne. Aujourd'hui, quatre des cinq plus grandes usines sont situées en Europe. Le grand perdant? « Le Canada, et en particulier la Colombie-Britannique, qui renfermait auparavant les cinq plus grandes usines. Elle n'en conserve aujourd'hui qu'une. Notre industrie du bois de sciage est encore très dynamique, mais les autres nous rattrapent. »

La façon dont nous abordons l'industrie au Canada relève vraiment d'une décision politique gouvernementale, dit M. Roberts. « Le marché des produits forestiers est un marché mondial, peu importe ce que nous en pensons. Une fois que nous avons accepté ce fait, nous devons réexaminer les politiques, comme nos lois sur la concurrence, qui empêchent les entreprises de croître suffisamment pour avoir un certain poids dans le marché international. » Nous devons éliminer la clause de subordination (récemment retirée en Colombie-Britannique) qui, en reliant les droits de coupe à des installations de transformation particulières, retire des droits de coupe à une entreprise qui ferme une usine. « Cette clause est source d'inefficacité, déplore-t-il. Lorsqu'il y a un excès d'approvisionnement, comme maintenant, une entreprise finit par fonctionner avec une seule équipe dans trois usines plutôt que d'en fermer deux et de fonctionner à plein rendement dans la troisième. L'entreprise perd de l'argent, se retire des affaires, et l'usine ferme de toute façon. »

Selon M. Roberts, les plantations à croissance rapide compteront parmi les productions futures de l'industrie au Canada, mais seulement en tant que « production marginale ». Certaines pourraient être établies le long des frontières sud de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, où le climat est favorable. Bien qu'il y ait des pénuries régionales de bois dans des endroits comme l'Est du Canada et la Chine, M. Roberts précise qu'il n'y a pas de pénurie si l'on considère le monde dans son ensemble. « Nous devons faire attention au montant d'argent que nous consacrons à la culture d'arbres, parce que le prix réel de la fibre ligneuse diminue. Il vaudrait peut-être mieux investir dans des choses comme des écoles et l'infrastructure, qui amélioreront davantage notre compétitivité. »

M. Roberts insiste sur le fait que les forces influant sur l'industrie forestière — mondialisation, consolidation, technologie — échappent à notre contrôle. Par contre nous pouvons choisir comment nous réagissons à ces forces. « Nous parlons d'une économie qui est dynamique, toujours en évolution. Nous devons évoluer avec elle. »

Installé à Édimbourg, en Écosse, **MIKE DUDLEY** est depuis dix ans le chef des politiques internationales à la Commission forestière de Grande-Bretagne.

S'il considère d'abord les forêts du monde, Mike Dudley indique que sa vision n'est pas très loin de la situation actuelle. Un peu partout dans le monde, le secteur forestier a adopté le développement durable dans une plus large mesure que la plupart des autres secteurs, commente-t-il, au point où l'idée de durabilité est devenue la préoccupation centrale. « Nous en sommes à un point où les intervenants des domaines économique, environnemental et social travaillent de concert. La prochaine étape exige que nous appliquions sur le terrain certaines des idées que nous avons adoptées. »

Le Canada a déjà commencé à le faire, ajoute M. Dudley. « Le Canada est en bonne position parce qu'il a porté attention aux messages qui lui ont été transmis. Par conséquent, il est aux premières lignes pour montrer comment nous pouvons traduire les politiques durables en pratiques durables. » Le développement de la certification au Canada, dit-il, montre clairement la disposition du Canada à vouloir mettre en pratique l'idée d'une foresterie durable, et cette volonté continuera de s'exprimer dans l'avenir, prévoit-il.

Les demandes et les besoins en matière de forêts varient à travers le monde, souligne M. Dudley. C'est pourquoi il pense que les pays doivent décider eux-mêmes comment gérer leurs forêts. « J'imagine l'aménagement forestier durable comme un grand casse-tête à assembler, explique-t-il. Chaque pays dispose d'un nombre de pièces uniques de formes et de tailles différentes qui représentent autant de zones à agencer sur son territoire : restauration, certification, prévention de la coupe illégale, etc. Il revient à chaque pays de décider de l'image viable de gestion forestière qu'il veut créer (en déterminant lui-même la nature, la taille et les formes de ses pièces). »

Dans le domaine de la politique forestière internationale, il est facile de se laisser entraîner sur la voie du dialogue international, constate M. Dudley, mais cela ne doit pas se produire aux dépens de la discussion à l'échelle nationale. Les pays doivent écouter leur population, pas seulement les organismes internationaux. « De par leur nature, les forêts diffèrent d'un coin à l'autre de la planète, signale-t-il. Différentes zones forestières dans le monde, et aussi à l'intérieur du même pays, doivent être gérées différemment. » Les questions internationales comptent, mais elles ne doivent pas éclipser le dialogue au niveau national.

C'est au cas où la pression internationale priverait les pays de leur souveraineté que certaines personnes de la communauté forestière sont inquiètes quand elles sont confrontées à l'éventualité d'une convention forestière internationale. M. Dudley pense que mettre l'accent sur une convention forestière équivaut à s'attarder à la boîte du casse-tête plutôt qu'à son contenu. « Une convention forestière n'est pas nécessairement une mauvaise idée, dit-il, mais il faut faire attention de ne pas en faire un dogme. Nous devons faire preuve de pragmatisme. Certains pays se méfient de ce genre de convention qui pourrait les limiter à l'intérieur de leurs propres frontières. » Au cours des dix dernières années, croit-il, l'idée d'une convention forestière s'est assortie d'un effet débilitant dans l'esprit des gens. « Elle nous force à regarder les moyens plutôt que le but. Au Royaume-Uni, quand nous regardons vers l'avenir, nous voulons arrêter de négocier pour vraiment agir. »

Pour ce qui est de la façon dont les plantations à croissance rapide s'inscrivent dans l'avenir du Canada, M. Dudley insiste sur le fait que les plantations ne représentent qu'une pièce du casse-tête. « Étant donné l'importance du bois dans l'économie du Canada, une vision simpliste nous conduirait à établir beaucoup de plantations près des scieries et des usines de pâtes. Les plantations se trouveraient alors près de zones densément peuplées. C'est bon ou mauvais? Et qu'en est-il des effets que pourraient avoir les plantations sur les écosystèmes? » Le dialogue démocratique faisant intervenir toutes les parties concernées est la seule façon de répondre à ces questions, dit-il.

Il est aussi important de se questionner sur la valeur économique des plantations, ajoute-t-il. « Au Royaume-Uni, il est généralement reconnu que le bois de plantation n'est pas toujours de la meilleure qualité. En outre, les incitatifs économiques ne sont pas toujours présents si les forêts naturelles sont facilement accessibles. » Les plantations peuvent compléter le rôle que jouent les forêts naturelles au Canada, assure M. Dudley, « mais il serait dommage de se lancer dans une entreprise à grande échelle sans d'abord s'y préparer ».

Pour terminer, M. Dudley indique qu'il y a plusieurs années, les services des forêts à travers le monde se plaignaient de ne pas être écoutés, de ne pas avoir assez d'argent, de ne pas avoir assez de poids. « Nous n'avions pas confiance en notre contribution, dit-il, et à cause de cela, nous n'étions pas pris au sérieux. » Mais maintenant, malgré les contraintes financières qui persistent, les services des forêts se trouvent dans une situation différente. Ils ont appris à travailler avec d'autres et à profiter d'autres sources de financement. « L'an dernier à Johannesburg, raconte-t-il, le monde a admis que le secteur forestier pouvait contribuer substantiellement au développement durable. Nous avons établi des façons de faire, comme la certification, les partenariats de collaboration et le Forum des Nations Unies sur les forêts, dont peuvent tirer profit d'autres secteurs. Je crois qu'il s'agit là d'une partie importante de notre avenir : partager ce que nous avons appris. »

Économiste forestier de formation, **DAVID KAIMOWITZ** est le directeur général du CIFOR (Centre pour la recherche forestière internationale), dont le siège social est à Bogor, en Indonésie. CIFOR se consacre à la conservation des forêts et à l'amélioration des moyens de subsistance des gens dans les tropiques.

Partout dans le monde, commence David Kaimowitz, le secteur forestier continuera de chercher les solutions qui allieront une productivité forestière élevée, nécessaire pour assurer des emplois et des avantages sociaux, à la préservation de l'environnement. La nature de ces solutions et la façon dont elles seront mises en œuvre varieront d'une région à l'autre.

Dans les pays industrialisés, dit-il, on ne considère plus seulement la production forestière commerciale, mais aussi la protection de l'environnement et de la culture des Premières nations. Ces nouvelles considérations sont évidentes, si l'on constate la rapidité avec laquelle la certification s'est répandue. Dans les pays en développement, les considérations sont différentes. « Des millions de personnes à travers le monde comptent sur les forêts pour, entre autres, les plantes médicinales, l'énergie, un revenu grâce à l'exploitation à petite échelle, la fabrication de meubles, la pratique de l'artisanat », fait remarquer M. Kaimowitz. « Pour ces gens, il n'y a souvent pas d'autre choix pour vivre que d'utiliser la forêt. Il n'y a pas d'agriculture viable, pas d'industrie. Partout dans le monde, le secteur forestier joue un rôle important pour que ces gens conservent l'accès aux forêts dont ils dépendent. »

Les gens peuvent perdre l'accès aux forêts de deux façons, poursuit M. Kaimowitz. Premièrement, la forêt peut disparaître ou se dégrader par suite de la surexploitation, des feux de forêt et des coupes à blanc. « Dans les tropiques, il y a autant de déboisement maintenant qu'il y en avait il y a dix ou quinze ans, affirme-t-il. Nous devons prendre des mesures pour réduire cette perte. » Deuxièmement, les gens sont menacés de perdre leurs terres par des groupes plus puissants et plus riches. « À cet égard, les progrès sont plus évidents, souligne M. Kaimowitz. Davantage de gouvernements s'assurent que les collectivités aient un mot à dire dans le sort de leurs forêts. Mais ces efforts doivent aller plus loin. »

La communauté internationale, incluant le Canada, peut aider les pays en développement au moyen du financement, de l'aide technique et du renforcement des capacités. L'éducation joue un rôle crucial, ajoute M. Kaimowitz. Les universités du Canada et d'ailleurs doivent continuer à produire des experts qui pourront partager leurs connaissances avec les autres pays.

Une convention internationale sur les forêts fait-elle partie de la solution? M. Kaimowitz prétend que la communauté forestière a besoin d'un cadre pour s'organiser, mais

qu'il est trop tôt pour déterminer quelle forme il prendra. « Nous ne devons pas oublier que 40 pour 100 des forêts tropicales du monde se trouvent dans des pays qui ont connu une guerre civile au cours des quinze dernières années. Il serait irréaliste de s'attendre à ce qu'ils fassent des progrès sur le terrain en appliquant des lois et politiques immédiatement, sans aide extérieure importante. »

Pour ce qui est du secteur forestier au Canada, M. Kaimowitz déclare que sa vision peut être différente de celle d'une personne qui y habite. D'abord, il pense que le Canada sera un exemple intéressant pour d'autres pays qui fonctionnent à l'intérieur d'un système fédéral. « Des pays comme l'Indonésie, le Brésil et le Mexique sont en théorie des fédérations, mais ils se sont substantiellement centralisés avec le temps. À mesure qu'ils retourneront à un système davantage fédéral, axé sur la responsabilisation régionale des forêts, ils auront beaucoup à apprendre du modèle canadien. »

M. Kaimowitz perçoit également la mondialisation de l'industrie forestière comme une tendance cruciale. « Il est surprenant que le Canada, si axé sur l'exportation, dit-il, n'examine pas plus sérieusement les marchés et ses tendances. Ici en Indonésie, on s'intéresse beaucoup au marché chinois, maintenant le deuxième importateur au monde, et bientôt le plus grand. Lorsque le CIFOR a tenté de déterminer qui, au Canada, s'intéressait aux marchés chinois, il n'a trouvé que quelques personnes. » S'il ne considère pas sérieusement les tendances mondiales, soutient-il, le Canada pourrait passer à côté de gros marchés.

La tendance est là. Il est indéniable, affirme M. Kaimowitz, que les plantations à croissance rapide fourniront dans l'avenir davantage de bois dans le monde. Où se situe le Canada à l'intérieur de cette tendance? M. Kaimowitz n'en est pas très sûr. « Je ne dispose pas assez d'information pour me prononcer. La multiplication des plantations aura certainement une influence sur les forêts naturelles, très abondantes au Canada, mais l'effet sera-t-il positif ou négatif? Difficile à dire. » M. Kaimowitz insiste : avec la croissance des plantations partout dans le monde, qui fournissent du bois adéquat pour les pâtes et papiers, le Canada devra s'attaquer à développer des produits haut de gamme à l'extérieur du marché des pâtes et papiers.

L'avenir des forêts au Canada est le même que pour celui des forêts du reste du monde, croit M. Kaimowitz. Confrontés à des usages et à des utilisateurs multiples, les acteurs des secteurs forestiers des régions doivent déterminer comment ils peuvent arriver à un aménagement forestier équilibré. Et la prise de bonnes décisions repose sur une discussion démocratique et ouverte. La science peut éclairer cette discussion, admet-il, mais elle ne peut la remplacer. « Certains voudraient que ce soient les scientifiques et les économistes forestiers qui attribuent aux forêts une échelle de valeurs aux différents rôles qu'elles jouent. Ce seraient eux qui détermineraient, par exemple, que telle forêt contribuerait davantage à conserver la biodiversité, telle autre au piégage du carbone, etc. Mais ils cherchent ainsi une façon facile de s'en sortir, une façon d'éviter le processus démocratique. À tous les niveaux — local, provincial, national et international — l'avenir de nos forêts doit être déterminé de manière démocratique. »

LES REPRÉSENTANTS FORESTIERS DE DEMAIN : les étudiants

Qui est le plus en mesure de parler des forêts de demain sinon les forestiers de demain? Pour recueillir leurs points de vue, l'équipe de L'état des forêts au Canada a recueilli les propos de six étudiants au premier cycle en foresterie dans diverses universités du Canada. Leurs espoirs et prévisions livrent un aperçu des perceptions que la prochaine génération a des forêts.

MARK STENSRUD est en deuxième année au programme de baccalauréat en science (opérations forestières) à l'Université de la Colombie-Britannique. Il détient également un diplôme technique en génie forestier du Collège Selkirk.

Ayant grandi entouré d'arbres dans la région de Kootenay en Colombie-Britannique, Mark Stensrud a toujours été attiré par la forêt. Il croit que l'avenir du secteur forestier au Canada dépend du caractère durable des ressources forestières et des emplois que ce secteur génère. « Nous devons gérer nos forêts de façon à toujours les conserver, et nous devons garder les emplois forestiers au Canada. Nous devons viser à la fois les deux objectifs. »

L'aménagement forestier durable procède en grande partie par essais et erreurs. « Nous devons modifier le tir au fur et à mesure », affirme-t-il. « Certains pensent que le Canada surexploite ses forêts. Ce serait bien de récolter moins que plus, mais je ne voudrais pas que des emplois soient perdus et que l'économie nationale en souffre. » En outre, renchérit-il, si nous ne récoltons pas les forêts, elles deviennent surannées et meurent de toute façon. Cela se produit au centre de la Colombie-Britannique, où de vastes zones forestières sont infestées par le dendroctone du pin.

Des producteurs récupèrent une certaine valeur du bois infesté, poursuit M. Stensrud. Ils le vendent sous l'étiquette de « bois denim », devenu bleu à cause du champignon introduit par le dendroctone. Cette ingéniosité en matière de marketing est essentielle au progrès de l'industrie forestière canadienne. « Une production davantage axée sur la valeur ajoutée augmentera notre PIB, créera des emplois, relancera notre économie et apportera des recettes additionnelles aux gouvernements, fait-il valoir. Je n'aime pas voir passer près de mon village natal, Salmo, des camions chargés de bois brut, en route vers les États-Unis. J'en voyais encore plus, juste avant l'imposition des tarifs sur le bois d'œuvre aux États-Unis. Si nous pouvons fabriquer des produits finis pour répondre à cette demande dans le monde, nous pouvons réduire notre dépendance vis-à-vis de un ou deux marchés. »

Au Collège Selkirk, M. Stensrud a étudié comme sujet les plantations forestières, mais il pense qu'elles auront peu d'impact dans le secteur forestier du Canada. Selon lui, le bois de plantation ne peut égaler la qualité et la résistance du bois qui provient des forêts naturelles.

Les plantations pourraient quelque peu compléter la récolte, mais elles ne changeront rien en ce qui concerne la dépendance du Canada vis-à-vis des forêts naturelles.

CARL KRISTOFF étudie à la faculté de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique pour obtenir un baccalauréat en science (transformation des produits du bois). Il chevauche les programmes de première et de deuxième année.

Pour Carl Kristoff, l'industrie des produits forestiers secondaires doit se renforcer dans l'avenir. « Plutôt que de toujours exporter notre matière brute, nous devrions faire plus de transformation et de fabrication ici au Canada. » La technologie sera à la base du progrès en matière de transformation du bois au Canada. « C'est la voie de l'avenir », assure M. Kristoff. La majeure partie de l'équipement qu'il voit dans les usines de produits du bois ainsi que dans les laboratoires de son université est informatisé, réduisant plus que jamais la manutention du bois.

Pour ce qui est des forêts dans le monde, M. Kristoff estime que le Canada, et particulièrement les États-Unis, s'efforcent d'améliorer leurs pratiques forestières, et que cet effort se poursuivra dans l'avenir. Pour d'autres pays, les perspectives sont moins certaines. « La Russie, par exemple, pourrait jouer un rôle important dans l'industrie forestière, note-t-il, mais il est difficile de savoir ce qu'il se passe vraiment dans les forêts de ce pays. »

M. Kristoff ajoute qu'il sera de plus en plus important de mettre davantage de terres forestières en réserve, particulièrement près des villes, pour que les gens en profitent. Les plantations forestières représentent une autre façon de tenir compte des préoccupations des environnementalistes. « Si le Canada avait plus de plantations, il y aurait moins de récolte dans les forêts naturelles. » Toutefois, conclut-il, la qualité demeure une considération importante. Les plantations n'ont de valeur que si la résistance et la qualité de leur bois sont comparables à celles du bois des forêts naturelles.

CARL BERGERON en est à sa dernière année au Baccalauréat en aménagement et environnement forestiers de l'Université Laval, à Québec. Une fois qu'il aura terminé le programme, il entreprendra une maîtrise en foresterie.

Carl Bergeron affirme qu'il y a trois domaines qu'il faut considérer en ce qui a trait à l'avenir des forêts : la socio-économique, la conservation de la biodiversité et le caractère multi-ressources des forêts. « Pour le Canada dans l'ensemble, et certainement pour le Québec, le secteur forestier revêt une importance économique et sociale énorme, fait-il

valoir, mais préserver la biodiversité et les avantages non ligneux de la forêt se révèle tout aussi importante. »

« Le Canada assume une grande responsabilité en matière de biodiversité parce qu'il a tellement de frontières forestières », explique-t-il. Il est essentiel d'assurer une plus grande conservation. Mais M. Bergeron n'est pas certain que la province atteindra son but qui est d'accroître les zones protégées jusqu'à 8 pour 100 du territoire dans chacune des « provinces naturelles », étant donné l'impact de la protection sur l'économie. Il n'est pas convaincu non plus que 8 pour 100, ce soit suffisant; il vaudrait peut-être mieux viser 12 pour 100.

La gestion dite écosystémique, c'est-à-dire un mode de gestion forestière fondé sur le respect des processus naturels, constitue une autre façon de protéger la biodiversité. « On fait beaucoup de recherche dans ce domaine, mais il faut mettre beaucoup de temps avant que les résultats puissent être appliqués dans la forêt. » Cela est en partie dû à l'économie. Actuellement on rembourse les exploitants forestiers seulement pour les méthodes sylvicoles officiellement reconnues; les traitements nouveaux, non reconnus, ne sont pas admissibles. Et les entreprises doivent suivre des règles strictes en matière de sylviculture, ou se passer du remboursement. « Les règles devraient être plus souples afin d'encourager l'adoption de nouvelles méthodes, compatibles avec la gestion écosystémique. »

En ce qui a trait aux forêts à l'étranger, la pauvreté représente le plus grand défi. « Dans de nombreux pays, les gens sont si pauvres qu'ils doivent couper la forêt pour pratiquer l'agriculture, qui n'est elle-même pas toujours viable. Nous devons d'abord régler le problème de la pauvreté. Nous ne pouvons dire aux gens de protéger leurs forêts s'ils n'ont pas de quoi manger. »

M. Bergeron pense que les plantations à croissance rapide profiteraient au Canada. Il défend le concept de la « triade », concept selon lequel la forêt est divisée en trois parties en fonction de trois objectifs. La première partie serait protégée. La deuxième partie serait gérée dans le respect des processus naturels de l'écosystème, ce qui signifie intervenir, mais sans causer trop d'impact sur les processus naturels. La troisième partie serait constituée de plantations et de peuplements naturels soumis à de la sylviculture intensive. « Les plantations constituent donc une excellente façon d'aider le Canada à atteindre ses objectifs en matière de volumes de matière ligneuse pour répondre aux besoins de l'industrie, sans qu'il en nuise aux autres parties de la forêts, réservées à d'autres fins, comme la conservation de la biodiversité et la considération des autres utilisations. »

PATRICE CARON est en troisième et quatrième année (combinées) du Baccalauréat en aménagement et environnement forestiers à l'Université Laval, à Québec. Il avait auparavant obtenu un diplôme en technique forestière, programme de trois ans offert dans un CEGEP de la ville de Québec.

Après plusieurs années d'étude et de réflexion sur les forêts, Patrice Caron s'est forgé un mot d'ordre qui résume bien sa vision du secteur forestier : aménager à des fins multiples. La forêt doit être aménagée, et une grande portion de celle-ci doit être protégée, au profit de tous les utilisateurs, y compris les bûcherons, les motoneigistes et les peuples autochtones. Mais ce but qui paraît pourtant simple ne l'est pas du tout, et, selon M. Caron, il ne sera pas atteint dans un avenir rapproché.

« Nous avons beaucoup à faire. Les collectivités sont maintenant prêtes; elles demandent au gouvernement et aux entreprises de tenir davantage compte de leur avis en matière de planification forestière. » En 2001, le Québec a publié une politique exigeant que les entreprises forestières consultent le public pour la planification forestière, mais cela a peu d'impact. « Les entreprises ne sont pas obligées d'accepter les recommandations. Nous sommes encore loin du jour où nous verrons différents utilisateurs de la forêt à la même table pour établir des plans avec les entreprises. »

M. Caron indique que plusieurs choses doivent changer pour que sa vision se concrétise. Premièrement, les sociétés forestières doivent reconnaître qu'elles ne sont pas les seules utilisatrices de la forêt. Deuxièmement, elles doivent trouver d'autres méthodes d'exploitation permettant une meilleure façon d'utiliser la ressource. Troisièmement, le secteur doit développer de nouveaux produits permettant d'extraire une plus grande valeur de fibres pour une quantité moindre.

À propos des autres forêts de la planète, M. Caron pense que le déboisement se poursuivra dans certains pays en développement. « Nous ne pouvons les blâmer, car nous avons nous-mêmes déjà détruit des portions de nos forêts ». Il croit que les pays industrialisés doivent fournir davantage de fonds aux pays en développement pour les aider à éviter les erreurs que nous avons commises et dont on a tiré des leçons.

Pour ce qui est des plantations à croissance rapide, M. Caron considère que c'est réaliste et souhaitable au Canada. Situées près des installations de transformation, elles peuvent empêcher l'industrie d'empiéter sur les écosystèmes nordiques fragiles. Elles pourraient fournir une bonne partie du bois industriel, mais pas la totalité. Il est également crucial d'établir un code d'éthique advenant le cas de manipulations génétiques possibles, inhérentes à la recherche sur les plantations. « Mais, dit-il, voilà un faible prix à payer pour préserver l'écosystème. »

SARAH MARTIN en est à sa deuxième année au programme de baccalauréat de cinq ans en foresterie à l'Université de Moncton. Elle étudie au campus d'Edmundston (Nouveau-Brunswick).

Dans sa vision du secteur forestier canadien, Sarah Martin insiste sur la nécessité de concilier les rôles économique et écologique des forêts. Le Canada avance dans la bonne direction, pense-t-elle. « Mais nous n'avons pas encore atteint l'équilibre. L'aspect économique prédomine toujours. C'est difficile parce que tant de gens dépendent de la forêt pour survivre, pour gagner leur vie. Mais la forêt assure aussi un autre type de survie. Nous en avons besoin pour l'environnement, pour sa beauté naturelle. »

Selon Mme Martin, la recherche scientifique est une activité déterminante pour l'avenir du secteur forestier. Elle en est encore plus convaincue après avoir travaillé tout un été à des projets de recherche sur la régénération dans la forêt expérimentale de son campus. La foresterie repose sur un assemblage complexe de sciences, souligne-t-elle. L'amélioration de l'aménagement de nos forêts passe par une meilleure compréhension de cet assemblage complexe.

La recherche est également importante pour déterminer si les plantations à croissance rapide s'inscrivent dans l'avenir du Canada. « Nous devons d'abord répondre à certaines questions, renchérit-elle. Par exemple, obtiendrons-nous la qualité de bois que nous voulons? Il vaut peut-être la peine de prévoir les plantations pour l'avenir, mais nous devrions le faire lentement et prudemment. »

Mme Martin est optimiste quant à l'avenir des forêts du Canada. « Nos efforts pour atteindre l'équilibre entre les usages multiples de la forêt peuvent entraîner un état de confusion, mais c'est une bonne chose. La confusion nous forcera à penser aux leçons que nous avons apprises et à la façon de les appliquer. Sinon, nous n'apprendrons pas et n'avancerons pas. »

JASON HALLETT est en deuxième année, à l'Université du Nouveau-Brunswick, dans un programme de baccalauréat de cinq ans en foresterie. Il complète une mineure sur la faune.

Avide de loisirs en forêt, Jason Hallett souhaite voir d'autres Canadiens jouer un rôle plus actif dans la forêt. « Si les Canadiens expriment certains besoins, dit-il, l'industrie et le gouvernement devront en tenir compte. Mais si nous ne faisons rien, la foresterie devient une relation "industrie-gouvernement". » Il aimerait que les médias, l'industrie et les éducateurs donnent plus de visibilité au secteur forestier dans l'avenir.

Dans la vision de M. Hallett, protéger davantage de forêts est essentiel, particulièrement près des villes. Selon lui, l'objectif du Canada de mettre en réserve 12 pour 100 de son territoire constitue un grand pas en avant, mais il préférerait que cette proportion se rapproche du 15 pour 100. Il ne croit pas que la protection signifie l'exclusion de l'usage industrielle. La récolte « à impact minimal » peut avoir une place dans les forêts protégées, pourvu que l'accent soit mis sur l'habitat et la diversité.

L'habitat et la diversité sont également des mots clés lorsqu'il envisage les plantations forestières dans la foresterie de l'avenir au Canada. « C'est évident, les plantations sont plus productives et donnent un meilleur rendement, mais ce sont des monocultures. Ce ne sont pas vraiment des forêts, ce sont des fermes forestières. » Selon M. Hallett, les plantations à petite échelle, dans des zones définies, pourraient un jour faire partie de notre paysage, mais il exprime des réserves quant aux plus grosses. « J'ai vu l'effet, dans ma province, de pratiques forestières du passé qui ont transformé des peuplements feuillus et mixtes en peuplements de conifères. C'est bon pour l'industrie, mais à quel prix pour l'habitat et la biodiversité? »

Pour ce qui est du secteur forestier mondial, M. Hallett prévoit qu'à mesure qu'augmentera la demande en bois, il deviendra plus important de limiter la récolte et de protéger les écosystèmes représentatifs du monde. « Au niveau mondial, c'est très difficile. Différents pays, différents gouvernements ont des besoins entièrement différents en matière de forêts. C'est difficile de déterminer comment tous les faire avancer vers une foresterie fondée sur le respect du caractère durable des forêts. Mais, je pense qu'avec beaucoup d'expérimentation, nous y arriverons. »

GLOSSAIRE

AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

Aménagement qui maintient et améliore la santé à long terme des écosystèmes forestiers dans l'intérêt du vivant, tout en offrant des possibilités environnementales, économiques, sociales et culturelles aux générations d'aujourd'hui et de demain.

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le domaine d'application des aspects administratif, économique, légal et social de la foresterie en lien avec ses aspects scientifique et technique, comme la technique sylvicole et la protection.

BIODIVERSITÉ (DIVERSITÉ BIOLOGIQUE)

Variété des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Inclut également la diversité au sein des espèces et entre celles-ci ainsi que celle des écosystèmes.

BIOMASSE

Poids sec de toute la matière organique, vivante ou morte, qui se trouve au-dessus ou au-dessous de la surface du sol.

BIOSPHÈRE

Couche sphérique terrestre comprenant la partie inférieure de l'atmosphère, les mers et les couches supérieures du sol, dans lesquelles les organismes vivants peuvent exister naturellement.

BOISEMENT

Création d'un peuplement sur un terrain non antérieurement boisé.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Modification d'une quantité mesurée (p. ex., les précipitations, la température, le rayonnement, le vent et l'ennuagement) à l'intérieur du système climatique qui s'éloigne de façon significative des conditions moyennes précédentes et qui semble durer, apportant des modifications correspondantes aux écosystèmes et à l'activité socio-économique.

COUPE À BLANC

Mode de régénération d'un peuplement équienne qui consiste à couper pratiquement tous les arbres, ce qui produit un microclimat entièrement exposé pour le développement d'une nouvelle classe d'âge.

DÉBOISEMENT

Enlèvement permanent du couvert forestier et retrait du territoire du domaine forestier de façon délibérée ou circonstancielle.

DIOXYDE DE CARBONE (CO_2)

Gaz incolore, inodore et incombustible. Lorsqu'ils respirent ou se décomposent, les humains et tous les autres organismes vivants dégagent du dioxyde de carbone, lequel est absorbé et utilisé par les arbres et d'autres plantes pendant la photosynthèse. La combustion de combustibles fossiles produit aussi du CO_2.

DROIT DE COUPE

Prix exigé d'une entreprise ou d'un particulier en retour du droit de récolter du bois sur une terre forestière publique ou privée.

ÉCOSYSTÈME

Ensemble dynamique composé des plantes, des animaux et des autres organismes ainsi que des éléments abiotiques d'un même milieu et fonctionnant en interdépendance.

EFFET DE SERRE

Réchauffement de l'atmosphère terrestre causé par la hausse des teneurs en dioxyde de carbone et en d'autres gaz, qui y piègent la chaleur solaire.

ÉMISSIONS

Substances résiduaires rejetées dans l'air ou dans l'eau.

FEUILLUS

Arbres à larges feuilles; se dit aussi de leur bois. Les feuillus appartiennent au groupe botanique des angiospermes et dominent dans la forêt décidue.

FORÊT DE PLANTATION

Peuplement forestier créé par plantation ou ensemencement pendant le boisement ou le reboisement. Il peut s'agir d'un peuplement d'espèces introduites (tous les peuplements plantés) ou d'un peuplement d'espèces indigènes aménagé intensivement qui répond à tous les critères suivants : plantation d'une ou de deux espèces; classe équienne; espacement régulier.

FORÊT BORÉALE

Une des trois principales zones forestières au monde (voir aussi forêt tropicale, forêt tempérée); elle est située dans les régions nordiques et est caractérisée par la prédominance de conifères.

FORÊT D'INTÉRÊT COMMERCIAL

Terrain forestier sur lequel peuvent pousser des essences commerciales dans un délai raisonnable et qui a été désigné à cette fin.

FORÊT TEMPÉRÉE

Une des trois principales zones forestières du monde (voir aussi forêt boréale, forêt tropicale). Territoire au climat plutôt doux, couvert surtout de feuillus.

FORÊT TROPICALE

Une des trois principales zones forestières du monde (voir aussi forêt boréale, forêt tempérée). Territoire tropical où les pluies annuelles sont d'au moins 250 cm; caractérisé par des arbres à larges feuilles toujours vertes formant un couvert continu.

FRAGMENTATION

L'action de fragmenter en unités discontinues un habitat continu, par exemple une forêt. Il peut aussi s'agir d'autres types d'habitats. La fragmentation peut autant résulter de perturbations naturelles que des activités humaines, telles que la coupe à blanc.

GAZ À EFFET DE SERRE

Gaz, comme la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, l'ozone troposphérique, l'oxyde nitreux et le méthane, qui laissent passer le rayonnement solaire mais qui bloquent le rayonnement de grande longueur d'onde. Ils agissent comme le vitrage d'une serre.

INTENDANCE

La science, l'art et le savoir-faire d'une gestion des ressources responsables.

MÉGATONNE (MT)

Un million de tonnes. Les gaz à effet de serre sont souvent mesurés en mégatonne.

PEUPLEMENT

Ensemble d'arbres ayant une uniformité jugée suffisante quant à sa composition en essences, sa structure, son âge, sa répartition dans l'espace, etc., pour se distinguer des peuplements voisins.

PIÉGEAGE DU CARBONE

Captage et stockage du carbone. À titre d'exemple, arbres et plantes absorbent du dioxyde de carbone, rejettent de l'oxygène et stockent du carbone. Autrefois biomasse, les combustibles fossiles continuent de stocker le carbone jusqu'à ce qu'ils soient brûlés.

PRODUIT À VALEUR AJOUTÉE

Ajouter de la valeur à un produit en l'élaborant. Voici des exemples de produits du bois à valeur ajoutée : articles de menuiserie, fenêtres, portes, armoires de cuisine, revêtements de sol et moulures. Les produits de pâte et papier à valeur ajoutée comprennent des articles comme les emballages, les couches, les papiers glacés, les papiers ménagers, les papiers d'affaires et de bureau et le papier de consommation.

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Toute marchandise tirée de la forêt sans nécessiter la coupe d'arbres. Produits comme le gros gibier, les animaux à fourrure, les noix et les graines, les petits fruits, les champignons, les huiles, le feuillage, les plantes médicinales, la tourbe et le bois de chauffage, les plantes fourragères, etc.

PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Tout processus, activité ou mécanisme qui absorbe des gaz à effet de serre ou des précurseurs de ces gaz dans l'atmosphère. Le principal processus naturel est la photosynthèse.

REBOISEMENT

Reconstitution du couvert forestier par des moyens naturels ou artificiels, tels la plantation et l'ensemencement.

RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT (R-D)

Ensemble des activités visant à améliorer les produits et les processus du point de vue technologique et non commercial. Comprend la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement.

RÉSINEUX

Arbres qui produisent des cônes et dont les feuilles sont des aiguilles ou ressemblent à des écailles. Se dit aussi de leur bois. Appartiennent au groupe botanique des gymnospermes et constituent les essences dominantes dans les forêts de conifères.

SCIENCES ET TECHNOLOGIE (S-T)

Activités systématiques touchant de près la production, la promotion, la diffusion et l'application des connaissances scientifiques et techniques dans tous les domaines des sciences et de la technologie, dont la recherche-développement (R-D), l'éducation et la formation scientifiques et techniques ainsi que les services scientifiques et technologiques.

SOURCE DE GAZ À EFFET DE SERRE

Tout processus ou activité (p. ex., feux de forêt ou conversion de terres forestières à l'agriculture ou à l'urbanisation) qui rejette des gaz à effet de serre ou leurs précurseurs dans l'atmosphère. En se décomposant ou en se brûlant, arbres et produits de la forêt rejettent du carbone sous forme de dioxyde de carbone.

SYLVICULTURE

Art et science qui s'intéressent à l'établissement, à la croissance, à la composition, à la santé et à la qualité des forêts et des territoires forestiers afin de répondre, sur une base durable, aux divers besoins et valeurs des propriétaires et de la société.

TERRES DE LA COURONNE

Terres publiques dont la gestion relève des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

VALEURS NON LIGNEUSES

Valeurs de la forêt autres que le bois, qui comprennent notamment la diversité biologique, les pêches, les espèces sauvages, les minéraux, la qualité et la quantité de l'eau, les loisirs et le tourisme, les facteurs culturels et patrimoniaux ainsi que les éléments naturels et esthétiques.

ZONE/AIRE PROTÉGÉE

Zone géographique délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs de conservation spécifiques.

OÙ S'ADRESSER

La liste suivante fournit les noms des organismes susceptibles de vous offrir des renseignements supplémentaires sur les forêts et le secteur forestier du Canada.

Association des produits forestiers du Canada
99, rue Bank, pièce 410
Ottawa ON K1P 6B9
Tél. : (613) 563-1441
Téléc. : (613) 563-4720
Courriel : ottawa@fpac.ca
Site Internet : www.fpac.ca

Association forestière canadienne
185, rue Somerset Ouest, pièce 203
Ottawa ON K2P 0J2
Tél. : (613) 232-1815
Téléc. : (613) 232-4210
Courriel : cfa@canadianforestry.com
Site Internet : www.canadianforestry.com

Association nationale de foresterie autochtone
875, rue Bank
Ottawa ON K1S 3W4
Tél. : (613) 233-5563
Téléc. : (613) 233-4329
Courriel : nafa@web.ca
Site Internet : www.nafaforestry.org

British Columbia Market Outreach Network
1200-1130 Pender Street West
Vancouver BC V6E 4A4
Tél. : (604) 685-7507
Téléc. : (604) 685-5373
Courriel : info@bcmon.ca
Site Internet : www.bcforestinformation.com

Bureau du bois de sciage des Maritimes
PO Box 459
Amherst NS B4H 4A1
Tél. : (902) 667-3889
Téléc. : (902) 667-0401
Courriel : mlb@ns.sympatico.ca
Site Internet : www.mlb.ca

Canards illimités Canada
1030 Winnipeg Street
PO Box 4465
Regina SK S4P 3W7
Tél. : (306) 569-0424
Téléc. : (306) 565-3699
Courriel : du_regina@ducks.ca
Site Internet : www.ducks.ca

Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts *(secrétariat)*
Immeuble Sir William Logan
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa ON K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9087
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : csnf@foret.ca
Site Internet : csnf.foret.ca

Conseil de l'industrie forestière du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 200
Sainte-Foy QC G1V 4P1
Tél. : (418) 657-7916
Téléc. : (418) 657-7971
Courriel : info@cifq.qc.ca
Site Internet : www.cifq.qc.ca

Council of Forest Industries
1200-Two Bentall Centre
555 Burrard Street
PO Box 276
Vancouver BC V7X 1S7
Tél. : (604) 684-0211
Téléc. : (604) 687-4930
Courriel : info@cofi.org
Site Internet : www.cofi.org

Fédération canadienne de la faune
350, promenade Michael Cowpland
Kanata ON K2M 2W1
Tél. : (613) 599-9594/1-800-563-9453
Téléc. : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Internet : www.cwf-fcf.org

Fédération canadienne des propriétaires de boisés privés
180, rue St. John
Fredericton NB E3B 4A9
Tél. : (506) 459-2990
Téléc. : (506) 459-3515
Courriel : nbfwo@nbnet.nb.ca

Fondation canadienne de l'arbre
220, avenue Laurier Ouest, pièce 1550
Ottawa ON K1P 5Z9
Tél. : (613) 567-5545
Téléc. : (613) 567-5270
Courriel : tcf@treecanada.ca
Site Internet : www.treecanada.ca

Forintek Canada Corp.
2665 East Mall
Vancouver BC V6T 1W5
Tél. : (604) 224-3221
Téléc. : (604) 222-5690
Courriel : info@van.forintek.ca
Site Internet : www.forintek.ca

Gouvernement de l'Alberta
Ministère du Développement durable des ressources [Land and Forest Division]
Petroleum Plaza South Tower
9915-108 Street
Edmonton AB T5K 2G8
Tél. : (780) 422-9320
Téléc. : (780) 427-2441
Site Internet : www3.gov.ab.ca/srd

Gouvernement de la Colombie-Britannique
Ministère des Forêts [Forest Practices Branch]
727 Fisgard Street, 8th floor
PO Box 9513 Stn. Prov. Govt.
Victoria BC V8W 9C2
Tél. : (250) 387-1946
Téléc. : (250) 387-1467
Site Internet : www.gov.bc.ca/for

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Ministère des Richesses naturelles [Forestry Division]
Arlington Place
664 Prince Street
PO Box 68
Truro NS B2N 5B8
Tél. : (902) 893-5671
Téléc. : (902) 893-6102
Courriel : forestry@gov.ns.ca
Site Internet : www.gov.ns.ca/natr/forestry

Gouvernement de la Saskatchewan
Ministère de l'Environnement
3211 Albert Street
Regina SK S4S 5W6
Tél. : (306) 787-2700
Téléc. : (306) 787-2947
Site Internet : www.se.gov.sk.ca

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Ministère de l'Agriculture et des Forêts [Forestry and Land Resource Modeling]
Jones Building
11 Kent Street
PO Box 2000
Charlottetown PE C1A 7N8
Tél. : (902) 368-4880
Téléc. : (902) 368-4857
Site Internet : www.gov.pe.ca/af

Gouvernement de l'Ontario
Ministère des Richesses naturelles [Division des forêts]
Place Roberta Bondar
70, promenade Foster, bureau 400
Sault Ste Marie ON P6A 6V5
Tél. : (705) 945-6746
Téléc. : (705) 945-5977
Site Internet : www.mnr.gov.on.ca

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Ministère des Richesses forestières et de l'Agro-alimentaire [Forest Resource Branch]
Natural Resources Building, 5th floor
50 Elizabeth Avenue
PO Box 8700
St. John's NL A1B 4J6
Tél. : (709) 729-2704
Téléc. : (709) 729-3374
Site Internet : www.gov.nf.ca/forestry

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique [Forest Management Division]
149 McDougal Road, 2nd floor
PO Box 7
Fort Smith NT X0E 0P0
Tél. : (867) 872-7700
Téléc. : (867) 872-2077
Site Internet : www.rwed.gov.nt.ca

Gouvernement du Canada
Ressources naturelles Canada [Service canadien des forêts]
Immeuble Sir William Logan
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa ON K1A 0E4
Tél. : (613) 947-7341
Téléc. : (613) 947-9038
Courriel : cfs-scf@nrcan.gc.ca
Site Internet : www.rncan.gc.ca/cfs-scf

Gouvernement du Manitoba
Ministère de la Conservation [Forestry Branch]
200 Saulteaux Crescent
PO Box 70
Winnipeg MB R3J 3W3
Tél. : (204) 945-7989
Téléc. : (204) 948-2671
Courriel : forestinfo@gov.mb.ca
Site Internet :
www.gov.mb.ca/conservation/forestry

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Ministère des Ressources naturelles [Direction de la Gestion des forêts]
Le Centre Forestier Hugh John Flemming
1350, rue Regent
CP 6000
Fredericton NB E3B 5H1
Tél. : (506) 453-2516
Téléc. : (506) 453-6689
Site Internet : www.gnb.ca

Gouvernement du Nunavut
Ministère du Développement durable
PO Box 1000, Stn. 110
Iqaluit NU X0A 0H0
Tél. : (867) 975-5925
Téléc. : (867) 975-5980
Site Internet : www.gov.nu.ca/sd.htm

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles [Secteur des forêts]
880, chemin Ste-Foy, 10e étage
Québec QC G1S 4X4
Tél. : (418) 627-8652
Téléc. : (418) 646-4335
Courriel : forets@mrn.gouv.qc.ca
Site Internet : www.mrn.gouv.qc.ca

Gouvernement du Yukon
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources [Forest Management Branch]
Mile 918 Alaska Highway
PO Box 2703
Whitehorse YT Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5466
Téléc. : (867) 667-8601
Courriel : emr@gov.yk.ca
Site Internet : www.emr.gov.yk.ca

Habitat faunique Canada
1750 Courtwood Crescent, bureau 310
Ottawa ON K2C 2B5
Tél. : (613) 722-2090
Téléc. : (613) 722-3318
Courriel : reception@whc.org
Site Internet : www.whc.org

Institut canadien de recherches en génie forestier
580, boulevard St-Jean
Pointe-Claire QC H9R 3J9
Tél. : (514) 694-1140
Téléc. : (514) 694-4351
Courriel : admin@mtl.feric.ca
Site Internet : www.feric.ca

Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers
570, boulevard St-Jean
Pointe-Claire QC H9R 3J9
Tél. : (514) 630-4100
Téléc. : (514) 630-4134
Courriel : info@paprican.ca
Site Internet : www.paprican.ca

Institut forestier du Canada
151, rue Slater, pièce 606
Ottawa ON K1P 5H3
Tél. : (613) 234-2242
Téléc. : (613) 234-6181
Courriel : cif@cif-ifc.org
Site Internet : www.cif-ifc.org

Réseau canadien de forêts modèles
(secrétariat)
615, rue Booth, pièce 150
Ottawa ON K1A 0E9
Tél. : (613) 992-5874
Téléc. : (613) 992-5390
Courriel : jpugin@nrcan.gc.ca
Site Internet : www.foretmodele.net

Réseau international de forêts modèles
(secrétariat)
250, rue Albert, 13e étage
CP 8500
Ottawa ON K1G 3H9
Tél. : (613) 236-6163, poste 2521
Téléc. : (613) 234-7457
Courriel : imfns@idrc.ca
Site Internet : www.idrc.ca/imfn

Réseau sur la gestion durable des forêts
G208 Biological Sciences Building
University of Alberta
Edmonton AB T6G 2E9
Tél. : (780) 492-6659
Téléc. : (780) 492-8160
Courriel : sfmnweb@ualberta.ca
Site Internet : sfm-1.biology.ualberta.ca

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
344, rue Slater, pièce 200
Ottawa ON K1R 7Y3
Tél. : (613) 992-7189
Téléc. : (613) 992-7385
Courriel : admin@nrtee-trnee.ca
Site Internet : www.nrtee-trnee.ca